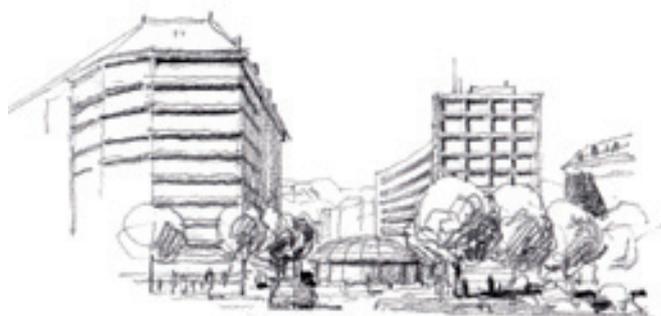


SIGEIF



2015

Compte rendu d'activité
de la **Concession**



GRDF
GAZ RÉSEAU
DISTRIBUTION FRANCE



Éditorial

La transition énergétique des territoires est en marche. Vous êtes au cœur de cette nouvelle donne énergétique. Le débat sur la transition énergétique et la loi pour la croissance verte, promulguée en août 2015, ont mis en avant vos attentes, en tant qu'autorités concédantes, en matière de distribution de gaz naturel : un dialogue renforcé, une relation plus transparente, ou encore une mise à disposition de données en adéquation avec le périmètre de la concession.

Autant de souhaits que GRDF avait en partie anticipés avec la démarche de concertation « Nouvelles données pour une nouvelle donne », initiée fin 2014 et à laquelle le SIGEIF a contribué. Basée sur le dialogue et la co-construction, cette dynamique a réuni pendant près d'un an des collectivités désignées par les associations d'élus, des représentants des pouvoirs publics, des assistants maître d'ouvrage, un membre du Club secteur public de l'Ordre des experts comptables et des collaborateurs de GRDF. Ensemble, ils ont déterminé les données à transmettre aux autorités concédantes dans le cadre des comptes rendus annuels d'activité prévus à l'article 153-III de la loi de transition énergétique.

Le compte-rendu annuel que vous allez consulter a été entièrement repensé et enrichi en fonction des travaux de ce groupe de travail. Nous espérons qu'il répondra à vos attentes.

Ce compte-rendu illustre la démarche de transformation initiée par GRDF depuis plusieurs années.

C'est dans ce but que nous avons lancé il y a quelques mois un projet d'entreprise ambitieux, qui nous accompagnera au cours des trois prochaines années. Les territoires sont au cœur de ce projet, qui réaffirme notre fierté d'être une entreprise de service public de proximité. Dans ce cadre, nous resterons un partenaire engagé auprès du SIGEIF pour innover au service des enjeux environnementaux, économiques et sociaux des territoires.

Ainsi, la prolongation de l'expérimentation d'une pompe à chaleur au gaz naturel, avec la ville de Tremblay-en-France, a permis d'optimiser le fonctionnement de cette installation et de confirmer les très bons résultats observés en termes d'économie d'énergie. En outre, en relais de la forte implication du SIGEIF en matière de développement du Gaz Naturel Véhicule (GNV), GRDF a organisé pour les communes adhérentes au SIGEIF, un voyage d'étude à Bologne pour présenter l'exemple italien de développement de ce carburant propre. Le GNV offre de fortes réductions des émissions polluantes (particules fines, oxyde d'azote et dioxyde de carbone) et constitue une alternative sérieuse au diesel. Enfin, la signature en avril 2016, d'une convention entre le SIGEIF, le SIREDOM* et GRDF pour développer la production et l'usage du biométhane constitue une étape importante pour l'essor de ce gaz vert produit à partir de déchets, qui contribue à la réduction des gaz à effet de serre et au développement de l'emploi local. Ces deux actions se renforcent mutuellement, le bio-GNV étant la meilleure utilisation du biométhane.

Par ailleurs la sécurité et la qualité des chantiers restent une priorité de GRDF. Sur ses propres travaux GRDF interroge les riverains afin de diminuer les contraintes générées. Cette enquête qui a porté, en 2015, sur 30 chantiers et 700 riverains, a été partagée et améliorée dans le cadre de l'association SYNCOM. Enfin, en 2016, GRDF participe aux « semaines régionales de prévention des endommagements de réseaux », rassemblant 10 opérateurs de réseaux pour visiter, sur 100 communes, 1000 chantiers. Cette action pédagogique, est axée sur les enjeux du marquage des réseaux et des branchements lors des chantiers.

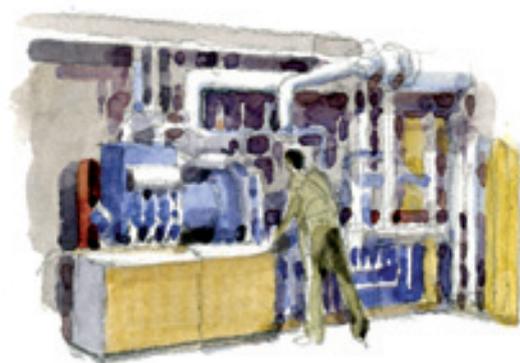
Ces partenariats, et d'autres encore, ne sont que les prémices d'une tendance qui va se développer et s'accélérer en 2016. Ensemble, avec le réseau de distribution de gaz naturel, nous agissons aujourd'hui pour demain.

Les équipes de GRDF Île-de-France

*SIREDOM : Syndicat Intercommunal pour le Recyclage et l'Énergie par les Déchets et Ordures Ménagères

Sommaire

L'essentiel de votre concession	7
• Les chiffres clés de l'année 2015	8
• Vos interlocuteurs GRDF	10
• Le territoire du SIGEIF	11
• Du nouveau sur le partage des données	12
Notre mission de service public	15
• Comprendre la distribution du gaz naturel	16
• La triple autorité encadrant la distribution de gaz naturel	16
• Les missions de GRDF : du Contrat de Service Public à la transition énergétique	17
• La tarification du service de distribution du gaz naturel	18
• Votre contrat de concession	22
Une organisation à votre service	23
• Une organisation mutualisée	24
• Des métiers au service de la concession	25
• Un ancrage local pour mieux vous servir	26
Le patrimoine de votre concession	27
• Comprendre les principaux ouvrages de distribution du gaz naturel	28
• L'inventaire du patrimoine de votre concession	31
• La connaissance du patrimoine	32
• La modernisation et le développement du réseau	36



La gestion du réseau et de la clientèle 41

- La sécurité du réseau 42
 - Les principaux chantiers sur votre territoire 42
 - La maintenance des ouvrages 43
 - La sécurité des installations intérieures 44
 - Les mesures de lutte contre la précarité énergétique : l'initiative CIVIGAZ 44
 - La vérification des dispositifs de comptage 45
- La chaîne d'intervention 46
 - Les appels de tiers sur votre concession 46
 - Les incidents sur votre concession 48
 - Les interventions de sécurité 51
 - La Procédure Gaz Renforcée (PGR) 51
 - ORIGAZ : le plan d'organisation et d'intervention gaz 52
- La prévention des dommages 54
 - Le Plan anti-endommagement 54
 - Le suivi des travaux de tiers sur votre concession DT-DICT 55
 - Les dommages aux ouvrages 55
- La gestion de la clientèle 56
 - Les clients et les consommations sur la concession 56
 - Rendement du réseau 58
 - Contrôle du Pouvoir Calorifique Supérieur moyen 58
 - Les services et prestations proposés par GRDF 59
 - Les principales prestations réalisées 59
 - Le Service Client GRDF 61
 - Le relevé des compteurs 62
 - Les collectivités se dotent de compteurs communicants 65
 - GRDF à l'écoute des clients et des collectivités 67
 - Gestion des réclamations fournisseurs 70
 - Gestion des réclamations directes 71
 - Gestion des réclamations sur votre concession 71

Annexes 73

Lexique 94

Chiffres clés GRDF 2015 97





L'essentiel de votre concession

L'essentiel de votre concession

• Les chiffres clés de l'année 2015

Les chiffres clés sont à la maille de la concession du SIGEIF au 31 décembre de l'année présentée. Ainsi, la commune de Chennevières-sur-Marne, qui a adhéré au SIGEIF en septembre 2015, est prise en compte dans les chiffres clés de l'année 2015.

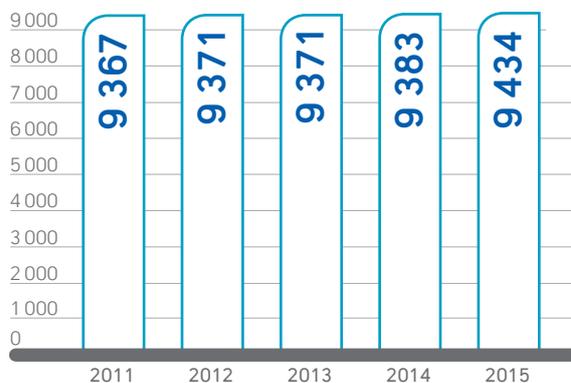
Afin de faciliter l'analyse des évolutions des indicateurs, l'ensemble des chiffres présentés dans le reste du document sont, quelle que soit l'année étudiée, à la maille de la concession du SIGEIF au 31 décembre 2015.



Clients du réseau



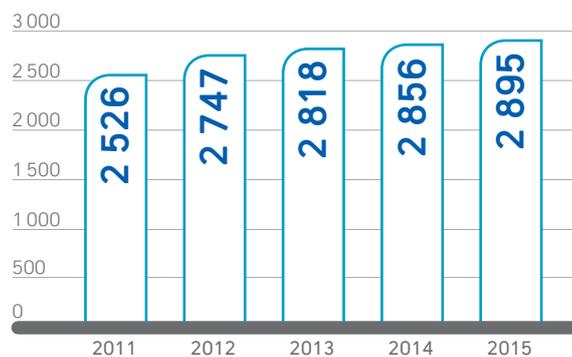
TWh acheminés



Km de réseau

**21 novembre
1994**
signature du contrat

30 ans
durée du contrat



Redevance R1 - k€

L'essentiel de votre concession



Recettes d'acheminement - M€

40 218 013 €
valeur des ouvrages
en concession
mis en service
en 2015

9 294 585 mètres
de réseau surveillés



Valeur initiale des ouvrages
de la concession - M€



Nouveaux raccordements gaz

98,1 %
intervention sécurité gaz
en moins d'une heure



L'essentiel de votre concession

• Vos interlocuteurs GRDF

Pour répondre au mieux aux attentes des collectivités territoriales, les interlocuteurs GRDF sont présents à vos côtés.



Christian FARRUGIA

Directeur GRDF Clients territoires Île-de-France
christian.farrugia @grdf.fr



Marie Françoise L'HUBY

Directrice GRDF Réseau Île-de-France
marie-francoise.l-huby@erdf-grdf.fr



Olivier BECAUD

Délégué Concession GRDF Île-de-France
06 76 87 32 31
Olivier.becaud@grdf.fr



Pierre FALCY

Chargé de portefeuille SIGEIF
06 74 09 06 27
pierre.falcy@grdf.fr



Jean-Luc DELBOSC

Directeur Territorial Paris & Hauts-de-Seine
06 84 91 54 51
jean-luc.delbosc@grdf.fr



Chloé BRUMEL-JOUAN

Directeur Territorial Seine-Saint-Denis/Val-de-Marne
06 99 78 95 83
chloe.brumel-jouan@grdf.fr



Michel PIAZZA

Directeur Territorial Essonne/Yvelines/Val-d'Oise
06 85 82 31 48
michel.piazza@grdf.fr

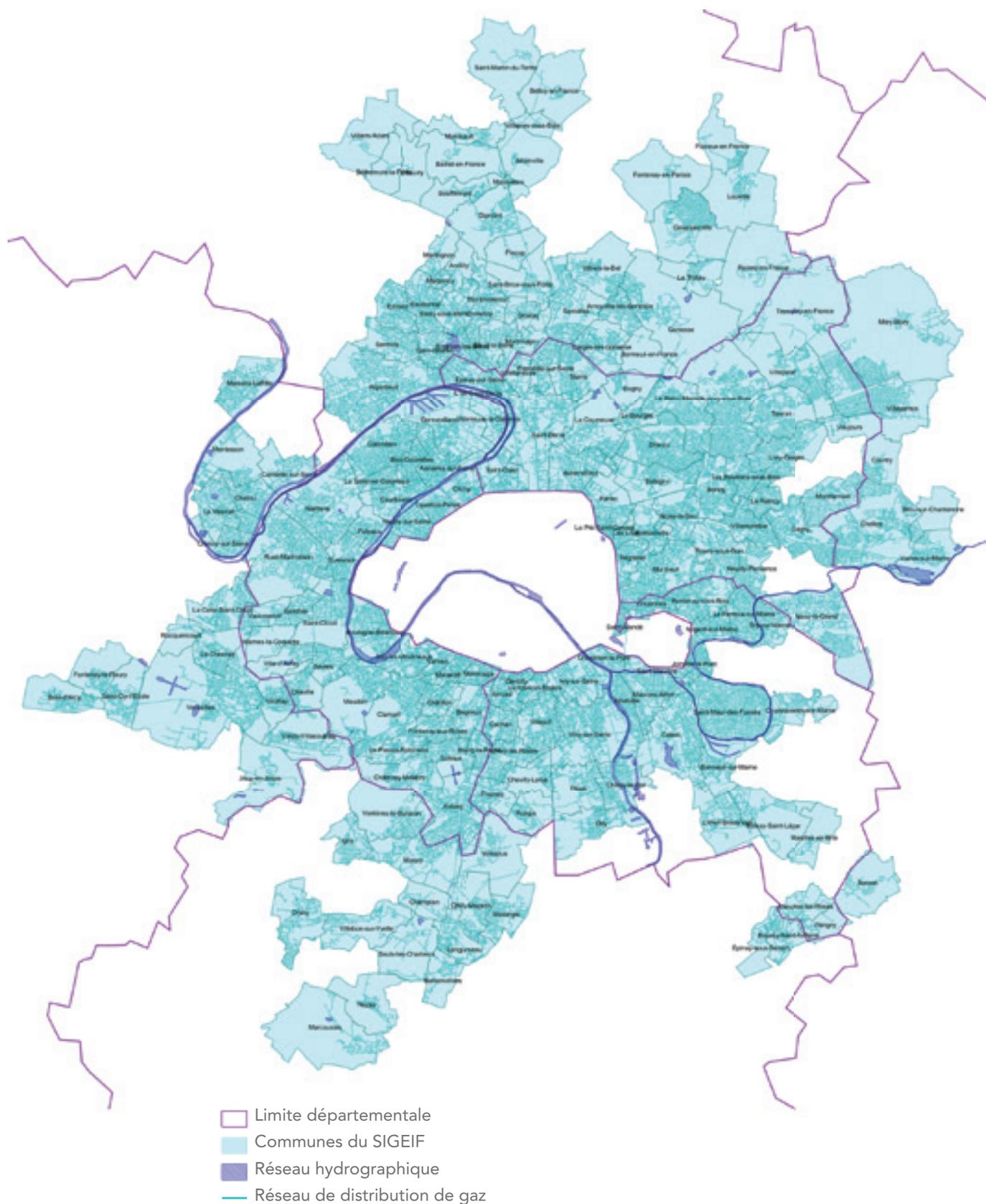


Pascal HAINAUT

Directeur Territorial de Seine-&-Marne
06 66 48 05 49
pascal.hainaut@grdf.fr

L'essentiel de votre concession

- Le territoire du SIGEIF



L'essentiel de votre concession

- Du nouveau sur le partage des données

Une année de concertation pour plus de transparence sur les données de la concession

Entre novembre 2014 et décembre 2015, plusieurs associations d'élus et GRDF ont lancé une démarche de concertation autour des données à communiquer dans le compte-rendu d'activité de la concession : « Nouvelles données pour une nouvelle donne ». De nombreux ateliers de travail, rassemblant des autorités concédantes, la DGEC, un expert-comptable, des cabinets de conseil aux collectivités et GRDF, ont jalonné l'année. Ces ateliers ont porté sur les indicateurs de suivi d'activité et de qualité de service, le patrimoine et le compte d'exploitation de la concession.

Le décret sur les données du CRAC s'appuie sur les conclusions du groupe de travail et rend obligatoire la production d'un compte-rendu d'activité pour toutes les concessions.



Le livre blanc, ouvrage pédagogique et synthèse des échanges de la concertation, ainsi que l'ensemble des documents présentés au cours des ateliers sont disponibles sur www.nouvellesdonneesgaz.fr

L'essentiel de votre concession

Ma Concession Gaz : vos données en ligne

En ligne depuis plus de deux ans sur le site grdf.fr, l'espace dédié aux collectivités concédantes a été mis à jour et complété de nouveaux services. Dénommé « Ma Concession Gaz » cet espace présente, de manière sécurisée et sur le périmètre de la collectivité, les informations communiquées dans le compte-rendu d'activité (données financières, techniques et patrimoniales, indicateurs de suivi de l'activité et gestion de la clientèle). Il propose également les documents contractuels de référence (contrats, avenants).

Courant 2016, l'espace « Ma Concession Gaz » s'enrichit d'un nouveau service de plateforme de données, sur laquelle la collectivité concédante peut parcourir, visualiser (sous forme de carte) et télécharger les données lui étant afférentes. Ce service dynamise et simplifie le partage des informations entre GRDF et l'autorité concédante.

Retrouvez les données propres à votre collectivité sur l'espace « Ma Concession Gaz » accessible sur www.grdf.fr.





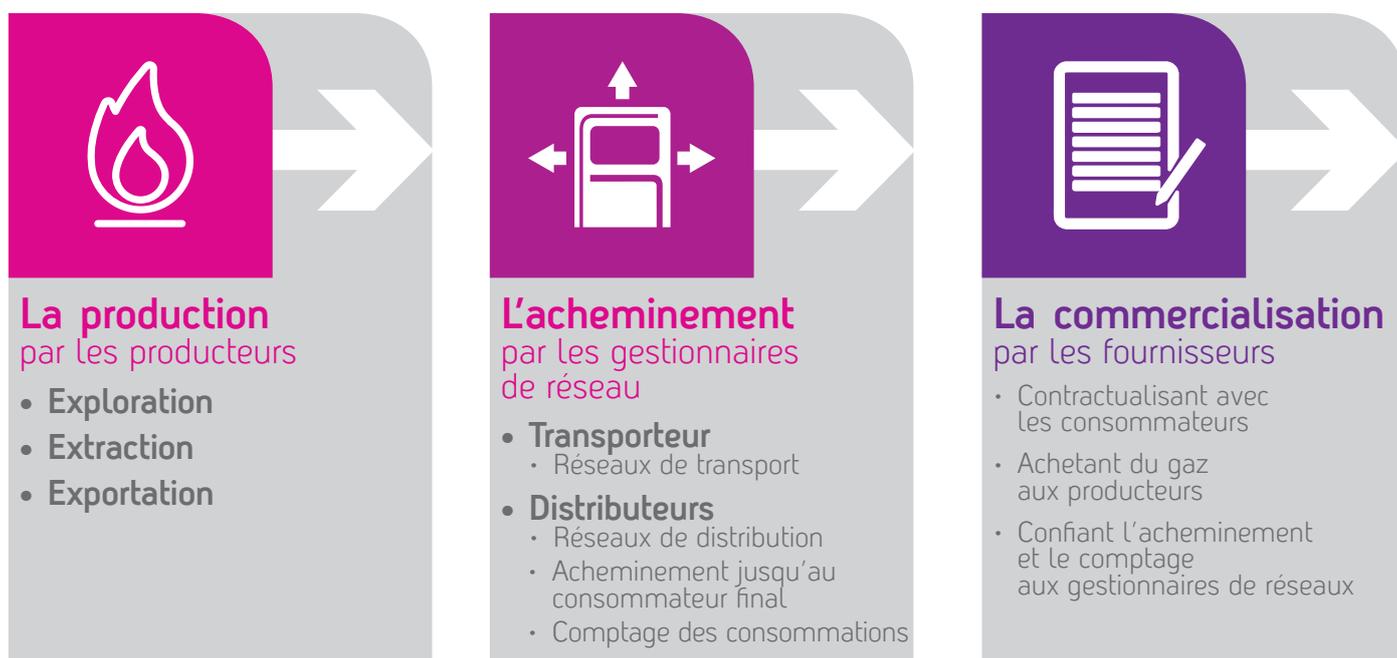


Notre mission de service public

Notre mission de service public

- Comprendre la distribution du gaz naturel

La chaîne gazière compte trois activités principales : la production, l'acheminement (« transport » et « distribution ») et la commercialisation de gaz naturel.



- La triple autorité encadrant la distribution de gaz naturel

Trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- **L'État** : GRDF est lié à l'État par un contrat de service public signé pour une durée de 3 ans et soumis à la réglementation régissant son activité.
- **La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)** : elle fixe le tarif d'Accès des Tiers aux Réseaux de Distribution (ATRD) à l'intérieur de la zone de desserte de chaque distributeur ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires du Catalogue des Prestations de GRDF.
- Localement, **l'autorité concédante** : elle exerce notamment le contrôle du bon accomplissement des missions de service public déléguées et des engagements du contrat de concession qui la lie à GRDF.

- Les missions de GRDF :
du Contrat de Service Public
à la transition énergétique

Le Contrat de Service Public

Le Contrat de Service Public (CSP) conclu entre GRDF et l'État a été signé le 30 novembre 2015, pour une durée de 3 ans. Ce nouveau CSP, le premier au périmètre du distributeur, renforce les engagements de GRDF dans l'exercice de son métier et met l'accent sur sa contribution à la transition énergétique des territoires. Parmi les applications concrètes du CSP on notera : le déploiement du compteur communicant gaz, l'objectif de 95 % d'interventions sécurité gaz traitées en moins d'une heure, le renforcement de la sécurité des installations intérieures grâce au dispositif CIVIGAZ, ou encore la poursuite des actions en faveur de l'efficacité énergétique et du développement de la filière gaz naturel. Ce contrat s'accompagne d'indicateurs chiffrés qui feront l'objet d'un suivi annuel entre l'État et GRDF.

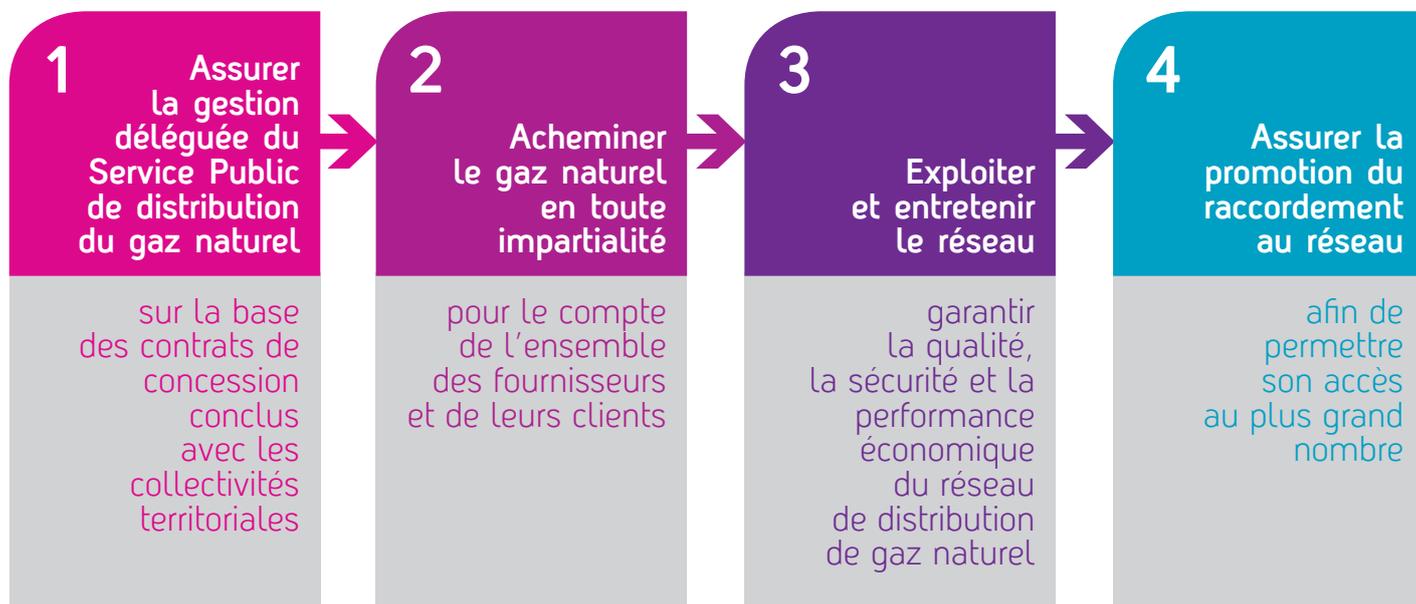
Pour en savoir plus sur le CSP 2015-2018, connectez-vous sur www.grdf.fr



Le Contrat de Service Public est le socle des engagements de service public de GRDF sur l'ensemble du territoire, identique pour toutes les concessions.

Notre mission de service public

Les missions de service public



- La tarification du service de distribution du gaz naturel

La péréquation tarifaire

La loi confie à GRDF, et aux autres distributeurs non nationalisés, la gestion déléguée du service public local de la distribution de gaz naturel sur leur zone de desserte exclusive. GRDF exploite les équipements nécessaires au service public de la distribution de gaz naturel à ses risques et périls, supportant ainsi les charges financières et les responsabilités associées. GRDF assure également la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession. En contrepartie de ces obligations, GRDF est autorisé à percevoir auprès des clients finals, via les fournisseurs de gaz, une rétribution par le biais du tarif ATRD.

Le modèle français repose sur des notions indissociables : zone de desserte exclusive, régulation, péréquation tarifaire et mutualisation opérationnelle.

Pour les principaux distributeurs de gaz naturel, le tarif appliqué sur leur zone de desserte exclusive n'est pas fonction de l'équilibre économique de chaque concession, individuellement. Il s'applique sur l'ensemble des concessions de la zone desservie. C'est le principe de la « péréquation tarifaire » de la distribution.

Enfin, le modèle réglementaire français impose que chaque distributeur soit son successeur obligé au titre des contrats de concession sur sa zone de desserte exclusive historique. Toutefois, ce principe de péréquation ne s'applique pas aux nouvelles concessions (contrats signés pour la première fois depuis 2008) : sur celles-ci, le tarif de distribution est issu d'une mise en concurrence et est donc propre à chaque contrat.

Notre mission de service public

Méthode de détermination du tarif de distribution

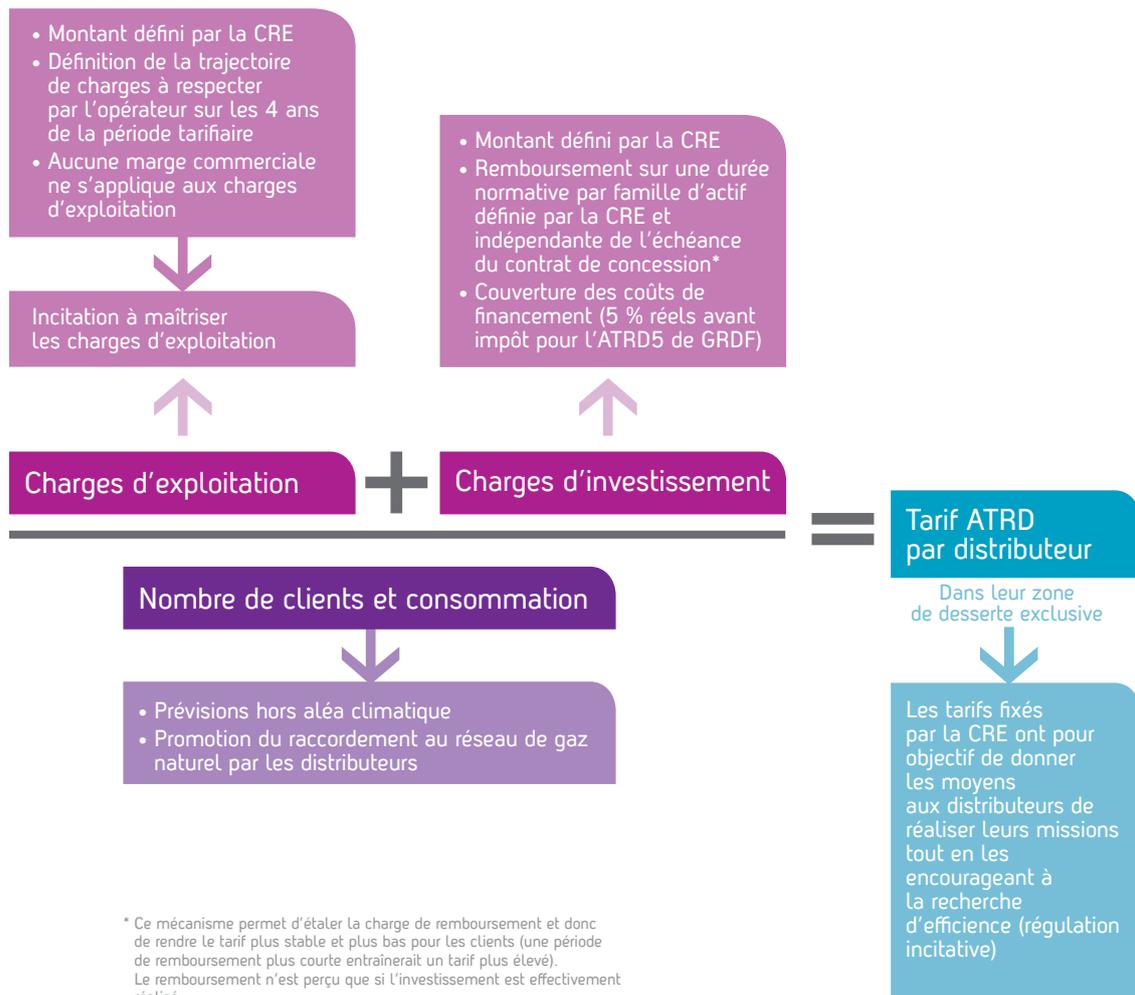
Depuis 2003, avec l'ouverture à la concurrence de la fourniture de gaz naturel et la séparation des activités d'infrastructure (distribution et transport) d'une part, et de fourniture d'autre part, la loi a confié à la CRE la mission de définir notamment le tarif ATRD. Elle détermine la méthodologie ainsi que la structure et le niveau du tarif pour chacun des distributeurs de gaz naturel dans sa zone de desserte exclusive.

Ce tarif est fixé pour une période de quatre ans. Il est déterminé pour couvrir les coûts d'investissement et de fonctionnement d'un « opérateur efficace » (articles L452-1, L455-2 et L452-3 du code de l'énergie).

Pour le tarif péréqué en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2012 pour une durée de 4 ans (délibération de la CRE du 28 février 2012), la CRE a retenu, dans la continuité des tarifs précédents, les principes généraux suivants :

- une incitation à la maîtrise des coûts portant, d'une part sur les charges d'exploitation de GRDF et, d'autre part, sur les programmes d'investissement,
- une structure composée des options tarifaires correspondant aux segments de clientèle (le tarif s'applique par point de livraison et, pour chacun, le choix de l'option tarifaire est laissé au fournisseur),
- une évolution mécanique de la grille tarifaire au 1^{er} juillet de chaque année.

Décomposition du tarif de distribution fixé par la CRE :



Notre mission de service public

La grille tarifaire

Les délibérations de la Commission de Régulation de l'Énergie portent sur l'évolution de la grille tarifaire de GRDF au 1^{er} juillet 2015.

La grille tarifaire s'appliquant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 est la suivante :

Option tarifaire	Part abonnement annuel (en €)	Prix proportionnel (en €/MWh)	Terme de souscription annuelle de capacité journalière (en €/MWh/j)	Terme annuel à la distance (en €/m)
Clients T1 < 6 MWh/an	34,56	27,35		
Clients T2 de 6 à 300 MWh/an	133,32	8,04		
Clients T3 de 300 à 5 000 MWh/an	757,08	5,65		
Clients T4 > 5 GWh/an	15 295,56	0,79	199,08	
Clients TP tarif de proximité	35 684,40		99,24	65,16

Le tarif TP est destiné aux clients finals ayant les caractéristiques techniques pour se raccorder directement à un réseau de transport de gaz naturel, avec un mécanisme de pénalités de dépassement de capacité souscrite (applicable également aux clients T4).

Ce tarif ATRD, péréqué, concerne environ 11 millions de clients finals, et s'applique pour les usagers de votre concession.

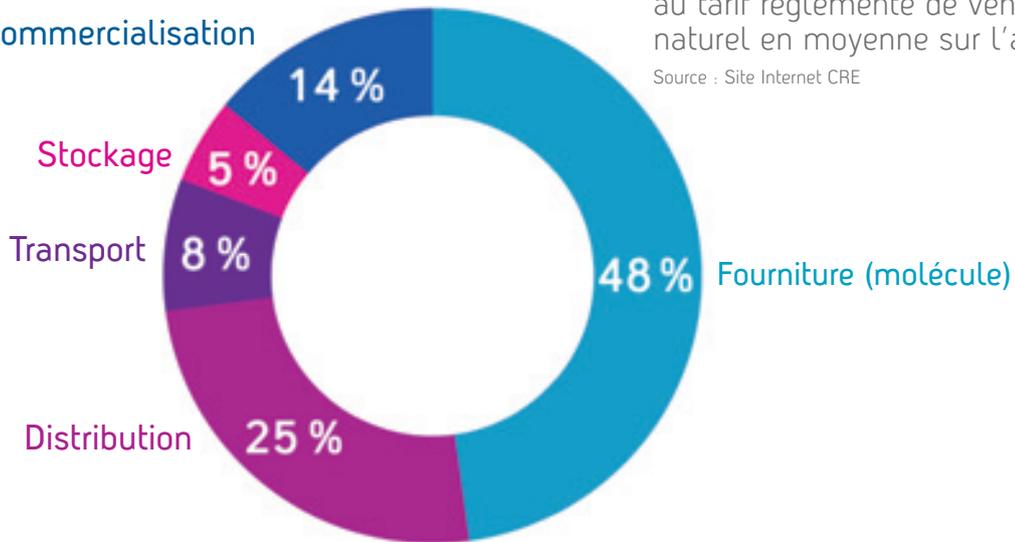
La péréquation tarifaire et l'existence d'une zone de desserte exclusive de GRDF permettent une solidarité spatiale et temporelle entre les concessions. Voici quelques exemples des principaux bénéfices de cette solidarité et de la mutualisation des ressources :

- **assurer** au plus grand nombre **un accès à une énergie compétitive** et atténuer les inégalités afférentes aux territoires,
- **assurer une complète égalité de traitement des usagers**, avec une qualité de service identique quelles que soient les conditions d'exploitation du service,
- **réaliser les investissements nécessaires à une concession**, quel que soit le moment où cet investissement s'avère indispensable,
- **mener des plans d'actions de sécurité industrielle** à l'échelle nationale, avec d'importants programmes d'investissements, sans surcoût pour les concessions les plus impactées,
- **garantir une stabilité du tarif dans le temps** pour chaque concession.

Notre mission de service public

Les factures type

Commercialisation



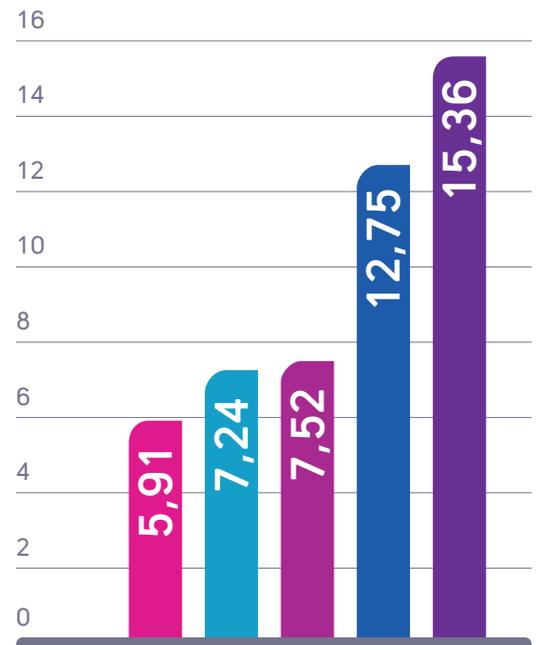
Composantes de la facture HT d'un client domestique au tarif réglementé de vente de gaz naturel en moyenne sur l'année 2014

Source : Site Internet CRE

Prix moyen annuel des principales énergie de chauffage en moyenne d'octobre 2014 à septembre 2015

Source : données MEDDE/SQeS/Base Pégase

- **Bois granulés en vrac**
Prix complet de 100 kWh PCI (livraison Vrac de 5 tonnes à 50 km). Source : CEEB/Propellet.
- **Gaz naturel**
Prix complet de 100 kWh PCI au tarif B1, 3 usages. Consommation annuelle de 23,26 MWh PCS.
- **Fioul domestique**
100 kWh PCI de FOD au tarif C1 (livraison de 2 000 à 5 000 litres). PCI 11,8 kWh/litre.
- **Propane**
100 kWh PCI de propane en citerne. Hors mise à disposition et entretien de citerne et compteur.
- **Électricité**
Prix complet de 100 kWh (puissance 12 kVA double tarif). Conso 13 MWh dont 5 MWh en heures creuses.



Le gaz naturel est une des énergies les plus compétitives.

GRDF met à disposition de tous les clients sur son site Internet un outil interactif présentant un « baromètre » des prix des énergies :

www.grdf.fr/particuliers/gaz-naturel/comparateur-prix-energie

Notre mission de service public

- Votre contrat de concession

GRDF est lié aux autorités concédantes par un contrat de concession qui précise les conditions d'exploitation du service public de la distribution de gaz naturel et les engagements contractuels des deux parties pendant la durée du contrat.



Le contrat de concession

L'autorité concédante

VOUS

- Possède les réseaux de distribution
- Délègue la gestion du service public de distribution de gaz
- Contrôle le bon accomplissement des missions de service public

Le concessionnaire

NOUS

- Assure la maîtrise d'ouvrage et le financement de la quasi-totalité des investissements en concession
- Exploite les équipements nécessaires au public
- Assure la sécurité des infrastructures et des personnes

Retrouvez ici les informations spécifiques au contrat de concession de votre collectivité.

Date d'entrée en vigueur du contrat : **21 novembre 1994.**

Durée d'application du contrat : **30 ans.**

En septembre 2015, la commune de **Chennevières-sur-Marne** a adhéré au SIGEIF.

À fin 2015, votre contrat de concession comprend **185 communes.**



Une organisation à votre service

Une organisation à votre service

• Une organisation mutualisée

Principal gestionnaire de réseau de distribution du gaz naturel en France, GRDF emploie environ 11 500 salariés répartis sur tout le territoire métropolitain.

L'organisation de GRDF est composée d'un niveau national, regroupant des activités d'expertise et des fonctions supports, et d'un ancrage local basé sur huit régions, dénommées « régions GRDF ».

Description macro de l'organisation de GRDF

Complémentarité entre un ancrage local et des actions mutualisées au niveau national

Au national

- **Les experts métiers**
 - Acheminement & gestion de la clientèle
 - Technique industrielle
 - Développement de l'utilisation du réseau de gaz naturel
 - Concessions et nouveaux usages du gaz (filrière biométhane, gaz naturel véhicule...)
- **Les fonctions support**
 - Système d'information
 - Ressources humaines
 - Finance & controlling

Dans chacune des 8 régions de GRDF

- Direction Réseaux
- Direction Clients-Territoires
- Direction Clients Fournisseurs
- Direction Supports



- Siège social : Paris Condorcet
- Directions Réseaux et Clients-Territoires
- Direction Clients-Territoires
- Direction Réseaux



Une organisation à votre service



GRDF partage avec ERDF un service commun créé par la loi. Ce service commun assure les missions de service public de proximité auprès des clients. Il comprend 35 000 salariés. Le service commun de GRDF et ERDF comprend l'accueil clientèle, l'exploitation, la maintenance, le dépannage, les interventions et le relevé des compteurs du parc actuel.

Les activités de conception et d'évolution de la structure des réseaux (schémas directeurs), de planification et de gestion des investissements sont assurées par GRDF seul et sous son unique responsabilité.

• Des métiers au service de la concession

Chacune des 8 « régions GRDF » comprend cinq fonctions principales :



Une organisation à votre service

- Un ancrage local pour mieux vous servir

Au sein des territoires, des agences locales portent les missions de GRDF...

Des agences locales

- **Relations Collectivités Territoriales** : service territoire
- **Votre interlocuteur de proximité**
- **Travaux** : Agences Ingénierie Travaux
- **Exploitation** : Agences Réseau Gaz, Bureaux d'Exploitation Gaz, cellules ordonnancement réseau
- **Gestion Clientèle** : Agence Technique Clientèle, cellule ordonnancement client

...en s'appuyant sur un maillage régional...

Des agences régionales

- **Gestion Clientèle** : Accueils Acheminement, Services Client
- **Relations Collectivités Territoriales** : Pôle Concession
- **Promotion Raccordement** : Agence Marché d'Affaires et Marché Grand Public
- **Patrimoine** : Agences Cartographie, Bureaux d'Etude Régionaux Gaz
- **Travaux** : Agences Maîtrise d'Ouvrage Branchements
- **Exploitation** : Cellules traitement DT/DICT, Agences Maintenance Spécialisées Gaz, Agence Métrologie
- **Services Supports** : Agences médico-sociales, Agences contrat de travail, Agences contentieux, Agences achats tertiaires, Pôle immobilier, Agences formation et ressources humaines, Agences SI et télécom, Cellules véhicules, Services informatiques, Services approvisionnement

...et sur des services nationaux mutualisés.

Des services nationaux

- **Agences diagnostic qualité gaz, Unités Urgence Sécurité Gaz, Service comptabilité**
- **...et les directions fonctionnelles nationales**



Le patrimoine de votre concession

Le patrimoine de votre concession

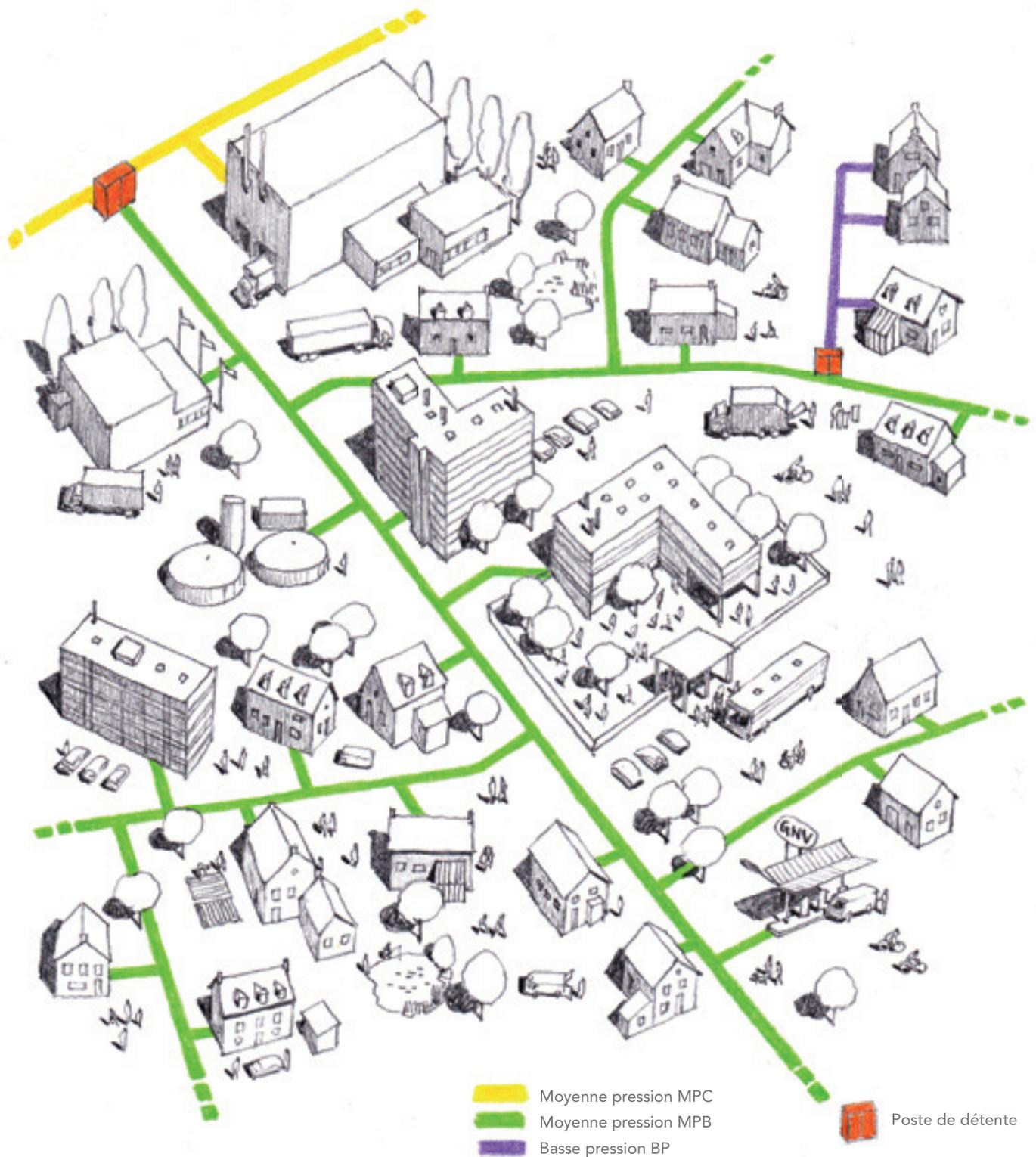
- Comprendre les principaux ouvrages de distribution du gaz naturel

L'essentiel du réseau de distribution de gaz naturel est constitué de Moyenne Pression (MP, pression $\geq 0,3$ bar), correspondant à 95 % du réseau en France. Sur ce réseau MP sont connectés à fin 2015 :

- 5,4 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons individuelles, des immeubles à chaufferie collective et des sites industriels,
- 690 000 branchements collectifs d'immeubles qui alimentent 5,5 millions d'appartements,
- 14 sites d'injection de biométhane (sur les 15 sites raccordés sur le réseau exploité par GRDF),
- 280 stations Gaz Naturel Véhicule (GNV), en majorité des stations privées.

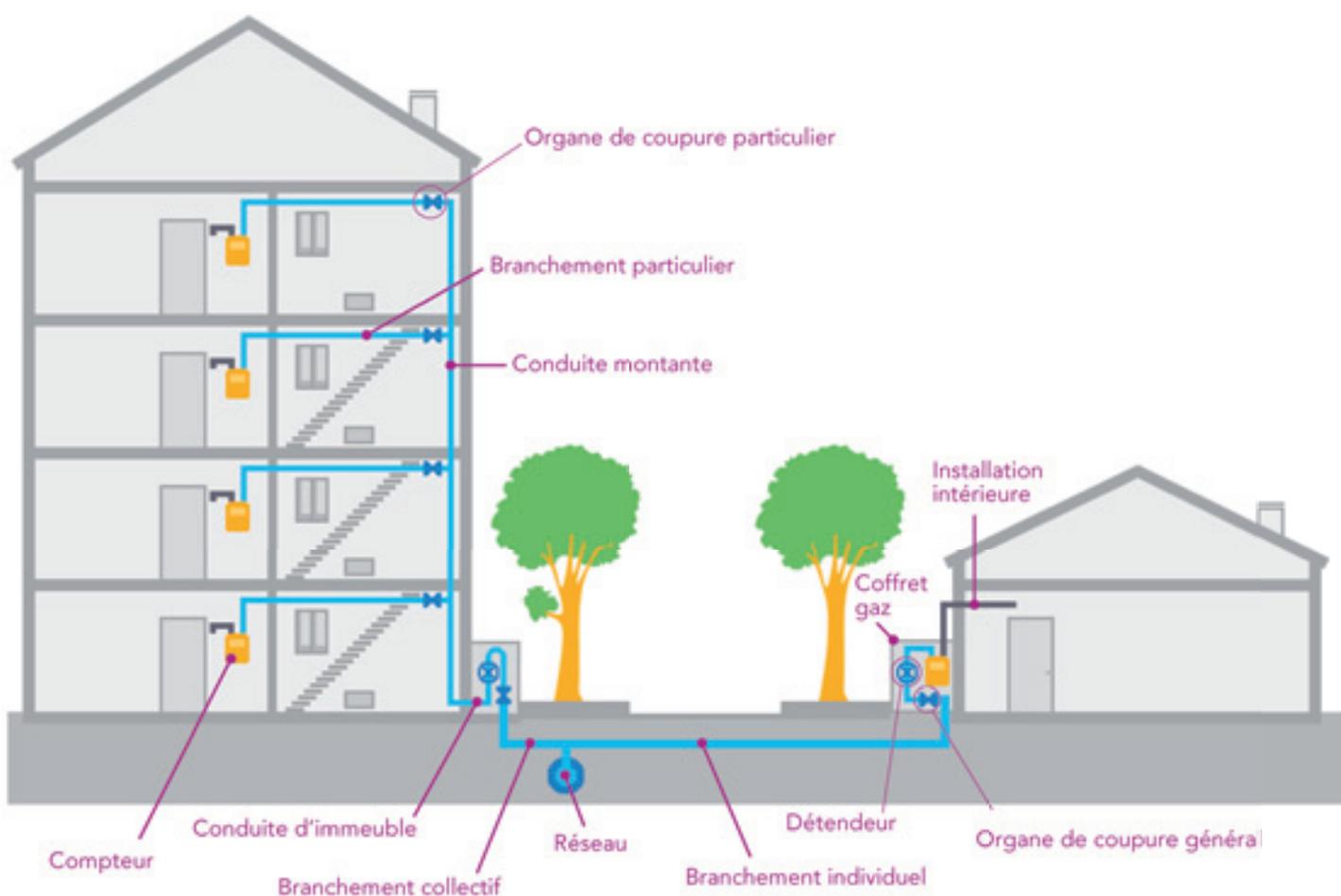


Le patrimoine de votre concession



Le patrimoine de votre concession

L'illustration suivante présente les principaux ouvrages de distribution sur un logement collectif et sur une maison individuelle.



Le patrimoine de votre concession

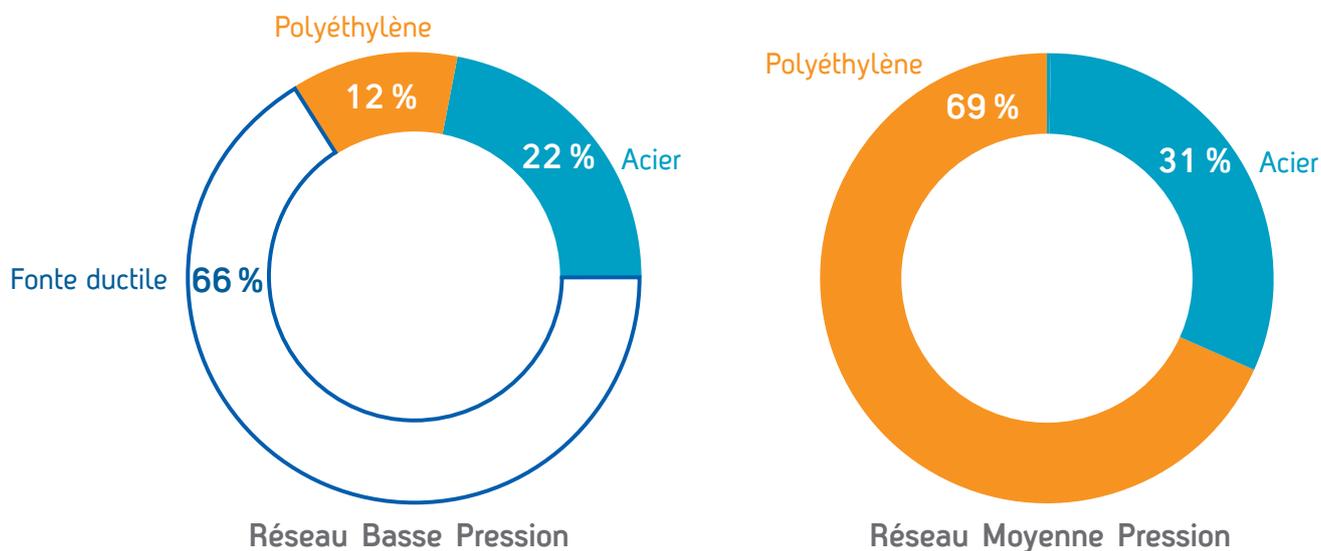
- L'inventaire du patrimoine de votre concession

Retrouvez ici votre patrimoine référencé par catégorie de pression et par matière :

Ouvrages concédés (longueurs en mètres)	2015	2014	2013
Longueur totale des canalisations	9 434 340	9 430 758	9 418 160
Par pression			
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	2 322 003	2 359 045	2 379 821
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 bar)	7 112 337	7 071 713	7 038 339
Par matière			
Polyéthylène (PE)	5 183 715	5 138 083	5 097 893
Acier	2 700 945	2 714 934	2 727 401
Fonte ductile	1 528 679	1 553 202	1 567 199
Autres matériaux	21 001	24 539	25 667

L'âge moyen du réseau de la concession est de 28 ans.

Répartition des longueurs de canalisations BP/MP par pression et matière



Inventaire des conduites montantes

Maille SIGEIF	Conduites montantes propriétés de tiers			Conduites montantes en concession	Nombre total de conduites montantes
	Sous contrat	Hors contrat	TOTAL		
2015	35 106	13 556	48 662	52 481	101 143

Le patrimoine de votre concession

- La connaissance du patrimoine

L'indice de connaissance du patrimoine

Le patrimoine de la distribution de gaz naturel est en constante évolution. La connaissance de ce patrimoine est assurée par des bases de données techniques (SIG, GMAO...) et une base des immobilisations mises à jour en permanence pour garantir cohérence et exhaustivité.

Pour mesurer et objectiver le niveau de connaissance du patrimoine, GRDF met en place un indicateur de suivi : l'indice de connaissance du patrimoine. La construction de cet indice a été réalisée avec l'aide d'un conseil externe.

Au niveau national, l'indice de connaissance du patrimoine s'élève à 76.

Cet indice est composite et constitué de sous-indicateurs répartis en trois catégories (inventaire, cartographie et autres éléments de connaissance et de gestion). Chacun des sous-indicateurs doit atteindre un nombre maximal de points. Ce système de mesure permet d'évaluer finement la progressivité de la connaissance du patrimoine au fil des années.

La valeur de l'indice, calculée chaque année, est comprise entre 0 et 100.

Retrouvez ci-après le tableau détaillant les sous-indicateurs composant l'indice de connaissance du patrimoine, le nombre maximal de points, la méthode de gradation (règle de mesure) ainsi que la note calculée pour l'année 2015 au niveau national.

Le patrimoine de votre concession

N°	Sous-indicateur	Pts max	Gradation	Note 2015
1	Existence d'un inventaire des réseaux et procédure de mise à jour	10	Binaire	10
2	Connaissance des matériaux et diamètre dans le système d'information géographique (SIG)	5	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	5
3	Connaissance de l'année de pose des ouvrages dans le SIG	5	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	5
4	Connaissance des branchements individuels (report sur le plan)	5	≤ 25% : 0 point > 25% : Progressif	2
5	Taux de cohérence entre GMAO (gestion de la maintenance) et la base des immobilisations pour le nombre de branchements collectifs	4	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	3
6	Connaissance des branchements collectifs (report sur plan)	5	≤ 25% : 0 point > 25% : Progressif	2
7	Connaissance des ouvrages d'immeuble collectif (nombre de CI/CM, longueur, matériau, nombre de branchements particuliers, année de pose, pression)	10	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	8
8	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (stock)	5	≤ 80% : 0 point > 80% : Progressif	3
9	Taux de cohérence entre la base des immobilisations et le SIG sur la longueur de réseau (flux)	3	≤ 90% : 0 point > 90% : Progressif	2
10	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour le nombre de vannes	4	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	3
11	Taux de cohérence entre SIG et GMAO pour les postes de détente réseau et poste d'injection biométhane	4	≤ 50% : 0 point > 50% : Progressif	1
12	Existence d'une cartographie numérisée et procédure de mise à jour	5	Binaire	5
13	Taux de plans grande échelle géoréférencés	10	Progressif	6
14	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (stock)	5	Progressif	1
15	Longueur de réseau avec le réseau porté en classe A (flux) (tolérance de 0,5% en cas d'opérations en cours de vérification)	5	Binaire	5
16	Existence et communication à la collectivité d'une prévision pluriannuelle de renouvellement sur 3 ans pour les contrats concernés	10	Binaire	10
17	Existence d'une modélisation pour l'exploitation et la conception des réseaux	5	Binaire	5
Total		100		76

Le patrimoine de votre concession

L'amélioration de la cartographie du réseau de gaz

Les classes de précision

Avant de réaliser des travaux, des actions d'investigation peuvent être lancées en fonction de la classe de précision des ouvrages posés. Il existe trois classes de précision : A, B et C. GRDF a pris les mesures nécessaires pour classer en A (précision maximale, à ± 40 cm) les réseaux neufs et renouvelés. Le positionnement en classe A vise notamment à améliorer la prévention des dommages aux ouvrages.

Sur votre concession, le taux de réseau en classe A sur les réseaux neufs et renouvelés est de 99,6 %.

La fréquence de mise à jour de la cartographie

GRDF met à jour et améliore sa cartographie du réseau de façon continue, en préparation et à la suite de travaux ou, plus ponctuellement, à l'occasion d'actions correctives.

Parmi les projets en cours, et pour mieux partager les données de localisation avec les collectivités, le projet « Adjust ME » vise à recalibrer la cartographie moyenne échelle sur des fonds de plan correctement géoréférencés. L'usage historique de fond de plan cadastral est remplacé par l'utilisation de la base de données « BD Parcellaire » de l'IGN.

En 2015, 6 380 actes de mise à jour de la cartographie ont été lancés sur le périmètre de votre concession.

GRDF consacre environ
15 millions d'euros
par an pour améliorer
la cartographie
des réseaux gaz.

GRDF a signé le 24 juin 2015 le protocole d'accord entre les exploitants de réseaux et les collectivités sur le déploiement du PCRS (Plan de corps de rue simplifié), sous l'égide du Conseil National de l'Information Géographique (CNIG). Il vise à constituer des bases mutualisées de fonds de plan pour disposer du meilleur référentiel dans les réponses aux DT-DICT. Une étape essentielle en matière de sécurité à proximité des réseaux a été franchie.

Le patrimoine de votre concession

La démarche d'inventaire complémentaire des ouvrages

Début 2015, GRDF a lancé une phase de complément d'inventaire technique des branchements collectifs, des conduites d'immeuble et des conduites montantes, dans le cadre du projet RIO 2 (« Référentiel Inventaire Ouvrages »). Cette démarche concerne l'ensemble du territoire français, et consiste à visiter quelque 464 000 adresses.

En 2015, plus d'un tiers des adresses a été visité, contribuant ainsi à améliorer la fiabilité de connaissance du patrimoine.

En fin d'année 2015, 166 000 adresses ont été visitées (soit plus d'un tiers) sur lesquelles 53 000 branchements collectifs supplémentaires ont été identifiés. Cette action permettra de renforcer la sécurité en intégrant ces branchements supplémentaires à la politique de maintenance des ouvrages. A l'issue de ce recensement technique, ces branchements collectifs viendront compléter et ajuster l'inventaire patrimonial.

Le projet d'inventaire RIO 2 se poursuit en 2016, avec pour objectif de se terminer fin 2017. Le budget global de la démarche est évalué à 14 millions d'euros.



Le patrimoine de votre concession

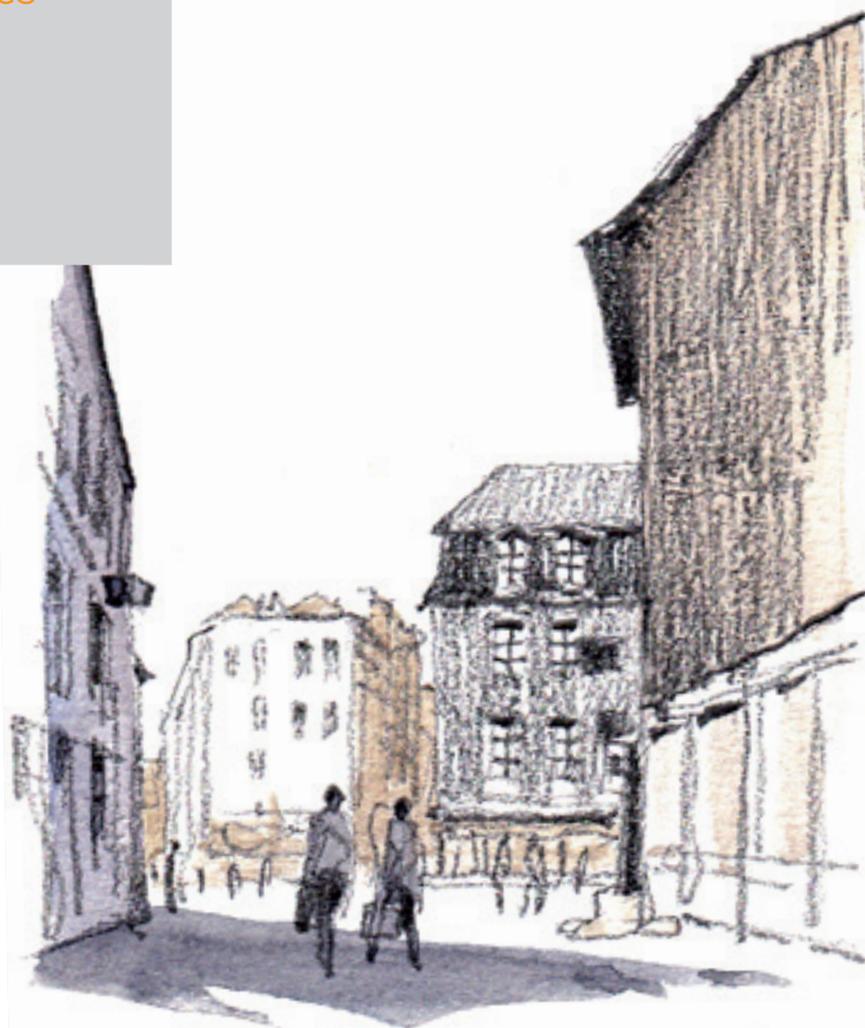
- La modernisation et le développement du réseau

La qualité et la conformité des ouvrages neufs remis par les entreprises prestataires est un enjeu majeur de GRDF. Chaque année, près de 50 000 ouvrages enterrés sont réalisés, dont 30 000 branchements et 10 000 petites affaires dont chacune est réalisée en moins d'une semaine.

La prise en compte des travaux sur les milieux naturels, l'outil SIGnal

En 2015, sur toute la France, les bureaux d'études GRDF ont réalisé près de 600 diagnostics de prise en compte des travaux sur l'environnement.

GRDF a développé un logiciel capable d'évaluer l'impact de ses chantiers sur les milieux naturels. Cet outil, appelé SIGnal, est utilisé au sein des bureaux d'études GRDF depuis janvier 2015. Il permet d'identifier les risques des travaux sur la biodiversité pour pouvoir adapter les modes opératoires si nécessaire.



Le patrimoine de votre concession



Les principaux chantiers sur votre territoire

La politique d'investissement de GRDF

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (article L.432 - 8 du code de l'énergie). Les investissements réalisés par GRDF se décomposent en grandes « familles » et selon leur degré de prévisibilité : les investissements de développement du réseau et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

Les chantiers de développement du réseau

Les travaux de développement du réseau concédé consistent à construire :

- des nouveaux ouvrages de distribution (canalisations, branchements et éventuellement postes de détente) dans des parties du territoire concédé mais non encore desservies afin de raccorder de nouveaux clients ;
- des unités de production de biométhane ;
- des stations GNV (Gaz Naturel Véhicule).

Les demandes de raccordement varient en fonction de nombreux facteurs externes tels que le dynamisme immobilier local ou la conjoncture économique.

Pour les projets d'extension, la réglementation prévoit la réalisation d'une étude économique appelée « B sur I » (Bénéfice sur Investissement). Ainsi conformément au contrat de concession, le concessionnaire réalise à ses frais les travaux de développement du réseau dès lors que le critère de décision des investissements « B sur I », défini par l'arrêté du 28 juillet 2008, est au moins égal à zéro.

Le patrimoine de votre concession

En 2015, GRDF a développé le réseau de votre concession de 18 074 mètres.

Retrouvez ci-dessous les 10 plus importants chantiers de développement réalisés sur la concession en 2015.

Nom de la Commune	Adresse des travaux	Longueur de réseau posé en mètre
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	ZAC Charles Renard	1 098
SAULX-LES-CHARTREUX	ZAC du Moulin	586
PANTIN	ZAC du Port / Avenue Jean Lolive	488
GOUSSAINVILLE	ANRU des Grandes Bornes	460
MAROLLES-EN-BRIE	Route de Brie	427
DOMONT	Rue Abel Gance	339
DEUIL-LA-BARRE	Quartier La Galathée	323
BALLAINVILLIERS	Avenue du Château	321
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	Rue Marcel Pagnol	291
EAUBONNE	ZAC du Val Joli - Rue Edmond Rostand / Sentier des Perrottes	275



Le patrimoine de votre concession

Les chantiers d'adaptation et de modernisation des ouvrages

Les investissements d'adaptation et de modernisation du réseau regroupent des investissements obligatoires et prévisibles à la demande des collectivités. Ces investissements peuvent également résulter d'exigences réglementaires fixées sous l'impulsion de la Direction générale de la Prévention des Risques du ministère de l'Énergie, comme l'installation d'équipements de télésurveillance de la pression du gaz sur les postes de détente MPC/MPC ou MPC/MPB.

D'autres investissements d'adaptation et de modernisation du réseau sont le fruit de la politique volontariste de GRDF. Ils résultent d'une analyse de plusieurs inducteurs : les défauts constatés lors des opérations de maintenance, la vulnérabilité aux dommages de tiers, le matériau de l'ouvrage, son âge, la technique de construction et d'assemblage, sa sensibilité à un environnement spécifique mais aussi les opportunités de coordination de voirie ou les déplacements d'ouvrages. Ces investissements concernent notamment :

- le renouvellement des réseaux dits plus sensibles (fonte ductile, cuivre, acier sans protection cathodique) qui représentent 3,5 % du linéaire total du réseau exploité par GRDF ;
- le renouvellement des branchements en fonction de leurs caractéristiques (plomb, solacier, cuivre à faible profondeur) ;
- le renouvellement des branchements collectifs construits avant 1977 en fonction de leur état et de la nature des incidents éventuels.

Dans certains cas, la sécurisation des branchements peut être assurée sans renouvellement, par la pose d'un dispositif de protection, appelé DPBE, permettant l'interruption du débit de gaz.

Retrouvez ci-dessous les 10 plus importants chantiers d'adaptation et de modernisation réalisés sur la concession en 2015

Nom de la Commune	Adresse des travaux	Longueur de réseau posé en mètre
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	Quartier Le Mail Zone A	1 486
ERMONT	Rue du 18 Juin et rue Jules Vedrines	973
CRÉTEIL	Rue Charles Péguy et avenue Pablo Picasso	881
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	Quartier Le Mail Zone B	823
LA CELLE-SAINT-CLOUD	Hameau de Bois Fontaine	791
MASSY	Îlot Gambetta	729
LE BLANC-MESNIL	Avenue de la Division Leclerc	702
MONTMORENCY	Rue de Groslay	654
BOURG-LA-REINE	Avenue des Cottages	641
ARGENTEUIL	La Dalle	615

Le patrimoine de votre concession

Les principaux chantiers de déplacement d'ouvrages

Dans la grande majorité des cas, les demandes de déplacements sont à l'initiative de collectivités. Ainsi GRDF peut être amené à déplacer des ouvrages, soit lors de grands projets urbains (tramway, métro, etc.), soit suite à des modifications sur le réseau de transport de gaz ou bien encore à la demande de clients finals.

Retrouvez ci-dessous les 10 plus importants chantiers de déplacement réalisés sur la concession en 2015.

Nom de la Commune	Adresse des travaux	Longueur de réseau posé en mètre
LIVRY-GARGAN	Boulevard Marx Dormoy	811
MORANGIS	Rue Ferdinand de Lesseps	466
LOUVRES	Avenue du Général Leclerc	342
BAGNEUX	Avenue de Stalingrad	323
IVRY-SUR-SEINE	Quai Marcel Boyer / Boulevard Paul Vaillant-Couturier	276
SAINT-OUEN	Rue Albert Dhalenne (Métro L14)	179
CLICHY	Rue Léon Blum	176
NANTERRE	ANRU Boulevard des Provinces Françaises	171
MALAKOFF	Boulevard des Frères Vigouroux	168
MASSY	Avenue de Paris	167





La gestion du réseau et de la clientèle

La gestion du réseau et de la clientèle

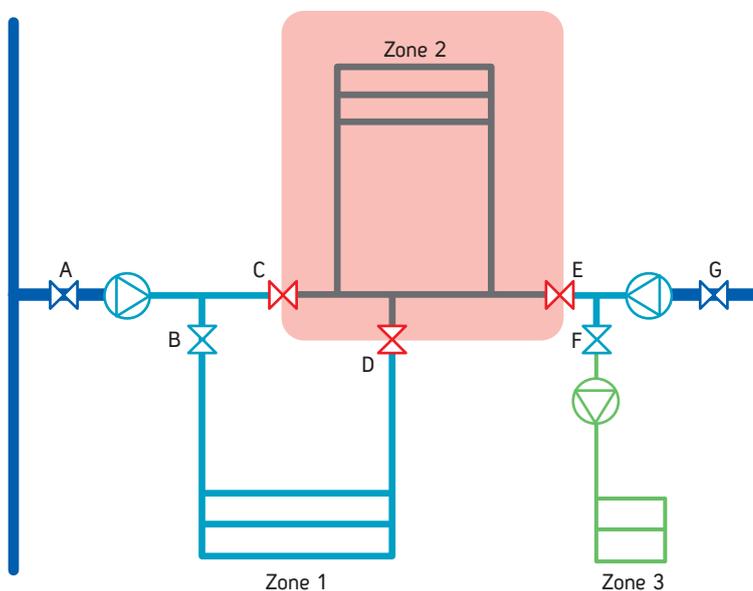
- La sécurité du réseau

Les principaux chantiers sur votre territoire

Le schéma de vannage a pour objectif de définir le nombre et le positionnement d'organes de coupure (vannes ou robinets) sur le réseau. Il permet d'interrompre rapidement et efficacement l'alimentation en gaz lors d'incidents ou de travaux et de limiter le nombre de clients coupés (de l'ordre de 1 000 clients).

En 2015, GRDF a investi 23 millions d'euros au niveau national en travaux d'optimisation des schémas de vannage (insertion d'organes de coupure sur des secteurs insuffisamment pourvus, suppression des inutiles, remplacement en cas de blocage...). Il exploite et entretient environ 130 000 organes de coupure sur les réseaux enterrés.

Le schéma suivant est une illustration synthétique d'un schéma de vannage. En manoeuvrant les organes de coupure C, D et E, il est possible d'isoler la zone 2, tout en conservant l'alimentation du reste du réseau.



La gestion du réseau et de la clientèle

La maintenance des ouvrages

La politique de maintenance et de surveillance

La maintenance préventive et corrective des ouvrages vise à s'assurer du bon fonctionnement des ouvrages dans la durée, de prévenir les incidents par une intervention ciblée et de corriger d'éventuelles défaillances constatées. GRDF définit une politique de maintenance à l'échelle nationale, de façon pluriannuelle. Celle-ci fait l'objet de révisions régulières à partir de retours d'expérience collectés dans toutes les régions auprès des exploitants.

La politique de maintenance est définie par type d'ouvrage. GRDF gère au total environ 80 « gammes de maintenance ». À titre d'exemple un poste « double ligne », dans le réseau primaire, sera maintenu plus souvent qu'un poste non réglable alimentant les réseaux tertiaires. Dans ce second cas, un passage sera effectué tous les quatre ans. GRDF vérifie régulièrement que la fréquence de visite définie pour chaque catégorie d'ouvrage est cohérente au regard des constats réalisés lors des opérations de maintenance.

Programme de maintenance (nombre de visites)	2015	2014
Postes de détente réseau	1 375	1 297
Robinets	6 842	6 680
Branchements collectifs Conduites d'immeuble et montantes	16 045	19 128

La surveillance systématique du réseau

La Recherche Systématique de Fuite (RSF) s'effectue soit à l'aide de Véhicules de Surveillance Réseau (VSR), soit à pied pour les canalisations situées dans des passages non accessibles en voiture. Ces véhicules sont équipés de capteurs de méthane, dits « barbiches », 10 000 fois plus sensibles que le nez humain. En cas de présence suspecte de méthane, le technicien procède à des analyses complémentaires et fait appel au besoin à une équipe d'intervention.

La périodicité de surveillance dépend de deux facteurs :

- les caractéristiques du réseau (âge, nature, pression),
- l'environnement du réseau (densité de population, présence de travaux effectués par des tiers, nature du sol, etc.).

Surveillance de réseau (en mètres)	2015	2014
Canalisations	9 294 585	10 957 126

La gestion du réseau et de la clientèle

La sécurité des installations intérieures

Les installations de distribution de gaz situées à l'intérieur des logements sont placées sous la responsabilité de l'occupant du logement. Elles ne font pas partie du domaine concédé. Environ 97 % des incidents en France liés au gaz trouvent leur origine sur ces installations.

Pour compléter la réglementation en vigueur, GRDF mène une politique de prévention basée sur :

- **la réalisation d'actions de communication** sur la sécurité des installations à destination des utilisateurs gaz,
- **la proposition de diagnostics** sur les installations intérieures n'ayant pas fonctionné pendant plus de 6 mois. Dans ce cas, le coût du diagnostic est pris en charge par GRDF.

En 2015, sur votre concession :

- **9 739 situations de danger** - grave et immédiat - ont été mises en évidence nécessitant une interruption de la fourniture de gaz, afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes ;
- **267 diagnostics** ont été réalisés au niveau de la concession suite à l'accord du client.

Ces mesures permettent de contribuer à l'amélioration du parc des installations intérieures en France, et donc d'améliorer la sécurité des utilisateurs du gaz naturel.

Les mesures de lutte contre la précarité énergétique : l'initiative CIVIGAZ

Dans le cadre du programme national de service civique « Transition énergétique, climat et biodiversité » initié en 2015, GRDF et la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) ont lancé CIVIGAZ avec le soutien du Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports.

CIVIGAZ est une opération nationale innovante et ambitieuse ayant pour objectif de former des jeunes volontaires et de sensibiliser des foyers à revenu modeste aux éco-gestes et à la sécurité des installations intérieures au gaz naturel.

660 jeunes
sont missionnés,
d'ici 2018,
pour visiter
100 000
foyers modestes
alimentés
au gaz naturel.

La gestion du réseau et de la clientèle

La vérification des dispositifs de comptage

Conformément à la réglementation et indépendamment des éventuelles demandes des clients, GRDF procède à la vérification des dispositifs de comptage.

La périodicité de vérification des compteurs dépend de leur technologie :

Nombre de compteurs traités à la maille de la concession	Périodicité	2015	2014
Compteurs domestiques à soufflets	20 ans	64 115	52 212
Compteurs industriels à soufflets	15 ans	1 136	1 509
Compteurs industriels à pistons rotatifs ou de vitesse	5 ans	1 511	1 569



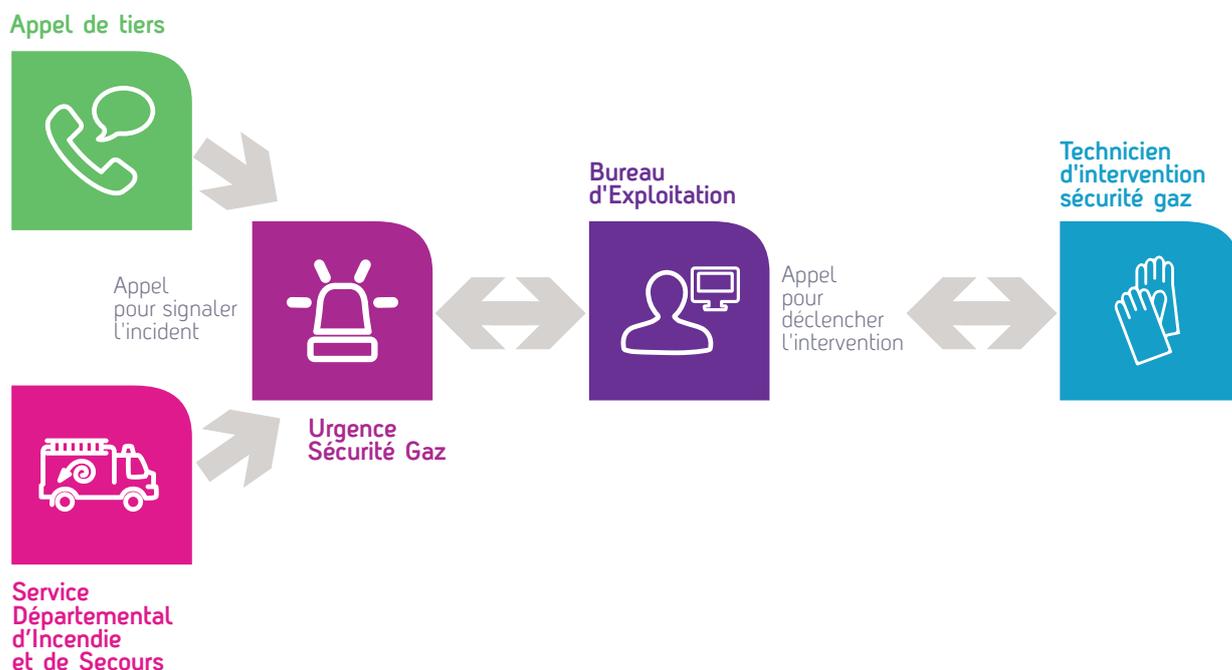
La gestion du réseau et de la clientèle

• La chaîne d'intervention

Les appels de tiers sur votre concession

Lorsqu'un tiers appelle afin de signaler une odeur ou un manque de gaz, son appel est pris en charge par l'Urgence Sécurité Gaz qui qualifie l'appel puis déclenche, avec le Bureau d'Exploitation, l'intervention. Dans 98 % des cas d'appels, l'intervention ne nécessite pas une coordination complexe. Dans 2 % des cas, une Procédure Gaz Renforcée est déclenchée.

La chaîne d'intervention de sécurité, cas non complexes (98 % des appels) :



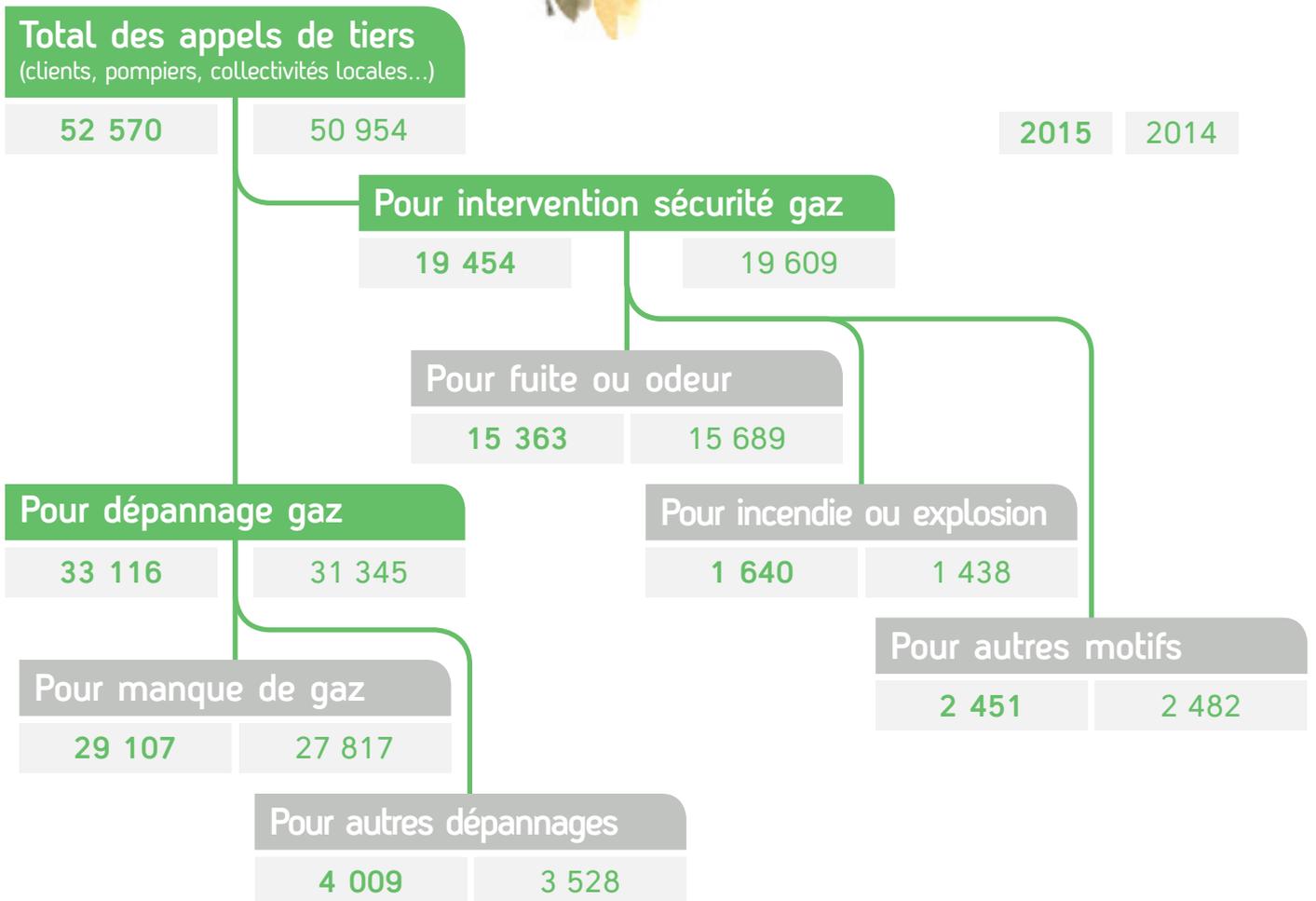
- **Plus d'un million d'appels** sont ainsi traités chaque année par les 140 salariés des 3 sites GRDF de Toulouse, Sartrouville et Lyon garantissant un traitement des appels 24h/24 et 7 jours/7, avec une traçabilité complète des appels (horaires, enregistrements, temps de transmission...).
- **Des lignes prioritaires sont réservées** aux services d'incendie et de secours ainsi qu'aux entreprises de travaux ayant endommagé un ouvrage du réseau de distribution de gaz.

URGENCE SECURITE GAZ

0 800 47 33 33 Service & appel gratuits

Les appels de tiers reçus en 2015 par l'Urgence Sécurité Gaz et concernant votre concession sont répartis en « interventions de sécurité gaz » (fuite ou odeurs de gaz, incendies, explosions ou autres motifs de sécurité) et en « dépannages gaz » (manque de gaz et autres dépannages). Dans la majorité des cas, la collectivité territoriale est informée de l'intervention déclenchée.

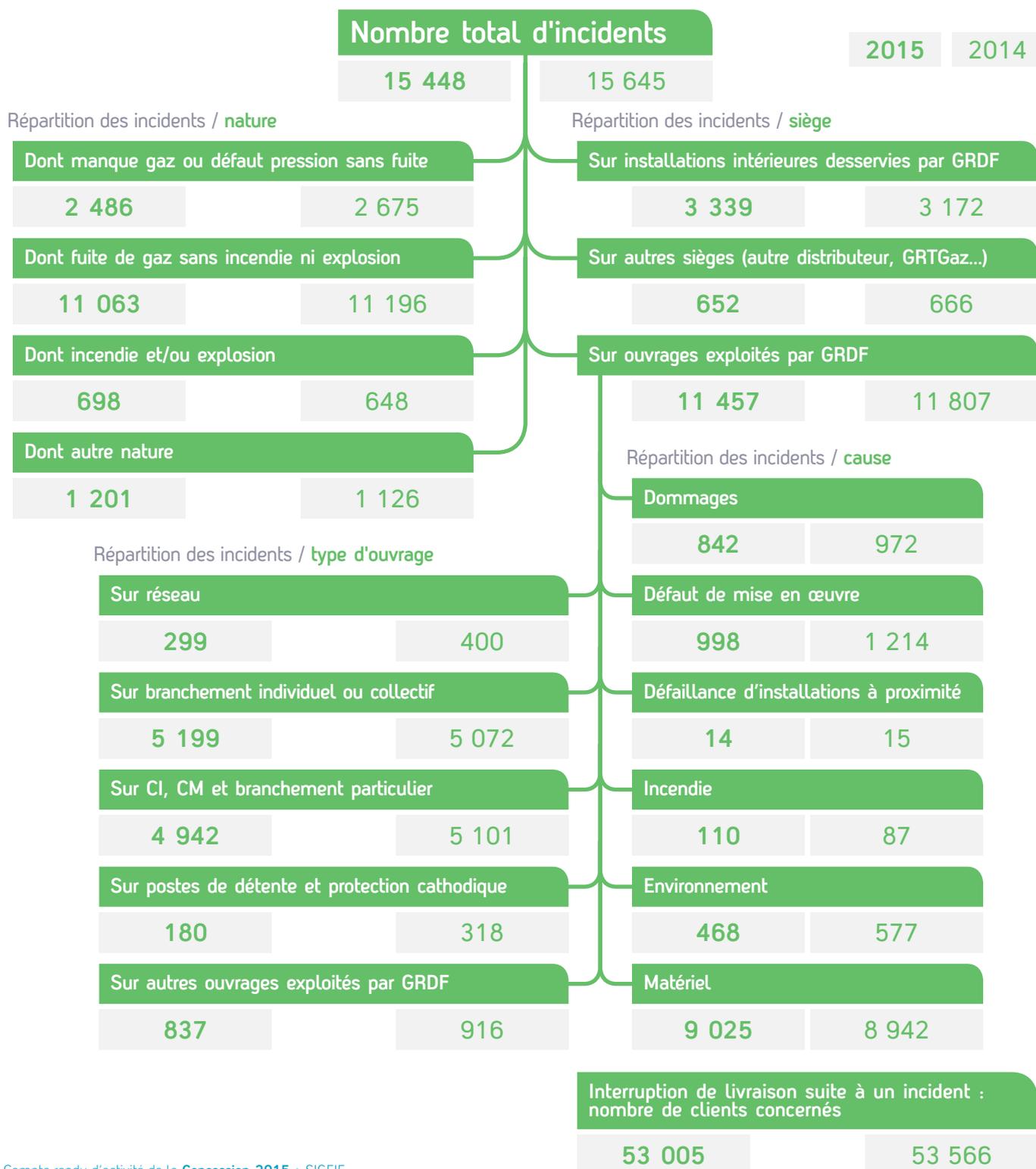
La gestion du réseau et de la clientèle



La gestion du réseau et de la clientèle

Les incidents sur votre concession

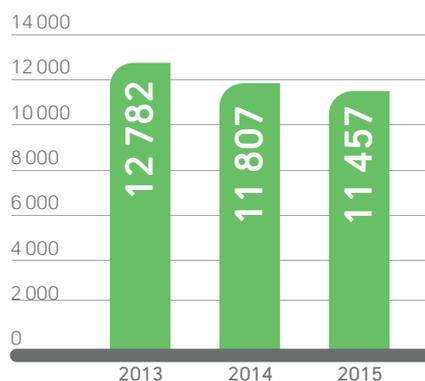
Les tableaux ci-après rassemblent l'ensemble des incidents ou anomalies survenus sur le territoire de la concession, ainsi que leur répartition par nature, par siège, par cause et par type d'ouvrage.



La gestion du réseau et de la clientèle

En 2015, 11 457 incidents sont survenus sur des ouvrages exploités par GRDF sur la concession soit 3 % de moins qu'en 2014.

Nombre d'incidents sur les ouvrages exploités par GRDF sur la concession



En complément des informations précédentes, retrouvez ici, à l'échelle de la concession, la répartition du nombre d'incidents par type de pression, ainsi que le nombre d'incidents par endommagement de tiers :

Nombre d'incidents	2015	2014	2013
Nombre d'incidents sur réseau par pression BP/MPA	164	236	351
Nombre d'incidents sur réseau par pression MPB	114	139	174
Nombre d'incidents par endommagement de tiers	555	579	708

En 2015, le nombre de clients finals coupés pour incidents sur la concession s'élève à 53 005 clients.

Certains des incidents répertoriés sont liés à des fuites de gaz (sans incendie, ni explosion). Sur la concession, en 2015, les incidents ayant pour origine une fuite se répartissent comme suit :

Nombre de fuites	2015	2014	2013
Nombre de fuites sur réseau	259	338	491
Nombre de fuites sur ouvrages collectifs	4 101	4 174	3 823
Nombre de fuites sur branchements	3 252	3 206	3 616

La gestion du réseau et de la clientèle

Les incidents significatifs sur ouvrages exploités par GRDF

Un incident est dit « significatif » ou « majeur » lorsqu'il entraîne :

- une coupure de la distribution de gaz pour au moins 500 clients,
- et/ou au moins une victime.

En 2015, il s'est produit 20 incidents significatifs sur la concession en 2015. Ils sont listés dans le tableau ci-dessous.

Date de l'incident	Nom de la Commune	Adresse	Type d'ouvrage impacté	Cause de l'incident	Nb de clients coupés	Présence de victimes
08/01/2015	GENNEVILLIERS	Rue de la Couture d'Auxerre	Branchement individuel	Dompage lors de travaux tiers	1400	NON
16/01/2015	NANTERRE	Allée de Bretagne	Canalisation	Dompage lors de travaux tiers	550	NON
20/01/2015	VITRY-SUR-SEINE	Avenue Rouget de Lisle	Canalisation réseau	Dompage lors de travaux tiers	1300	NON
24/01/2015	SÈVRES	Rue Ernest Renan	Branchement collectif	Feu involontaire d'immeuble	50	OUI
09/02/2015	VERSAILLES	Rue du Maréchal Foch	Branchement collectif	Dompage lors de travaux tiers	500	NON
11/02/2015	ARGENTEUIL	Allée Paul Eluard	Canalisation	Fausse manœuvre /Erreur	650	NON
02/03/2015	VILLENEUVE LA GARENNE	Avenue Jean Moulin	Branchement collectif	Dompage lors de travaux tiers	1500	NON
10/03/2015	BOULOGNE BILLANCOURT	Avenue André Morizet	Branchement collectif	Dompage lors de travaux tiers	550	NON
08/04/2015	ARCUEIL	Rue Aspasia Jules Caron	Branchement collectif	Dompage lors de travaux tiers	600	NON
17/06/2015	DRANCY	Avenue Jean-Jaurès	Branchement particulier	Feu involontaire d'immeuble	32	10 blessés
07/07/2015	ST-DENIS	Rue Gaston Monmousseau	Branchement individuel	Dompage lors de travaux tiers	636	NON
10/07/2015	LES LILAS	Rue du 11 Novembre 1918	Poste de livraison client	Déclenchement intempestif de dispositif de sécurité	1200	NON
16/07/2015	ARCUEIL	Rue Clément Ader	Branchement individuel	Dompage lors de travaux tiers	1066	NON
07/08/2015	ST-OUEN	Avenue Michelet	Branchement individuel	Usure ou rupture de pièce	800	NON
15/09/2015	MEUDON	Rue Banes	Canalisation	Dompage lors de travaux tiers	1000	NON
05/11/2015	MEUDON	Rue des Vertugadins	Branchement individuel	Dompage lors de travaux tiers	500	NON
09/11/2015	MASSY	Rue Gabriel Péri	Canalisation	Fuite d'eau	569	NON
10/11/2015	SEVRAN	Rue Pierre Brossolette	Canalisation	Dompage lors de travaux tiers	600	NON
13/11/2015	FONTENAY-SOUS-BOIS	Rue Jean Macé	Canalisation	Dompage lors de travaux tiers	700	NON
15/12/2015	MEUDON	Route de Vaugirard	Branchement individuel	Dompage lors de travaux tiers	1	2 blessés

La gestion du réseau et de la clientèle

Les interventions de sécurité

Le délai d'intervention de sécurité suite à appel de tiers pour odeur de gaz fait l'objet d'un engagement dans le Contrat de Service Public (CSP) signé avec l'État. Une attention particulière est apportée au suivi et à l'analyse de toutes les interventions de sécurité.

Sur la concession, le nombre d'interventions de sécurité en 2015 est de 19 262.

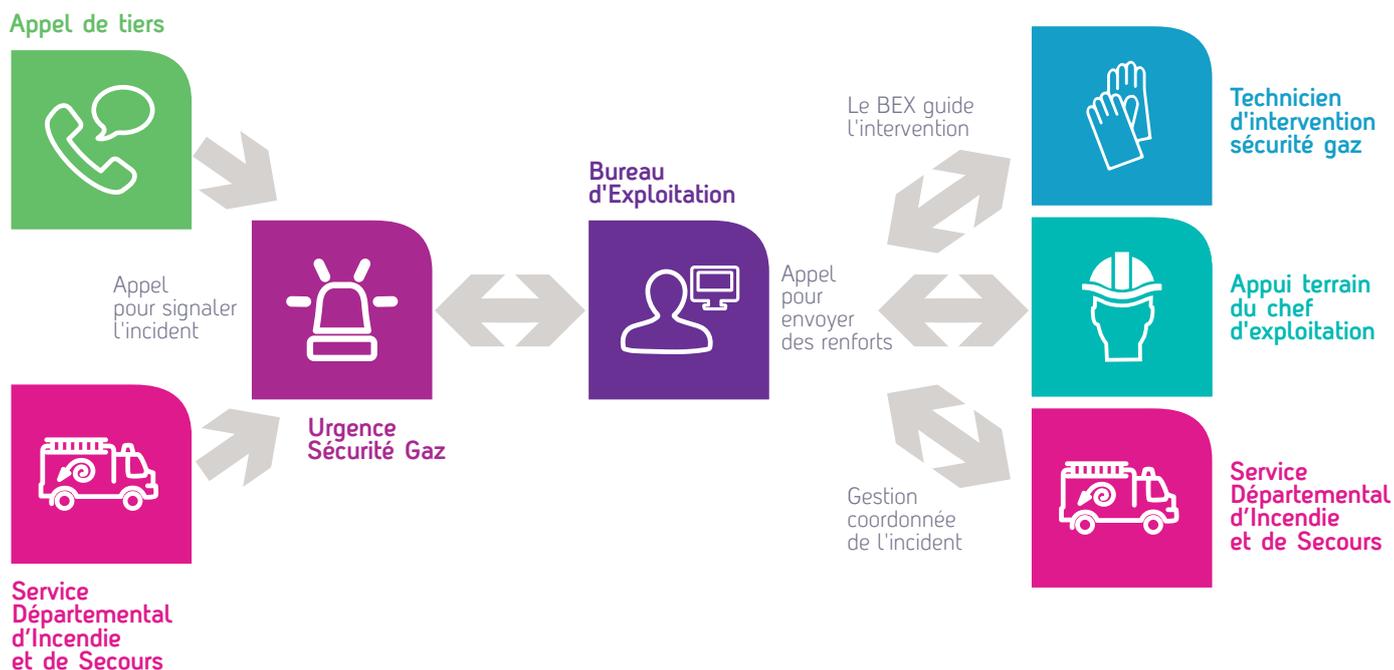
Part des interventions réalisées dans les délais

Par département	2015	2014	2013
Seine-et-Marne	99 %	99 %	99 %
Yvelines	100 %	99 %	99 %
Essonne	100 %	99 %	99 %
Hauts-de-Seine	98 %	98 %	98 %
Seine-Saint-Denis	97 %	97 %	98 %
Val-de-Marne	98 %	98 %	98 %
Val-d'Oise	98 %	99 %	98 %

La Procédure Gaz Renforcée (PGR)

La Procédure Gaz Renforcée se distingue de la procédure d'intervention gaz classique. L'objectif de la PGR est d'améliorer l'efficacité des interventions liées au gaz naturel. Sapeurs-pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et exploitants du réseau gaz s'engagent ensemble pour toujours plus de sécurité lors des interventions. La PGR représente 2 % des cas d'appels de tiers.

Lorsqu'un incident se produit, le SDIS et GRDF interviennent toujours en étroite collaboration.



La gestion du réseau et de la clientèle

La PGR est mise en place dans certaines situations jugées sensibles, comme l'existence d'une fuite sur une canalisation de gaz naturel enterrée ou avec un risque d'accumulation de gaz naturel. Dans ces cas :

- les sapeurs-pompiers et GRDF déploient immédiatement des moyens importants ;
- les sapeurs-pompiers procèdent à l'évacuation des personnes ;
- le chef d'exploitation de GRDF prépare les manœuvres à faire pour couper le gaz ;
- les mesures de sécurité pour les personnes et les biens sont renforcées et se concrétisent par un périmètre de sécurité renforcé, ou des coupures préventives éventuelles.

Un Retour d'Expérience (REX) national a été réalisé entre le ministère de l'intérieur (Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises), GRDF et les autres Entreprises Locales de Distribution (ELD) de gaz naturel en décembre 2015. Les éléments chiffrés partagés lors de ce REX ont montré une réelle maturité du processus s'appuyant sur un très bon niveau de coopération entre les exploitants de réseaux et les SDIS.

En 2015, sur la concession, 308 Procédures Gaz Renforcées ont été réalisées sur un total de 19 262 interventions de sécurité gaz.

ORIGAZ : le plan d'organisation et d'intervention gaz

GRDF a adopté un plan d'organisation et d'intervention, appelé ORIGAZ, qui lui permet de prendre rapidement les mesures nécessaires pour limiter les répercussions, tant pour les personnes que pour les biens, d'un événement important concernant la distribution du gaz naturel.

Le Bureau d'Exploitation (BEX), par le biais du Chef d'Exploitation, assure sur un territoire donné la conduite du réseau gaz en étant informé des actes réalisés sur les ouvrages en exploitation. De plus, il dirige toutes les opérations et actions, lors des incidents et des manœuvres d'exploitation. Ainsi, il organise les moyens pour assurer la sécurité des personnes et des biens en coopération avec les opérateurs présents sur le terrain et en coordination avec les services de secours, si nécessaire, en prenant les décisions appropriées pour la maîtrise de l'acheminement du gaz.

Pour garantir le professionnalisme des Chefs d'Exploitation, GRDF organise un parcours de formation spécifique intitulé « Académie CE » pour l'intégration de tout nouveau Chef d'Exploitation.

La gestion du réseau et de la clientèle

En Île-de-France, un plan ORIGAZ a été déclenché le 15 janvier 2015

Ce plan Origaz a été déclenché suite à des actes de malveillances consistant à fermer plusieurs postes de détente basse pression. Ces fermetures ont entraîné la coupure de plus de 1 800 clients. La difficulté de cet ORIGAZ a consisté à gérer de nombreux lieux d'intervention car les postes fermés étaient situés sur plusieurs communes (Massy, Châtillon, Sèvres, Meudon, Fontenay-aux-Roses, Cachan et Antony). Il a été mis en place une cellule de crise à Nanterre, un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) à Massy et des équipes délocalisées sur chaque secteur. Un dépôt de plainte contre ces actes de vandalisme a par ailleurs été réalisé. En outre, durant cette crise, la situation a été aggravée par un dommage à ouvrage survenu sur la commune de Nanterre entraînant la coupure de 550 clients supplémentaires. Grâce à la coopération entre les différentes unités en Île-de-France, les clients ont pu être rapidement ré-alimentés et le plan ORIGAZ a été levé le 19 janvier 2015.

3 exercices ORIGAZ ont également été menés lors de l'année 2015 en Île-de-France

- **L'exercice du 24 septembre 2015** a eu lieu sur la commune de Saint-Denis. Le scénario retenu consistait en la simulation d'un acte avec individu armé et retranché dans un commerce. Le chef d'exploitation est appelé à 9h15 pour la sécurisation du secteur, par arrêt de la distribution du gaz dans un rayon de 100 mètres autour du commerce, demandé par le préfet. 970 clients sont coupés. Une heure plus tard, l'individu, en possession d'explosifs et détenant des otages, menace de faire exploser le commerce. Le préfet demande alors une nouvelle sécurisation du secteur par arrêt de la distribution du gaz dans un rayon de 500 mètres autour du commerce. 7 837 clients sont alors coupés. Le plan ORIGAZ est déclenché.

Les principaux enseignements de cet exercice montrent l'importance des interfaces entre les acteurs du traitement de l'incident pour rendre les communications plus efficaces.

- **L'exercice du 30 novembre 2015** consistait à réagir face à un débordement de la Seine, localisé sur l'ouest de l'Île-de-France. L'exercice a permis d'améliorer les interventions des équipes locales afin de fluidifier leurs actions lors de ce type situation.
- **L'exercice du 29 et 30 septembre 2015** avec la ville de Paris, intitulé ECOP15, simulait un débordement de la Seine localisé sur Paris. Dans le cadre de cet exercice, une communauté d'opérateurs s'est créée et les cellules de crises « technique » et « communication » mises en place ont bien fonctionné. En outre, des enseignements ont été identifiés pour conduire à l'amélioration de certains outils et l'approfondissement de la documentation.

- La prévention des dommages

Le Plan anti-endommagement

Le « Plan anti-endommagement » est un cadre réglementaire applicable depuis le 1^{er} juillet 2012. Il concerne tous les intervenants des chantiers et est constitué d'un ensemble de mesures ayant pour objectif de renforcer la sécurité en amont et pendant les travaux à proximité des ouvrages enterrés ou aériens.

Fin 2015, un arrêté complète ce plan en renforçant le contrôle des compétences des personnes intervenant sur les chantiers à proximité des réseaux enterrés. À compter du 1^{er} janvier 2018, les personnels chargés de concevoir ces chantiers et les exécutants de travaux devront disposer d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) délivrée par leur employeur.

Connectez-vous sur www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr pour plus d'informations sur le Plan anti-endommagement.



La gestion du réseau et de la clientèle



Le suivi des travaux de tiers sur votre concession DT-DICT

Depuis la mise en place du guichet unique dans le cadre du plan anti-endommagement, GRDF reçoit et traite les Déclarations de Travaux (DT) et Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) produites par les tiers (responsables de projets, exécutants de travaux) avant la mise en œuvre des travaux sur la voirie. Ce traitement préalable a pour objectif de limiter les risques de dommages sur ouvrages enterrés.

En 2015 sur votre concession, GRDF a reçu et traité les DT-DICT suivantes :

DT - DICT sur la concession	2015	2014	2013
Nombre de DT reçues et traitées	19 216	17 809	20 596
Nombre de DICT reçues et traitées	59 727	58 548	64 057
Nombre de DT avec présence d'ouvrages GRDF	17 917	16 673	19 174
Nombre de DICT avec présence d'ouvrages GRDF	55 744	55 176	60 267

Les dommages aux ouvrages

Les dommages aux ouvrages — lors ou après travaux de tiers — provoquent des incidents sur le réseau de distribution de gaz avec ou sans interruption de fourniture pour les clients.

Les dommages aux ouvrages avec fuite ont diminué, au national, de 4 % en 2015 par rapport à l'année précédente. Cette baisse est d'autant plus satisfaisante qu'elle intervient dans un contexte de hausse de plus de 2 % des chantiers à proximité des ouvrages gaz.

Plusieurs facteurs expliquent ce bon résultat :

- l'amélioration de la qualité des déclarations préalables de travaux,
- la mise en œuvre de techniques de détection préalable des réseaux dans le sous-sol,
- l'analyse des risques avant le commencement du chantier,
- l'amélioration du marquage au sol des réseaux,
- le développement de nouvelles techniques de terrassement dites « techniques douces »,
- la mise en œuvre progressive de la réforme concernant la réalisation des travaux à proximité des ouvrages enterrés (plan anti-endommagement).

Dommages aux ouvrages de la concession	2015	2014	2013
Dommages lors ou après travaux de tiers	555	579	708
dont nombre avec fuite sur ouvrages enterrés	360	346	441

La gestion du réseau et de la clientèle

- La gestion de la clientèle

Les clients et les consommations sur la concession

Les clients de la concession

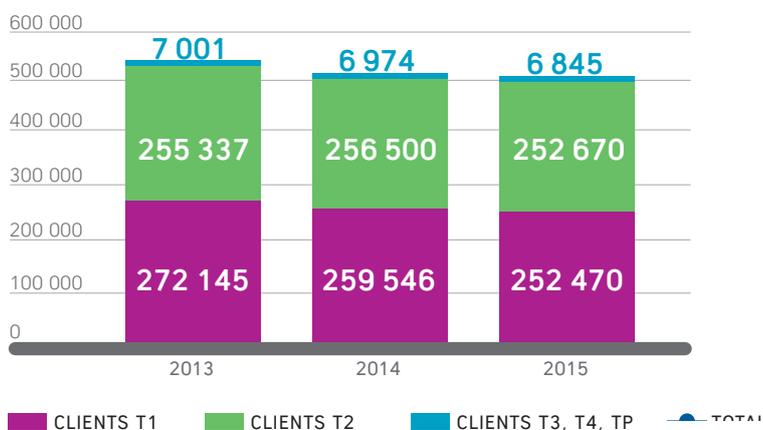
GRDF achemine le gaz naturel sur le réseau de distribution pour le compte de tous les fournisseurs agréés jusqu'aux points de livraison des clients consommateurs. Cette prestation d'acheminement est distincte de la vente (fourniture) de la molécule en elle-même.

Le nombre de clients de la concession a évolué de la façon suivante :

Évolution du nombre total de clients



Évolution du nombre de clients (Détail par tarif)



NB : les options tarifaires sont décrites dans le paragraphe sur le tarif de distribution.



La gestion du réseau et de la clientèle

Les consommations des clients de la concession

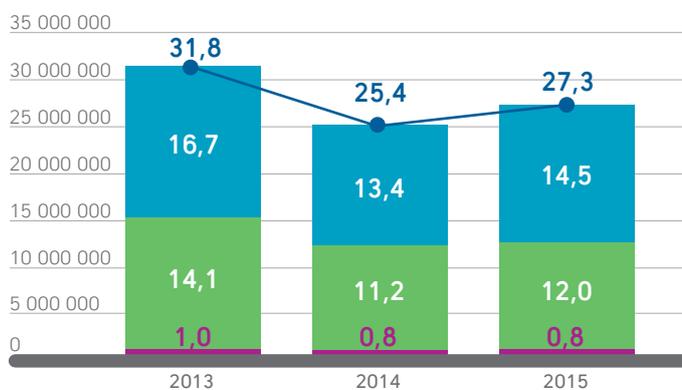
Les quantités de gaz naturel livrées aux clients sont déterminées lors des relevés périodiques ou de relevés ponctuels. Les volumes mesurés par les compteurs sont convertis en énergie par application d'un coefficient thermique. Les relevés périodiques ont lieu :

- chaque jour pour les clients ayant choisi l'option tarifaire T4 ou TP,
- chaque mois pour les clients ayant choisi l'option tarifaire T3,
- chaque semestre pour les clients ayant choisi l'option tarifaire T1 ou T2.

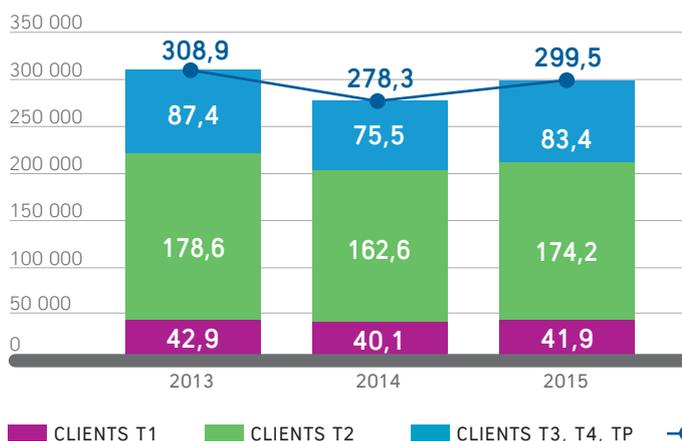
Lorsque GRDF ne peut pas accéder au compteur pour le relevé périodique, les quantités livrées sont déterminées à partir d'un index auto-relevé par le client ou d'une estimation sur la base d'un historique de consommation. De même, l'index utilisé lors de certains événements contractuels peut être un index auto-relevé ou un index calculé sur la base du dernier index connu et d'un historique de consommation. Enfin, dans le cas d'un dysfonctionnement du comptage, les quantités livrées sont déterminées au moyen d'une estimation.

Afin de donner une image des quantités acheminées sur l'année civile écoulée, il est nécessaire, pour les clients dont les compteurs ne sont pas relevés à une fréquence mensuelle ou journalière, d'utiliser une méthode de reconstitution de ces quantités sur la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre. Votre interlocuteur GRDF est à votre disposition pour toute information complémentaire sur la méthode de reconstitution des quantités acheminées.

Évolution des quantités consommées en TWh



Évolution des recettes d'acheminement en M€



La gestion du réseau et de la clientèle

Rendement du réseau

Le rendement du réseau permet de mesurer la performance du réseau en prenant en compte les pertes constatées (fuites ou fraudes) et les biais de comptage. Le calcul précis de ce taux est complexe, car certains termes (les fraudes) sont difficilement mesurables.

Depuis
plusieurs années,
le taux
de rendement
du réseau atteint
99,27 %
au niveau national.

Contrôle du Pouvoir Calorifique Supérieur moyen

Le Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS) du gaz naturel est une donnée de qualité produite par les transporteurs, certifiés ISO 9001 pour la détermination des énergies livrées.

Le PCS est mesuré directement par les transporteurs sur le réseau de transport, via des laboratoires équipés de chromatographes et situés sur les points d'entrée et les nœuds essentiels de ce réseau. A partir de ces mesures et de calculs liés au temps de transit, les transporteurs communiquent quotidiennement aux distributeurs un PCS moyen journalier pour chacun des postes de livraison Transport Distribution.

La gestion du réseau et de la clientèle

Les services et les prestations proposés par GRDF

Les prestations et services réalisés par GRDF sont définis dans le catalogue des prestations qui est consultable sur le site : www.grdf.fr

Au quotidien, GRDF est à l'écoute des attentes des clients et des fournisseurs et a engagé en 2015 la refonte des principaux parcours clients.

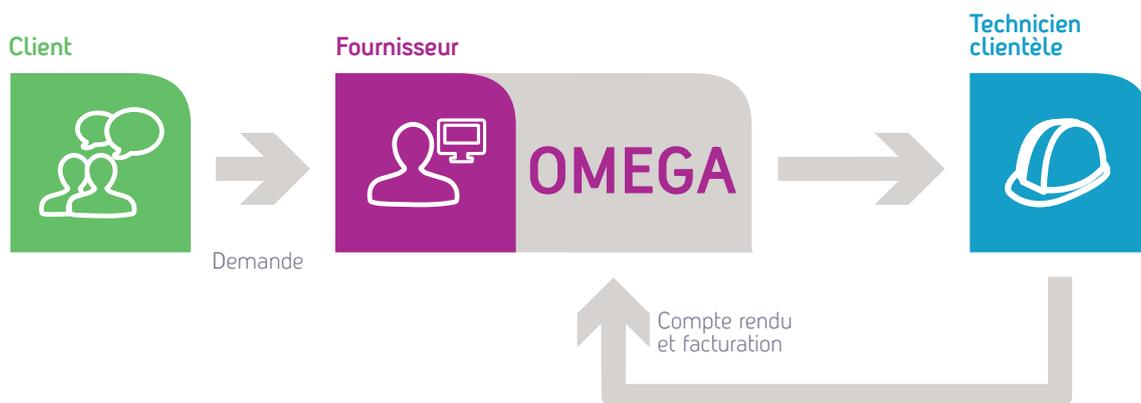
Les principales prestations réalisées

GRDF réalise des prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel :

- **des prestations comprises dans le tarif d'acheminement** (par exemple, changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture) ;
- **des prestations payantes**, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (par exemple, mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

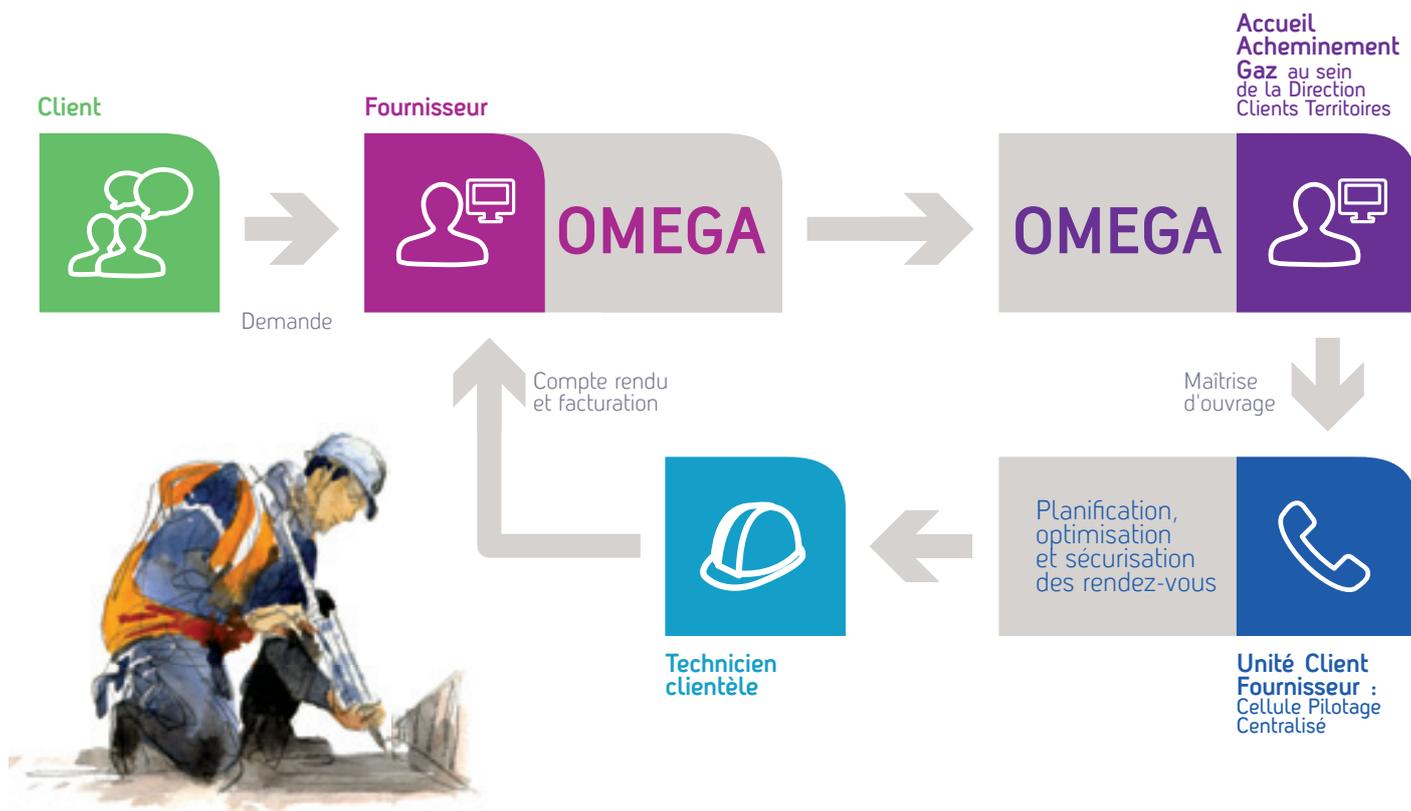
Seulement
la moitié
des interventions
est connue
2 jours avant.

Parcours de la demande client nécessitant une intervention, suite à une demande « simple » (90 % des cas) :



La gestion du réseau et de la clientèle

Parcours de la demande client nécessitant une intervention, suite à une demande « complexe » (10 % des cas) :



Retrouvez ici la liste des principales prestations réalisées sur la concession :

Principales demandes de prestations réalisées sur la concession	2015	2014	2013
Mise en service (avec ou sans déplacement, avec ou sans pose compteur)	100 538	99 703	99 618
Mise hors service (initiative client ou fournisseur)	84 874	85 416	83 706
Intervention pour impayé (coupure, prise de règlement, rétablissement)	27 053	24 739	28 899
Changement de fournisseur (avec ou sans déplacement)	32 613	30 846	13 653
Demande d'intervention urgente ou express	6 827	7 332	8 563
Déplacement vain ou annulation tardive	10 336	13 732	14 436

La gestion du réseau et de la clientèle

Premières mises en service clients

En 2015 sur votre concession, 5 716 premières mises en service clients ont été effectuées, correspondant à autant de nouveaux raccordements suite à une demande fournisseur.

Respect des délais de demandes

Retrouvez ici les indicateurs de suivi liés au respect des délais pour les demandes réalisées sur la concession :

Respect des délais catalogue	2015	2014
Taux de respect du délai catalogue des demandes reçues des fournisseurs	93,6 %	95,0 %
Taux de raccordement dans les délais catalogue	95,3 %	92,3 %

Le service Client GRDF

Le Service Client GRDF traite l'ensemble des appels (hors urgence sécurité gaz) concernant la demande de raccordement et le conseil en matière de solution gaz naturel. Il est dédié à tous les clients, promoteurs, partenaires et fournisseurs.

Service Client GRDF sur la région ÎLE-DE-FRANCE	2015	2014	2013
Nombre d'appels tous motifs confondus	105 526	94 778	93 008
Taux d'accessibilité de l'accueil téléphonique distributeur	90,1 %	92,7 %	92,2 %

SERVICE CLIENT

09 69 36 35 34 Service & appel gratuits



La gestion du réseau et de la clientèle

Le relevé des compteurs

Le relevé des compteurs par GRDF est aujourd'hui séparé entre les consommateurs les plus importants (100 000 plus gros consommateurs, au tarif d'acheminement T3, T4 ou TP, qui sont relevés à distance sur un rythme mensuel ou journalier), et le reste des clients, 10 millions de clients environ, dont le relevé est organisé sur un rythme semestriel.

Le relevé semestriel est réalisé par des entreprises prestataires pilotées par GRDF qui se rendent chez tous les clients disposant d'un compteur. Si le client a souscrit un contrat de fourniture avec un fournisseur, on parle de compteur actif. Si le client n'a pas de contrat avec un fournisseur, on parle de compteur inactif. GRDF relève les compteurs dans les deux cas, notamment pour vérifier l'absence de consommation irrégulière des compteurs inactifs.

En Île-de-France, 2 529 011 compteurs ont fait l'objet de relevés ou auto-relevés en 2015.



Retrouvez ici les taux de qualité de service liés au relevé des compteurs :

Qualité des relevés de comptage sur la région ÎLE-DE-FRANCE	2015	2014	2013
Taux de relevés sans erreur	99,6 %	99,6 %	99,7 %
Taux de relevés sur index réels	95,0 %	95,2 %	94,8 %
Taux d'index rectifiés a posteriori	0,2 %	0,2 %	N.C.

La majorité des compteurs est accessible sans nécessiter la présence du client. Dans le cas d'un compteur inaccessible (situé dans le logement du client), un rendez-vous client est nécessaire pour collecter l'index, et une annonce du passage du releveur est faite au préalable. Le client aura la possibilité, s'il ne peut pas ou ne souhaite pas être présent lors du passage du releveur, de fournir un auto-relevé qu'il pourra transmettre à GRDF par voie postale (carte T) ou sur le site www.grdf.fr

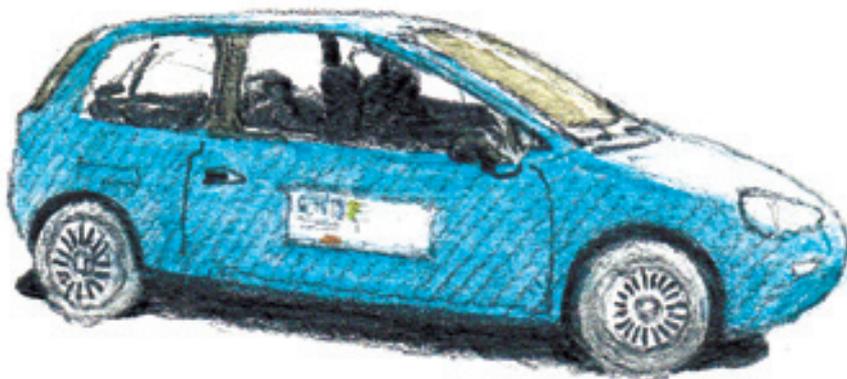
La gestion du réseau et de la clientèle

Retrouvez ici le récapitulatif des volumétries des compteurs, suivant l'activité et l'accessibilité, au périmètre de la concession :

Accessibilité des compteurs domestiques (<16m ³)	2015	2014
Nombre de compteurs actifs	1 175 498	1 187 733
dont accessibles	867 648	902 642
Nombre de compteurs inactifs	153 558	188 828
dont accessibles	89 590	122 735
Taux d'accessibilité sur la concession	72,0 %	74,5 %

Rappel : un compteur accessible est situé en dehors du logement et ne nécessite pas la présence du client lors de la relève.

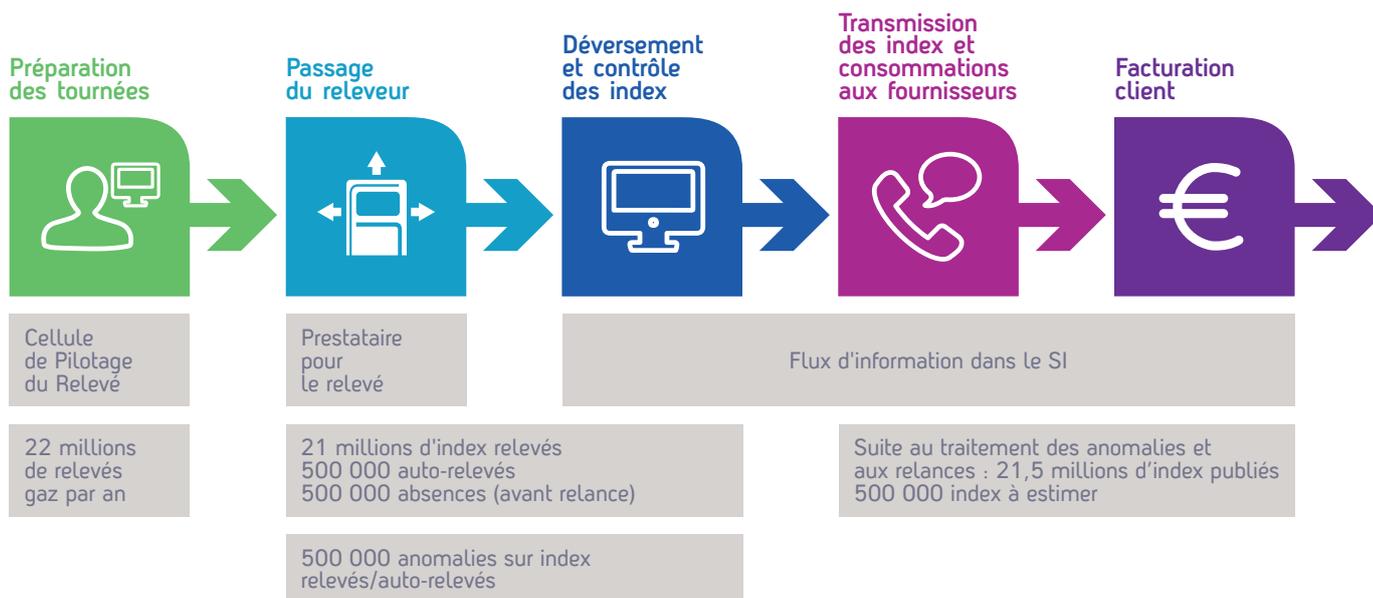
En France, le taux d'accessibilité des compteurs s'élève à 79 %.



La gestion du réseau et de la clientèle

Le schéma ci-dessous illustre l'organisation du relevé des compteurs actifs, et du contrôle de leur qualité.

Organisation de GRDF pour le relevé



Ce processus va évoluer avec l'arrivée des compteurs communicants gaz qui réduiront, au fil de leur déploiement, la volumétrie du relevé à pied et amèneront des évolutions profondes.



La gestion du réseau et de la clientèle

Les collectivités se dotent de compteurs communicants

Le projet compteurs communicants gaz est un jalon essentiel de la politique des collectivités en faveur de la transition énergétique. Il résulte d'années de concertation, au niveau national comme local, et de recherche pour développer la solution technique la plus optimale pour la société.

A partir de 2017, les nouveaux compteurs communicants offriront aux consommateurs la possibilité de mieux maîtriser leurs consommations de gaz grâce à la mise à disposition quotidienne et sécurisée des données de consommation sur un espace privé en ligne. Ils permettront également d'optimiser la gestion du réseau de distribution grâce à un meilleur suivi des flux de gaz qui y transitent.

2015 : Préparation du déploiement des premiers compteurs communicants

L'année 2015 aura notamment été consacrée à la finalisation des différents Systèmes d'Information (SI) et à la réalisation d'observations de terrain pour mesurer la qualité des matériels et de la chaîne communicante dans son ensemble.

GRDF lance, en 2016, la phase « pilote » de ce projet. Cette phase consiste en la pose de 150 000 compteurs communicants dans 24 communes pilotes, réparties dans 4 zones (Hauts-de-Seine, Le Havre, Lyon et Caluire-et-Cuire, Pays de Saint-Brieuc). Il s'agit d'une première mise en conditions réelles du déploiement industriel qui concernera, d'ici 2022, l'ensemble des communes raccordées au réseau de gaz naturel. Les échanges se poursuivront avec l'ensemble des acteurs du projet.

65 % des communes
raccordées
au gaz naturel ont signé
une convention cadre
d'hébergement
pour la pose
des concentrateurs
sur les toits
de bâtiments
municipaux.



La gestion du réseau et de la clientèle

En 2015, les communes de Rueil-Malmaison, Puteaux et Nanterre, qui font partie de la zone « pilote » du projet, se seront fortement mobilisées, aux côtés de GRDF et du SIGEIF, pour la réussite du Projet Compteurs Communicants Gaz. Cet engagement se sera notamment manifesté à l'occasion des sessions de concertation locale qui se sont tenues ces derniers mois. Ces réunions, co-présidée par Monsieur Jean-Michel Philip, Directeur Général Adjoint du SIGEIF, ont permis d'aborder les différents aspects de la relation client, les actions de communication à engager localement, notamment grâce à un kit dédié à cet effet, ainsi que les modalités concrètes du déploiement.

Les conventions cadre d'hébergement signées entre ces trois communes et GRDF contribuent également à la réussite du déploiement des nouveaux compteurs Gazpar en 2016.

Le tableau ci-dessous synthétise les dates de lancement de la pose des compteurs Gazpar dans ces 3 communes.

Commune	Date de lancement de la pose des compteurs Gazpar
Rueil-Malmaison	Janvier 2016
Nanterre	Juin 2016
Puteaux	Novembre 2016

Sur ces 3 communes la pose des nouveaux compteurs est assurée par l'entreprise PHINELEC, désignée par GRDF.



La gestion du réseau et de la clientèle

GRDF à l'écoute des clients et des collectivités

Satisfaction des clients particuliers et professionnels, un dispositif d'enquête remanié pour plus de réactivité

Le dispositif de mesure de la satisfaction des clients particuliers et professionnels de GRDF a évolué à fin avril 2015. GRDF est ainsi passé d'un dispositif d'enquêtes réalisées par téléphone (un mois après l'événement) à un dispositif de mesure à chaud via l'envoi d'un sms ou d'un courriel. Les événements qui font désormais l'objet de mesure de la satisfaction sont ceux qui mettent directement en relation, téléphonique ou physique, le client et les équipes de GRDF.

Au-delà du dispositif de mesure, l'exploitation des résultats évolue également profondément. Les clients répondant rapidement à l'enquête et exprimant un avis « pas du tout satisfait » font l'objet d'un appel téléphonique systématique, sous 3 jours, par le responsable GRDF de l'activité concernée. Ce rappel client « pas du tout satisfait » permet de recueillir le témoignage du client, les raisons de son mécontentement et de planifier des actions d'amélioration rapides et pertinentes.

Retrouvez ici les résultats par segments de marché, à la maille régionale GRDF, issus du nouveau dispositif de mesure, sur la période du 29 avril au 31 décembre 2015.

À noter : il n'est pas possible, rétrospectivement, de donner des points de comparaison sur ces items pour l'année 2014.

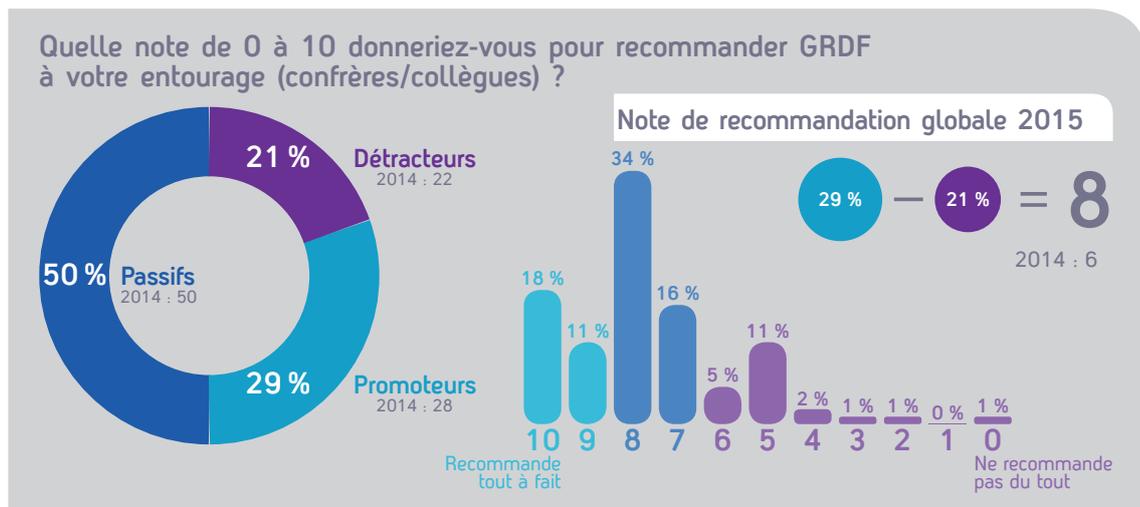
Résultats sur la région ÎLE-DE-FRANCE	2015
Satisfaction « Particuliers » uniquement	
Raccordement avec et sans extension - hors collectif (MEG et 1 ^{ère} MES)	90,2 %
Mise en service avec intervention	82,9 %
Relevé des compteurs inaccessibles	83,0 %
Satisfaction « Particuliers » et « Professionnels »	
Accueil dépannage gaz / exploitation maintenance	89,1 %



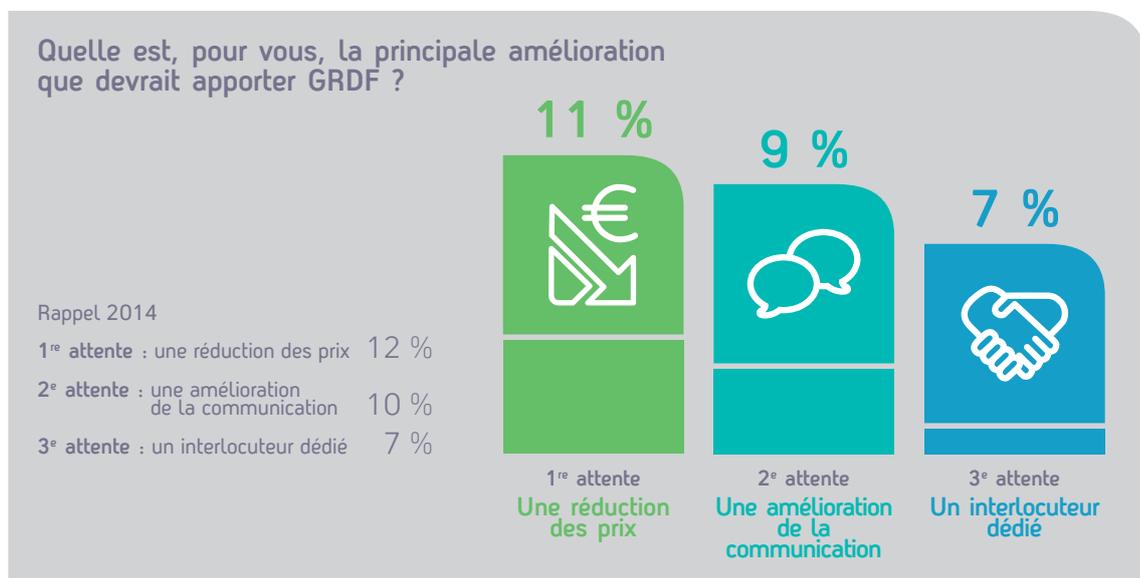
La gestion du réseau et de la clientèle

Satisfaction des clients industriels et tertiaires, des résultats stables

Concernant les clients industriels et tertiaires, la satisfaction est en légère hausse par rapport à 2014 : la part des clients « promoteurs » (qui recommandent GRDF à leur entourage) atteint 29 % des personnes interrogées.



En 2015, les trois principales attentes d'amélioration sont identiques à celles remontées en 2014.



La gestion du réseau et de la clientèle

La satisfaction des collectivités relative au déroulement des chantiers est une préoccupation majeure de GRDF.

Satisfaction des collectivités territoriales, un haut niveau de confiance

Chaque année, GRDF réalise une enquête de satisfaction auprès des collectivités territoriales desservies en gaz naturel. En 2015, 1 586 élus et agents territoriaux se sont librement exprimés sur leur niveau de satisfaction et de confiance vis-à-vis de GRDF.

Les propos recueillis montrent que le sentiment d'information sur la distribution du gaz naturel se consolide. 90 % des élus et fonctionnaires territoriaux déclarent être bien informés cette année (+4 pts vs 2014).

La confiance accordée à GRDF demeure stable : 96 % des interviewés se disent satisfaits de la distribution du gaz naturel sur leur territoire dont 45 % « très satisfaits » (+13 pts vs 2014).

La perception sur les relations entretenues demeure très positive : 96 % des élus et 94 % des fonctionnaires territoriaux déclarent être satisfaits des relations avec leurs interlocuteurs GRDF dont 53 % « très satisfaits ».

98 % des répondants dont la collectivité est autorité concédante estiment que GRDF respecte les engagements du contrat de concession et assure une relation concessionnaire de qualité, dont 49 % en sont « tout à fait convaincus » (+10 pts vs 2014).

En tant qu'opérateur de réseau, spécialiste du gaz naturel et du gaz vert, GRDF est considéré par 90 % des interviewés comme un partenaire indispensable des collectivités territoriales. Pour autant, ces dernières ont affiché des attentes fortes à l'égard de GRDF pour accompagner la mise en œuvre de la transition énergétique sur les territoires.

En Île-de-France, GRDF a mis en place plusieurs actions pour répondre aux attentes des collectivités autour des travaux :

- GRDF saisit les opportunités de coordination avec les travaux de voirie des collectivités et les informe de ses projets programmables sur plusieurs années : en 2015, environ 1 100 chantiers indiqués par des collectivités (hors Paris) ont fait l'objet d'une étude par les services de GRDF pour coordination de travaux ;
- GRDF signale ses chantiers par des panneaux d'informations ;
- GRDF met à disposition des collectivités locales des Interlocuteurs Travaux qui gèrent un guichet unique pour toutes demandes relatives aux travaux :

grdf-travaux-idf@erdf-grdf.fr

- GRDF fait appel à des associations d'insertion pour vérifier les finitions de chantiers : en 2015, plus de 1 300 contrôles (hors Paris) ont été effectués et ont permis de traiter les éventuels écarts par rapport au prescrit ;

La gestion du réseau et de la clientèle

- GRDF réalise des enquêtes de satisfaction auprès des riverains à la suite des chantiers : en 2015, 80 % des répondants se sont déclarés satisfaits du déroulement des travaux. Les axes d'amélioration identifiés portent sur la durée des travaux perçue par les riverains et la qualité de l'information fournie. Prenant en compte ces remarques, GRDF améliorera, en 2016, le contenu du courrier d'information aux riverains. En outre, le dispositif d'enquête a été présenté aux collectivités adhérentes de l'association SYNCOM ce qui a permis d'intégrer leurs propositions d'amélioration.

La gestion et le traitement des réclamations, en progrès

Le nombre de réclamations émises par les fournisseurs pour le compte de leurs clients est en forte décroissance depuis 2 ans. Une meilleure maîtrise des prestataires de relevé et une plus grande clarté des frais facturés lors des prestations sont les principaux facteurs de cette baisse.

Gestion des réclamations fournisseurs

L'engagement de GRDF d'un taux de traitement des réclamations fournisseurs sous 15 jours se stabilise autour de 98 % à l'échelle nationale. Les réclamations dépassant les 15 jours de traitement constituent les cas complexes à instruire, qui nécessitent souvent des délais plus importants.

Évolution des réclamations fournisseurs (maille nationale)



En Île-de-France, le taux de réponse aux réclamations fournisseurs sous 15 jours atteint 97,40 %.

La gestion du réseau et de la clientèle



Gestion des réclamations directes

La simplification de l'accueil téléphonique GRDF et la modernisation du site internet grdf.fr ont facilité les contacts clients pour les demandes ou les réclamations. GRDF est aussi mieux connu des clients ; ces derniers l'interpellent directement sans passer par leur fournisseur d'énergie. Ceci se traduit par un nombre de réclamations directes en augmentation, notamment via internet ou par téléphone.

Le délai de traitement de celles-ci s'est considérablement amélioré. Les clients sont mieux orientés vers les structures de traitement adéquates.

Évolution des réclamations clients (maille nationale)



La gestion du réseau et de la clientèle

Les réclamations sur votre concession

Retrouvez ici le suivi des réclamations par type, sur votre concession en 2015 :

Suivi des réclamations	2015	2014	2013
Nombre de réclamations	4 115	5 165	4 989
Accueil (acheminement-livraison/gestion des demandes)	201	242	587
Conduite et surveillance du réseau	396	317	484
Gestion et réalisation des prestations	1 392	2 930	1 952
Données de comptage (relevé et mise à disposition)	2 110	1 635	1 798
Autres	16	41	168

En 2015 sur votre concession, le taux de réponse sous 30 jours aux réclamations (tous émetteurs confondus) s'élève à 96,5 %.



Annexes

Code INSEE	Commune	BP	MP	TOTAL
77055	BROU-SUR-CHANTEREINE	3 966	6 350	10 316
77108	CHELLES	17 721	128 530	146 251
77139	COURTRY	—	18 187	18 187
77294	MITRY-MORY	2 601	67 923	70 524
77450	SERVON	—	18 829	18 829
77479	VAIRES-SUR-MARNE	5 074	28 766	33 840
77514	VILLEPARISIS	2 804	55 465	58 269
78073	BOIS-D'ARCY	5 308	31 133	36 441
78124	CARRIÈRES-SUR-SEINE	6 847	26 212	33 059
78126	LA CELLE-SAINT-CLOUD	11 551	47 627	59 178
78146	CHATOU	17 119	50 609	67 728
78158	LE CHESNAY	9 747	38 739	48 486
78190	CROISSY-SUR-SEINE	3 395	29 972	33 367
78242	FONTENAY-LE-FLEURY	1 365	22 284	23 649
78322	JOUY-EN-JOSAS	1 097	21 933	23 030
78358	MAISONS-LAFFITTE	14 373	51 991	66 364
78418	MONTESSON	5 857	35 375	41 232
78524	ROCQUENCOURT	28	8 674	8 702
78545	SAINT-CYR-L'ÉCOLE	10 441	29 645	40 086
78640	VÉLIZY-VILLACOUBLAY	8 429	38 358	46 787
78646	VERSAILLES	24 665	129 392	154 057
78650	LE VÉSINET	12 183	54 747	66 930
78686	VIROFLAY	8 845	27 088	35 933
91044	BALLAINVILLIERS	—	18 327	18 327
91097	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	—	19 379	19 379
91136	CHAMPLAN	233	13 813	14 046
91161	CHILLY-MAZARIN	9 551	31 775	41 326
91215	ÉPINAY-SOUS-SENART	—	20 231	20 231
91312	IGNY	1 531	33 977	35 508
91345	LONGJUMEAU	7 362	39 407	46 769
91363	MARCOUSSIS	252	29 027	29 279
91377	MASSY	8 428	62 627	71 055
91432	MORANGIS	3 393	38 752	42 145
91458	NOZAY	—	18 659	18 659
91471	ORSAY	7 033	49 617	56 650
91587	SAULX-LES-CHARTREUX	—	20 595	20 595
91645	VERRIÈRES-LE-BUISSON	15 084	32 225	47 309
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	395	34 804	35 199
91689	WISSOUS	7 484	19 351	26 835
92002	ANTONY	66 224	65 490	131 714
92004	ASNIÈRES-SUR-SEINE	27 377	64 640	92 017
92007	BAGNEUX	12 399	40 137	52 536
92009	BOIS-COLOMBES	12 635	28 994	41 629
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	29 021	64 444	93 465
92014	BOURG-LA-REINE	13 579	20 641	34 220
92019	CHÂTENAY-MALABRY	15 723	45 368	61 091
92020	CHÂTILLON	13 831	32 365	46 196

Code INSEE	Commune	BP	MP	TOTAL
92022	CHAVILLE	23 215	14 481	37 696
92023	CLAMART	41 370	65 491	106 861
92024	CLICHY	12 945	27 042	39 987
92025	COLOMBES	27 689	99 621	127 310
92026	COURBEVOIE	11 472	48 366	59 838
92032	FONTENAY-AUX-ROSES	13 254	27 616	40 870
92033	GARCHES	13 962	27 554	41 516
92035	LA GARENNE-COLOMBES	11 490	23 323	34 813
92036	GENNEVILLIERS	14 104	68 912	83 016
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	18 279	46 227	64 506
92044	LEVALLOIS-PERRET	7 533	28 698	36 231
92046	MALAKOFF	18 327	27 196	45 523
92047	MARNES-LA-COQUETTE	3 231	6 582	9 813
92048	MEUDON	28 029	52 217	80 246
92049	MONTRouGE	17 844	26 214	44 058
92050	NANTERRE	12 346	115 344	127 690
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	12 410	50 792	63 202
92060	LE PLESSIS-ROBINSON	3 153	40 076	43 229
92062	PUTEAUX	5 222	27 271	32 493
92063	RUEIL-MALMAISON	25 361	120 074	145 435
92064	SAINT-CLOUD	20 288	38 841	59 129
92071	SCEAUX	13 396	30 055	43 451
92072	SEVRES	20 912	27 909	48 821
92073	SURESNES	8 044	48 011	56 055
92075	VANVES	8 079	19 250	27 329
92076	VAUCRESSON	1 695	29 009	30 704
92077	VILLE-D'AVRAY	5 225	16 714	21 939
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	2 772	29 869	32 641
93001	AUBERVILLIERS	25 198	63 022	88 220
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	60 556	114 565	175 121
93006	BAGNOLET	10 098	29 733	39 831
93007	LE BLANC-MESNIL	37 731	74 074	111 805
93008	BOBIGNY	13 572	59 652	73 224
93010	BONDY	20 651	62 584	83 235
93013	LE BOURGET	9 888	15 954	25 842
93027	LA COURNEUVE	19 837	36 698	56 535
93029	DRANCY	52 362	72 053	124 415
93030	DUGNY	706	17 605	18 311
93031	ÉPINAY-SUR-SEINE	17 671	54 238	71 909
93032	GAGNY	21 552	76 015	97 567
93039	L'ÎLE-SAINT-DENIS	2 536	8 315	10 851
93045	LES LILAS	12 615	11 866	24 481
93046	LIVRY-GARGAN	18 890	81 691	100 581
93047	MONTFERMEIL	6 937	56 160	63 097
93048	MONTREUIL	26 420	118 109	144 529
93049	NEUILLY-PLAISANCE	10 091	35 857	45 948
93051	NOISY-LE-GRAND	11 077	99 746	110 823

Code INSEE	Commune	BP	MP	TOTAL
93053	NOISY-LE-SEC	14 474	54 623	69 097
93055	PANTIN	13 749	43 702	57 451
93057	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	37 182	14 635	51 817
93059	PIERREFITTE-SUR-SEINE	15 773	32 198	47 971
93061	LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	7 396	8 126	15 522
93062	LE RAINCY	7 479	29 143	36 622
93063	ROMAINVILLE	13 808	30 684	44 492
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	7 863	61 849	69 712
93066	SAINT-DENIS	30 607	90 844	121 451
93070	SAINT-OUEN	17 496	39 968	57 464
93071	SEVRAN	16 478	62 597	79 075
93072	STAINS	33 162	34 050	67 212
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	22 704	76 792	99 496
93074	VAUJOURS	6	17 351	17 357
93077	VILLEMOMBLE	6 861	61 519	68 380
93078	VILLEPINTE	20 595	57 418	78 013
93079	VILLETANEUSE	2 780	19 578	22 358
94002	ALFORTVILLE	13 271	39 068	52 339
94003	ARCUEIL	10 843	30 221	41 064
94004	BOISSY-SAINT-LÉGER	3 123	34 364	37 487
94011	BONNEUIL-SUR-MARNE	10 224	31 101	41 325
94015	BRY-SUR-MARNE	5 277	37 541	42 818
94016	CACHAN	22 987	23 797	46 784
94018	CHARENTON-LE-PONT	6 938	20 353	27 291
94019	CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	4 707	42 829	47 536
94021	CHEVILLY-LARUE	9 307	22 268	31 575
94022	CHOISY-LE-ROI	20 951	42 148	63 099
94028	CRÉTEIL	33 039	83 345	116 384
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	16 878	62 034	78 912
94034	FRESNES	12 729	30 192	42 921
94037	GENTILLY	7 287	16 502	23 789
94038	L'HAÏ-LES-ROSES	24 934	36 209	61 143
94041	IVRY-SUR-SEINE	13 469	61 470	74 939
94042	JOINVILLE-LE-PONT	10 931	28 059	38 990
94043	LE KREMLIN-BICETRE	3 096	21 906	25 002
94044	LIMEIL-BRÉVANNES	2 494	41 274	43 768
94046	MAISONS-ALFORT	32 376	52 381	84 757
94047	MANDRES-LES-ROSES	955	17 809	18 764
94048	MAROLLES-EN-BRIE	—	12 151	12 151
94052	NOGENT-SUR-MARNE	16 314	34 254	50 568
94054	ORLY	20 190	24 373	44 563
94056	PÉRIGNY	—	7 479	7 479
94058	LE PERREUX-SUR-MARNE	23 088	52 634	75 722
94065	RUNGIS	—	27 629	27 629
94067	SAINT-MANDÉ	6 030	15 118	21 148
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	95 361	102 456	197 817

Code INSEE	Commune	BP	MP	TOTAL
94069	SAINT-MAURICE	3 461	10 471	13 932
94073	THIAIS	13 567	40 033	53 600
94076	VILLEJUIF	20 033	61 022	81 055
94080	VINCENNES	9 457	32 682	42 139
94081	VITRY-SUR-SEINE	43 288	97 876	141 164
95014	ANDILLY	1 876	8 840	10 716
95018	ARGENTEUIL	48 822	148 992	197 814
95019	ARNOUVILLE	15 414	24 999	40 413
95028	ATTAINVILLE	—	8 677	8 677
95042	BAILLET-EN-FRANCE	—	14 205	14 205
95056	BELLOY-EN-FRANCE	—	11 177	11 177
95061	BÉTHEMONT-LA-FORET	—	2 658	2 658
95088	BONNEUIL-EN-FRANCE	—	5 616	5 616
95091	BOUFFÉMONT	—	17 739	17 739
95151	CHAUVRY	—	1 557	1 557
95197	DEUIL-LA-BARRE	20 081	29 008	49 089
95199	DOMONT	3 520	43 123	46 643
95203	EAUBONNE	37 490	31 129	68 619
95210	ENGHIEN-LES-BAINS	10 993	13 102	24 095
95219	ERMONT	29 312	32 309	61 621
95241	FONTENAY-EN-PARISIS	—	7 428	7 428
95268	GARGES-LES-GONESSE	12 599	46 067	58 666
95277	GONESSE	12 172	54 137	66 309
95280	GOUSSAINVILLE	—	85 002	85 002
95288	GROSLAY	11 305	12 063	23 368
95351	LOUVRES	—	25 721	25 721
95369	MARGENCY	2 327	7 578	9 905
95409	MOISELLES	—	6 630	6 630
95426	MONTLIGNON	829	12 970	13 799
95427	MONTMAGNY	8 778	19 443	28 221
95428	MONTMORENCY	32 723	31 799	64 522
95430	MONTSOULT	—	14 837	14 837
95489	PISCOP	—	5 019	5 019
95509	PUISEUX-EN-FRANCE	—	13 953	13 953
95527	ROISSY-EN-FRANCE	—	16 885	16 885
95539	SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT	171	26 368	26 539
95555	SAINT-GRATIEN	18 090	22 865	40 955
95566	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	—	7 283	7 283
95582	SANNOIS	27 676	26 561	54 237
95585	SARCELLES	5 633	78 005	83 638
95598	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	27 267	22 758	50 025
95612	LE THILLAY	—	16 206	16 206
95660	VILLAINES-SOUS-BOIS	—	3 541	3 541
95678	VILLIERS-ADAM	—	5 905	5 905
95680	VILLIERS-LE-BEL	4 921	38 890	43 811
TOTAL		2 322 003	7 112 337	9 434 340

Code INSEE	Commune	Poly-éthylène	Acier	Fonte	Cuivre	Tôle Bitumée	Divers	TOTAL
77055	BROU-SUR-CHANTEREINE	6 152	1 496	2 668	—	—	—	10 316
77108	CHELLES	65 178	69 088	11 914	71	—	—	146 251
77139	COURTRY	12 438	5 749	—	—	—	—	18 187
77294	MITRY-MORY	54 378	13 897	2 249	—	—	—	70 524
77450	SERVON	12 289	6 540	—	—	—	—	18 829
77479	VAIRES-SUR-MARNE	24 068	5 261	4 511	—	—	—	33 840
77514	VILLEPARISIS	38 785	16 931	2 553	—	—	—	58 269
78073	BOIS-D'ARCY	18 063	11 319	4 274	2 785	—	—	36 441
78124	CARRIÈRES-SUR-SEINE	20 874	10 002	2 183	—	—	—	33 059
78126	LA CELLE-SAINT-CLOUD	35 006	15 723	8 449	—	—	—	59 178
78146	CHATOU	38 360	25 405	3 963	—	—	—	67 728
78158	LE CHESNAY	23 968	21 836	2 657	21	2	2	48 486
78190	CROISSY-SUR-SEINE	18 276	13 479	1 612	—	—	—	33 367
78242	FONTENAY-LE-FLEURY	13 087	6 615	783	3 164	—	—	23 649
78322	JOUY-EN-JOSAS	13 962	8 579	219	270	—	—	23 030
78358	MAISONS-LAFFITTE	47 435	9 121	9 808	—	—	—	66 364
78418	MONTESSON	21 851	16 467	2 914	—	—	—	41 232
78524	ROCQUENCOURT	2 325	6 322	—	33	—	22	8 702
78545	SAINT-CYR-L'ÉCOLE	26 759	4 409	6 808	2 110	—	—	40 086
78640	VÉLIZY-VILLACOUBLAY	21 964	20 411	3 909	503	—	—	46 787
78646	VERSAILLES	101 140	36 578	15 208	182	900	49	154 057
78650	LE VÉSINET	46 432	14 897	5 601	—	—	—	66 930
78686	VIROFLAY	26 342	3 207	6 102	53	229	—	35 933
91044	BALLAINVILLIERS	9 578	8 749	—	—	—	—	18 327
91097	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	12 500	6 127	—	752	—	—	19 379
91136	CHAMPLAN	12 957	1 089	—	—	—	—	14 046
91161	CHILLY-MAZARIN	29 340	7 849	4 127	9	1	—	41 326
91215	ÉPINAY-SOUS-SENART	10 980	9 221	—	30	—	—	20 231
91312	IGNY	28 202	6 688	618	—	—	—	35 508
91345	LONGJUMEAU	27 187	14 853	4 729	—	—	—	46 769
91363	MARCOUSSIS	20 407	8 215	—	657	—	—	29 279
91377	MASSY	52 484	13 653	4 918	—	—	—	71 055
91432	MORANGIS	33 229	6 241	2 675	—	—	—	42 145
91458	NOZAY	13 878	4 731	—	50	—	—	18 659
91471	ORSAY	34 336	17 182	5 132	—	—	—	56 650
91587	SAULX-LES-CHARTREUX	15 946	4 649	—	—	—	—	20 595
91645	VERRIÈRES-LE-BUISSON	30 964	4 825	11 470	30	15	5	47 309
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	27 561	7 478	160	—	—	—	35 199
91689	WISSOUS	19 757	904	6 174	—	—	—	26 835
92002	ANTONY	58 178	20 439	52 916	181	—	—	131 714
92004	ASNIÈRES-SUR-SEINE	57 207	14 335	20 471	—	3	1	92 017
92007	BAGNEUX	30 806	13 619	8 089	—	22	—	52 536
92009	BOIS-COLOMBES	28 636	2 332	10 658	1	—	2	41 629
92012	BOULOGNE-BILLAN COURT	46 122	25 148	22 195	—	—	—	93 465
92014	BOURG-LA-REINE	18 679	5 287	10 213	—	41	—	34 220
92019	CHÂTENAY-MALABRY	36 462	13 392	11 237	—	—	—	61 091
92020	CHÂTILLON	28 463	8 288	9 445	—	—	—	46 196

Code INSEE	Commune	Poly-éthylène	Acier	Fonte	Cuivre	Tôle Bitumée	Divers	TOTAL
92022	CHAVILLE	15 254	7 549	14 791	—	102	—	37 696
92023	CLAMART	62 441	16 747	27 673	—	—	—	106 861
92024	CLICHY	24 587	8 738	6 649	—	13	—	39 987
92025	COLOMBES	82 779	26 498	17 987	1	45	—	127 310
92026	COURBEVOIE	23 825	31 736	4 274	3	—	—	59 838
92032	FONTENAY-AUX-ROSES	22 713	7 790	10 365	—	2	—	40 870
92033	GARCHES	21 281	12 189	7 932	114	—	—	41 516
92035	LA GARENNE-COLOMBES	20 362	5 410	9 041	—	—	—	34 813
92036	GENNEVILLIERS	46 293	26 789	9 934	—	—	—	83 016
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	39 044	13 514	11 858	—	87	3	64 506
92044	LEVALLOIS-PERRET	20 761	10 155	5 314	1	—	—	36 231
92046	MALAKOFF	21 141	10 966	13 390	—	26	—	45 523
92047	MARNES-LA-COQUETTE	5 878	1 456	2 479	—	—	—	9 813
92048	MEUDON	49 007	17 211	14 010	—	17	1	80 246
92049	MONTRouGE	19 572	12 138	12 346	—	—	2	44 058
92050	NANTERRE	62 206	60 404	5 080	—	—	—	127 690
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	37 817	17 652	7 731	1	1	—	63 202
92060	LE PLESSIS-ROBINSON	32 223	10 076	930	—	—	—	43 229
92062	PUTEAUX	18 554	10 994	2 945	—	—	—	32 493
92063	RUEIL-MALMAISON	76 034	56 573	12 828	—	—	—	145 435
92064	SAINT-CLOUD	29 222	16 207	13 675	—	25	—	59 129
92071	SCEAUX	26 261	5 481	11 655	47	5	2	43 451
92072	SEVRES	27 183	8 342	13 295	1	—	—	48 821
92073	SURESNES	34 974	15 655	5 426	—	—	—	56 055
92075	VANVES	13 922	7 180	6 174	—	53	—	27 329
92076	VAUCRESSON	25 016	5 606	82	—	—	—	30 704
92077	VILLE-D'AVRAY	11 898	7 856	2 185	—	—	—	21 939
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	15 304	16 315	816	14	192	—	32 641
93001	AUBERVILLIERS	40 562	28 632	19 026	—	—	—	88 220
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	75 995	50 402	48 195	529	—	—	175 121
93006	BAGNOLET	24 412	10 995	4 397	3	24	—	39 831
93007	LE BLANC-MESNIL	63 262	22 961	25 582	—	—	—	111 805
93008	BOBIGNY	43 879	18 853	10 474	18	—	—	73 224
93010	BONDY	50 005	19 406	13 824	—	—	—	83 235
93013	LE BOURGET	8 685	10 389	6 758	—	10	—	25 842
93027	LA COURNEUVE	25 660	17 947	12 928	—	—	—	56 535
93029	DRANCY	59 256	19 241	45 918	—	—	—	124 415
93030	DUGNY	12 211	5 406	694	—	—	—	18 311
93031	EPINAY-SUR-SEINE	42 907	20 947	8 024	10	21	—	71 909
93032	GAGNY	42 593	39 811	15 139	24	—	—	97 567
93039	L'ÎLE-SAINT-DENIS	4 415	5 158	1 278	—	—	—	10 851
93045	LES LILAS	7 257	8 128	9 096	—	—	—	24 481
93046	LIVRY-GARGAN	62 960	25 863	11 758	—	—	—	100 581
93047	MONTFERMEIL	34 965	24 713	3 292	127	—	—	63 097
93048	MONTREUIL	93 349	34 470	16 658	52	—	—	144 529
93049	NEUILLY-PLAISANCE	23 119	17 208	5 594	27	—	—	45 948
93051	NOISY-LE-GRAND	41 758	62 143	6 912	10	—	—	110 823

Code INSEE	Commune	Poly-éthylène	Acier	Fonte	Cuivre	Tôle Bitumée	Divers	TOTAL
93053	NOISY-LE-SEC	30 755	31 411	6 926	—	—	5	69 097
93055	PANTIN	31 981	15 115	10 355	—	—	—	57 451
93057	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	14 785	3 842	33 190	—	—	—	51 817
93059	PIERREFITTE-SUR-SEINE	29 777	6 581	10 960	—	653	—	47 971
93061	LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	6 922	3 477	5 123	—	—	—	15 522
93062	LE RAINCY	22 283	10 807	3 530	2	—	—	36 622
93063	ROMAINVILLE	24 331	11 853	8 298	—	10	—	44 492
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	31 118	36 351	2 188	55	—	—	69 712
93066	SAINT-DENIS	74 085	33 278	14 071	—	17	—	121 451
93070	SAINT-OUEN	32 214	11 009	14 142	—	99	—	57 464
93071	SEVRAN	30 874	38 878	9 317	6	—	—	79 075
93072	STAINS	26 520	18 641	22 051	—	—	—	67 212
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	46 076	34 902	18 518	—	—	—	99 496
93074	VAUJOURS	5 601	11 753	—	3	—	—	17 357
93077	VILLEMOMBLE	41 898	23 465	3 016	1	—	—	68 380
93078	VILLEPINTE	35 247	28 262	14 504	—	—	—	78 013
93079	VILLETANEUSE	13 171	7 347	1 840	—	—	—	22 358
94002	ALFORTVILLE	31 680	13 252	7 326	81	—	—	52 339
94003	ARCUEIL	24 356	10 731	5 977	—	—	—	41 064
94004	BOISSY-SAINT-LÉGER	22 525	14 028	934	—	—	—	37 487
94011	BONNEUIL-SUR-MARNE	20 658	11 170	8 145	1 352	—	—	41 325
94015	BRY-SUR-MARNE	22 923	17 857	2 038	—	—	—	42 818
94016	CACHAN	22 828	9 569	14 363	24	—	—	46 784
94018	CHARENTON-LE-PONT	12 095	9 804	5 392	—	—	—	27 291
94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	11 837	35 679	—	20	—	—	47 536
94021	CHEVILLY-LARUE	17 938	7 348	6 289	—	—	—	31 575
94022	CHOISY-LE-ROI	34 717	12 256	16 102	24	—	—	63 099
94028	CRÉTEIL	47 210	49 578	17 658	1 938	—	—	116 384
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	48 695	16 801	13 386	30	—	—	78 912
94034	FRESNES	19 482	13 914	9 479	2	44	—	42 921
94037	GENTILLY	11 175	7 789	4 746	—	79	—	23 789
94038	L'HAY-LES-ROSES	31 686	12 994	16 463	—	—	—	61 143
94041	IVRY-SUR-SEINE	45 049	21 599	8 281	—	10	—	74 939
94042	JOINVILLE-LE-PONT	22 625	7 345	9 020	—	—	—	38 990
94043	LE KREMLIN-BICETRE	18 382	4 479	2 141	—	—	—	25 002
94044	LIMEIL-BRÉVANNES	27 938	15 318	274	238	—	—	43 768
94046	MAISONS-ALFORT	42 261	16 837	25 615	11	33	—	84 757
94047	MANDRES-LES-ROSES	9 744	8 513	507	—	—	—	18 764
94048	MAROLLES-EN-BRIE	12 151	—	—	—	—	—	12 151
94052	NOGENT-SUR-MARNE	30 518	7 619	12 369	—	62	—	50 568
94054	ORLY	15 840	11 873	16 850	—	—	—	44 563
94056	PERIGNY	3 571	3 908	—	—	—	—	7 479
94058	LE PERREUX-SUR-MARNE	44 388	12 609	18 676	49	—	—	75 722
94065	RUNGIS	12 248	15 261	—	120	—	—	27 629
94067	SAINTE-MANDÉ	10 901	5 121	5 126	—	—	—	21 148
94068	SAINTE-MAUR-DES-FOSSÉS	92 269	19 658	85 734	149	7	—	197 817

Code INSEE	Commune	Poly-éthylène	Acier	Fonte	Cuivre	Tôle Bitumée	Divers	TOTAL
94069	SAINT-MAURICE	6 041	5 419	2 472	—	—	—	13 932
94073	THIAIS	29 608	12 805	11 107	80	—	—	53 600
94076	VILLEJUIF	50 946	15 647	14 395	67	—	—	81 055
94080	VINCENNES	26 115	8 288	7 728	—	8	—	42 139
94081	VITRY-SUR-SEINE	82 464	29 143	29 517	40	—	—	141 164
95014	ANDILLY	6 596	2 722	1 398	—	—	—	10 716
95018	ARGENTEUIL	111 243	60 238	26 280	—	53	—	197 814
95019	ARNOUVILLE	21 291	7 507	11 611	—	—	4	40 413
95028	ATTAINVILLE	8 567	110	—	—	—	—	8 677
95042	BAILLET-EN-FRANCE	3 879	10 326	—	—	—	—	14 205
95056	BELLOY-EN-FRANCE	7 070	4 107	—	—	—	—	11 177
95061	BÉTHEMONT-LA-FORET	2 560	98	—	—	—	—	2 658
95088	BONNEUIL-EN-FRANCE	3 563	2 053	—	—	—	—	5 616
95091	BOUFFÉMONT	7 749	9 990	—	—	—	—	17 739
95151	CHAUVRY	1 557	—	—	—	—	—	1 557
95197	DEUIL-LA-BARRE	28 695	7 696	12 372	—	326	—	49 089
95199	DOMONT	26 418	20 225	—	—	—	—	46 643
95203	EAUBONNE	30 609	17 222	20 763	—	23	2	68 619
95210	ENGHIEN-LES-BAINS	13 832	2 860	7 403	—	—	—	24 095
95219	ERMONT	28 740	14 722	17 972	—	187	—	61 621
95241	FONTENAY-EN-PARISIS	6 370	1 058	—	—	—	—	7 428
95268	GARGES-LES-GONESSE	21 280	29 143	8 227	16	—	—	58 666
95277	GONESSE	35 867	25 454	4 988	—	—	—	66 309
95280	GOUSSAINVILLE	68 636	16 366	—	—	—	—	85 002
95288	GROSLAY	14 437	2 206	6 725	—	—	—	23 368
95351	LOUVRES	16 690	9 031	—	—	—	—	25 721
95369	MARGENCY	4 297	4 210	1 398	—	—	—	9 905
95409	MOISSELLES	2 762	3 868	—	—	—	—	6 630
95426	MONTLIGNON	4 327	9 472	—	—	—	—	13 799
95427	MONTMAGNY	17 139	6 680	4 402	—	—	—	28 221
95428	MONTMORENCY	26 538	23 117	14 337	—	530	—	64 522
95430	MONTSOULT	4 806	10 003	—	28	—	—	14 837
95489	PISCOP	5 019	—	—	—	—	—	5 019
95509	PUISEUX-EN-FRANCE	8 545	5 408	—	—	—	—	13 953
95527	ROISSY-EN-FRANCE	6 989	9 896	—	—	—	—	16 885
95539	SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT	8 400	18 130	—	9	—	—	26 539
95555	SAINT-GRATIEN	21 078	15 050	4 589	238	—	—	40 955
95566	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	4 545	2 738	—	—	—	—	7 283
95582	SANNOIS	27 050	14 488	12 649	—	50	—	54 237
95585	SARCELLES	34 621	47 115	1 902	—	—	—	83 638
95598	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	20 570	15 076	13 972	—	406	1	50 025
95612	LE THILLAY	12 639	3 567	—	—	—	—	16 206
95660	VILLAINES-SOUS-BOIS	3 461	80	—	—	—	—	3 541
95678	VILLIERS-ADAM	5 205	700	—	—	—	—	5 905
95680	VILLIERS-LE-BEL	23 780	18 503	1 528	—	—	—	43 811
TOTAL		5 183 715	2 700 945	1 528 679	16 467	4 433	101	9 434 340

Code INSEE	Commune	Longueurs de canalisation posées (en m)				Longueurs de canalisation déposées (en m)		
		Développement	Sécurité Industrielle	Déplacement	TOTAL	Abandonnées ou Déposées	Réutilisées en fourreau	TOTAL
77108	CHELLES	279	731	13	1 023	648	67	715
77294	MITRY-MORY	—	—	100	100	397	—	397
77450	SERVON	119	—	—	119	—	—	—
77479	VAIRES-SUR-MARNE	97	306	—	403	503	151	654
77514	VILLEPARISIS	131	—	—	131	77	—	77
78124	CARRIÈRES-SUR-SEINE	—	144	—	144	142	—	142
78126	LA CELLE-SAINT-CLOUD	43	1 076	—	1 119	927	71	998
78146	CHATOU	34	100	—	134	104	—	104
78158	LE CHESNAY	—	1	9	10	12	—	12
78190	CROISSY-SUR-SEINE	4	—	—	4	—	—	—
78242	FONTENAY-LE-FLEURY	—	15	—	15	7	—	7
78322	JOUY-EN-JOSAS	102	—	—	102	—	—	—
78358	MAISONS-LAFFITTE	132	11	—	143	12	—	12
78545	SAINT-CYR-L'ÉCOLE	1 253	—	—	1 253	—	—	—
78640	VÉLIZY-VILLACOUBLAY	—	2 315	9	2 324	2 483	83	2 566
78646	VERSAILLES	87	902	94	1 083	1 175	89	1 264
78686	VIROFLAY	—	368	72	440	336	30	366
91044	BALLAINVILLIERS	364	—	—	364	—	—	—
91097	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	409	—	—	409	—	—	—
91161	CHILLY-MAZARIN	121	—	—	121	—	—	—
91215	ÉPINAY-SOUS-SENART	81	160	221	462	264	—	264
91312	IGNY	350	—	4	354	209	—	209
91345	LONGJUMEAU	—	202	132	334	298	142	440
91363	MARCOUSSIS	111	—	—	111	—	—	—
91377	MASSY	145	729	180	1 054	820	—	820
91432	MORANGIS	157	—	466	623	368	—	368
91471	ORSAY	—	13	—	13	39	—	39
91587	SAULX-LES-CHARTREUX	586	—	—	586	—	—	—
91645	VERRIÈRES-LE-BUISSON	95	224	—	319	4	192	196
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	222	20	60	302	60	—	60
91689	WISSOUS	—	30	—	30	25	—	25
92002	ANTONY	362	739	78	1 179	982	108	1 090
92004	ASNIÈRES-SUR-SEINE	—	1 203	—	1 203	1 170	228	1 398
92007	BAGNEUX	143	400	572	1 115	1 167	—	1 167
92009	BOIS-COLOMBES	20	123	124	267	243	—	243
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	184	213	3	400	70	93	163
92014	BOURG-LA-REINE	54	641	—	695	47	638	685
92019	CHÂTENAY-MALABRY	—	128	35	163	142	—	142
92020	CHÂTILLON	292	6	—	298	5	—	5

Code INSEE	Commune	Longueurs de canalisation posées (en m)				Longueurs de canalisation déposées (en m)		
		Développement	Sécurité Industrielle	Déplacement	TOTAL	Abandonnées ou Déposées	Réutilisées en fourreau	TOTAL
92022	CHAVILLE	80	12	10	102	18	—	18
92023	CLAMART	70	640	169	879	686	226	912
92024	CLICHY	—	299	218	517	238	287	525
92025	COLOMBES	185	756	—	941	421	295	716
92026	COURBEVOIE	116	3	—	119	3	—	3
92032	FONTENAY-AUX-ROSES	37	13	13	63	26	—	26
92035	LA GARENNE-COLOMBES	—	50	—	50	57	—	57
92036	GENNEVILLIERS	121	—	88	209	75	—	75
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	21	283	—	304	298	167	465
92044	LEVALLOIS-PERRET	—	1	—	1	51	—	51
92046	MALAKOFF	—	230	328	558	682	—	682
92047	MARNES-LA-COQUETTE	135	188	—	323	10	153	163
92048	MEUDON	44	186	7	237	37	—	37
92049	MONTROUGE	122	21	—	143	19	—	19
92050	NANTERRE	306	677	268	1 251	1 840	24	1 864
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	—	571	108	679	414	307	721
92060	LE PLESSIS-ROBINSON	110	—	—	110	—	—	—
92062	PUTEAUX	—	6	—	6	6	—	6
92063	RUEIL-MALMAISON	320	1	16	337	108	—	108
92064	SAINT-CLOUD	138	20	—	158	20	—	20
92071	SCEAUX	82	—	18	100	—	—	—
92072	SÈVRES	66	32	—	98	—	—	—
92073	SURESNES	—	80	—	80	24	60	84
92075	VANVES	48	374	—	422	308	—	308
92076	VAUCRESSON	33	—	—	33	—	—	—
92077	VILLE-D'AVRAY	—	2	—	2	2	—	2
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	—	19	—	19	56	—	56
93001	AUBERVILLIERS	400	—	—	400	89	—	89
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	294	1	—	295	302	—	302
93006	BAGNOLET	26	323	—	349	283	309	592
93007	LE BLANC-MESNIL	225	702	—	927	297	609	906
93008	BOBIGNY	215	134	—	349	39	—	39
93010	BONDY	35	118	22	175	140	—	140
93013	LE BOURGET	276	—	—	276	—	—	—
93027	LA COURNEUVE	229	2	80	311	102	—	102
93029	DRANCY	194	603	118	915	696	—	696
93030	DUGNY	—	—	41	41	—	—	—
93031	ÉPINAY-SUR-SEINE	72	901	75	1 048	736	344	1 080
93032	GAGNY	33	645	—	678	515	440	955

Code INSEE	Commune	Longueurs de canalisation posées (en m)				Longueurs de canalisation déposées (en m)		
		Développement	Sécurité Industrielle	Déplacement	TOTAL	Abandonnées ou Déposées	Réutilisées en fourreau	TOTAL
93039	L'ÎLE-SAINT-DENIS	—	90	—	90	5	85	90
93045	LES LILAS	65	360	—	425	72	325	397
93046	LIVRY-GARGAN	—	314	811	1 125	947	224	1 171
93047	MONTFERMEIL	—	—	158	158	178	—	178
93048	MONTREUIL	141	135	—	276	194	—	194
93051	NOISY-LE-GRAND	208	1	2	211	3	—	3
93053	NOISY-LE-SEC	140	—	—	140	—	—	—
93055	PANTIN	618	291	—	909	175	90	265
93057	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	117	117	16	250	124	—	124
93059	PIERREFITTE-SUR-SEINE	106	11	—	117	86	—	86
93061	LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	57	239	—	296	26	201	227
93062	LE RAINCY	205	—	—	205	—	—	—
93063	ROMAINVILLE	13	—	27	40	201	—	201
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	144	—	—	144	—	—	—
93066	SAINT-DENIS	—	944	60	1 004	1 365	100	1 465
93070	SAINT-OUEN	—	231	179	410	240	113	353
93071	SEVRAN	77	400	—	477	45	356	401
93072	STAINS	270	17	87	374	98	—	98
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	101	—	165	266	18	—	18
93077	VILLEMOMBLE	30	1	15	46	12	—	12
93078	VILLEPINTE	158	—	—	158	23	—	23
93079	VILLETANEUSE	213	—	—	213	—	—	—
94002	ALFORTVILLE	—	650	2	652	258	569	827
94003	ARCUEIL	91	552	—	643	704	73	777
94004	BOISSY-SAINT-LÉGER	26	—	—	26	—	—	—
94011	BONNEUIL-SUR-MARNE	131	30	—	161	5	—	5
94015	BRY-SUR-MARNE	13	—	—	13	—	—	—
94016	CACHAN	61	159	—	220	193	—	193
94018	CHARENTON-LE-PONT	98	—	—	98	—	—	—
94019	CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	74	6	—	80	4	—	4
94022	CHOISY-LE-ROI	167	1	—	168	1	—	1
94028	CRÉTEIL	195	881	—	1 076	666	—	666
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	72	268	—	340	125	99	224
94034	FRESNES	141	18	94	253	84	—	84
94037	GENTILLY	—	7	47	54	36	—	36
94038	L'HAÏ-LES-ROSES	174	53	—	227	183	—	183
94041	IVRY-SUR-SEINE	61	669	305	1 035	1 087	—	1 087
94044	LIMEIL-BRÉVANNES	30	—	130	160	128	—	128
94046	MAISONS-ALFORT	71	—	—	71	23	—	23

Code INSEE	Commune	Longueurs de canalisation posées (en m)				Longueurs de canalisation déposées (en m)		
		Développement	Sécurité Industrielle	Déplacement	TOTAL	Abandonnées ou Déposées	Réutilisées en fourreau	TOTAL
94047	MANDRES-LES-ROSES	237	—	—	237	—	—	—
94048	MAROLLES-EN-BRIE	643	—	—	643	—	—	—
94052	NOGENT-SUR-MARNE	32	8	64	104	8	35	43
94054	ORLY	—	22	—	22	22	—	22
94056	PÉRIGNY	37	—	—	37	—	—	—
94058	LE PERREUX-SUR-MARNE	—	142	—	142	29	127	156
94067	SAINT-MANDÉ	30	1	—	31	1	—	1
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	40	107	—	147	35	—	35
94076	VILLEJUIF	109	72	—	181	—	39	39
94080	VINCENNES	—	223	—	223	108	—	108
94081	VITRY-SUR-SEINE	164	3	—	167	3	—	3
95018	ARGENTEUIL	65	1 165	56	1 286	1 459	—	1 459
95019	ARNOUVILLE	50	—	—	50	—	—	—
95091	BOUFFÉMONT	—	37	—	37	28	—	28
95197	DEUIL-LA-BARRE	323	8	—	331	9	—	9
95199	DOMONT	407	98	—	505	6	—	6
95203	EAUBONNE	348	240	—	588	301	—	301
95219	ERMONT	5	980	92	1 077	283	790	1 073
95268	GARGES-LES-GONESSE	130	56	—	186	64	—	64
95277	GONESSE	174	36	—	210	331	—	331
95280	GOUSSAINVILLE	551	16	—	567	34	—	34
95288	GROSLAY	81	—	—	81	—	—	—
95351	LOUVRES	—	2	342	344	484	—	484
95426	MONTLIGNON	22	—	—	22	—	—	—
95427	MONTMAGNY	1	—	6	7	5	—	5
95428	MONTMORENCY	14	1 157	—	1 171	954	272	1 226
95430	MONTSOULT	34	—	—	34	1	—	1
95539	SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT	—	3	—	3	4	—	4
95555	SAINT-GRATIEN	32	—	—	32	—	—	—
95566	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	54	—	—	54	—	—	—
95582	SANNOIS	—	1	—	1	1	—	1
95585	SARCELLES	262	—	34	296	91	—	91
95598	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	27	1	—	28	1	—	1
95612	LE THILLAY	31	—	—	31	—	—	—
95680	VILLIERS-LE-BEL	93	—	—	93	—	—	—
78073	BOIS-D'ARCY	—	—	—	—	42	—	42
94042	JOINVILLE-LE-PONT	—	—	—	—	50	—	50
94043	LE KREMLIN-BICÊTRE	—	—	—	—	76	—	76
TOTAL SIGEIF 2015		18 074	29 516	6 443	54 033	33 073	8 611	41 684

Code INSEE	Commune	Nombre de clients 2015					
		T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL
77055	BROU-SUR-CHANTEREINE	249	616	11	—	—	876
77108	CHELLES	3 874	8 905	80	—	—	12 859
77139	COURTRY	25	1 005	6	—	—	1 036
77294	MITRY-MORY	629	4 318	59	1	—	5 007
77450	SERVON	25	667	5	—	—	697
77479	VAIRES-SUR-MARNE	917	2 364	18	—	—	3 299
77514	VILLEPARISIS	920	3 955	31	—	—	4 906
78073	BOIS-D'ARCY	1 340	2 059	33	2	—	3 434
78124	CARRIÈRES-SUR-SEINE	1 057	2 245	20	—	—	3 322
78126	LA CELLE-SAINT-CLOUD	2 860	2 189	46	2	—	5 097
78146	CHATOU	2 731	4 164	71	1	—	6 967
78158	LE CHESNAY	3 050	3 406	48	—	—	6 504
78190	CROISSY-SUR-SEINE	542	1 854	26	—	—	2 422
78242	FONTENAY-LE-FLEURY	1 923	854	20	4	—	2 801
78322	JOUY-EN-JOSAS	425	923	19	—	—	1 367
78358	MAISONS-LAFFITTE	1 861	3 441	99	—	—	5 401
78418	MONTESSON	656	2 633	26	—	—	3 315
78524	ROCQUENCOURT	270	81	17	—	—	368
78545	SAINT-CYR-L'ÉCOLE	2 096	1 842	39	3	—	3 980
78640	VÉLIZY-VILLACOUBLAY	2 923	1 438	41	1	—	4 403
78646	VERSAILLES	8 786	11 918	282	3	—	20 989
78650	LE VÉSINET	1 038	3 002	49	—	—	4 089
78686	VIROFLAY	1 163	3 059	53	—	—	4 275
91044	BALLAINVILLIERS	119	790	9	—	—	918
91097	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	757	752	33	1	—	1 543
91136	CHAMPLAN	99	444	9	1	—	553
91161	CHILLY-MAZARIN	2 086	1 450	66	5	—	3 607
91215	ÉPINAY-SOUS-SENART	2 632	610	13	—	—	3 255
91312	IGNY	515	2 030	19	—	—	2 564
91345	LONGJUMEAU	2 509	2 535	56	1	—	5 101
91363	MARCOUSSIS	80	1 296	12	2	—	1 390
91377	MASSY	6 629	2 808	62	—	—	9 499
91432	MORANGIS	496	2 067	44	—	—	2 607
91458	NOZAY	55	1 059	6	2	—	1 122
91471	ORSAY	425	2 873	41	3	—	3 342
91587	SAULX-LES-CHARTREUX	57	662	3	—	—	722
91645	VERRIÈRES-LE-BUISSON	646	2 411	22	1	—	3 080
91661	VILLEBON-SUR-YVETTE	475	1 244	53	—	—	1 772
91689	WISSOUS	246	1 030	38	—	—	1 314
92002	ANTONY	5 093	8 473	131	3	—	13 700
92004	ASNIÈRES-SUR-SEINE	9 647	8 768	189	2	—	18 606
92007	BAGNEUX	7 235	4 236	105	3	—	11 579
92009	BOIS-COLOMBES	2 898	4 270	83	—	—	7 251
92012	BOULOGNE-BILLANCOURT	11 948	7 893	478	2	—	20 321
92014	BOURG-LA-REINE	2 053	2 372	70	—	—	4 495
92019	CHÂTENAY-MALABRY	4 218	3 889	132	2	—	8 241

T1 : 0 à 6 000 kWh - T2 : 6 000 à 300 000 kWh - T3 : 300 000 à 5 000 000 kWh - T4 : Plus de 5 000 000 kWh - TP : Tarif de Proximité
* Les valeurs présentées pour 2014 intègrent la commune de Chennevières-sur-Marne qui a adhéré au SIGEIF en septembre 2015

Consommations 2015 (MWh)						Recettes d'acheminement 2015 (en €)	Année 2014*		
T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL		Nombre Clients	Total Conso	RA** (€)
460	11 726	12 854	—	—	25 039	272 120	885	23 672	255 484
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	255 598	3 293 332	12 962	242 365	3 129 731
98	19 588	1 630	—	—	21 316	301 061	1 029	20 241	282 690
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	159 839	1 714 771	5 017	150 688	1 604 332
72	14 311	4 748	—	—	19 131	232 424	696	17 727	216 315
1 632	47 912	19 072	—	—	68 616	876 722	3 267	63 689	807 547
2 330	73 195	23 673	—	—	99 198	1 338 057	4 897	93 965	1 254 332
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	82 268	923 712	3 431	76 973	858 465
1 491	43 991	12 392	—	—	57 875	798 630	3 376	54 676	751 449
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	148 969	1 432 385	5 163	125 694	1 302 051
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	156 688	1 848 352	7 020	144 105	1 704 559
2 731	70 221	44 165	—	—	117 117	1 452 005	6 632	108 742	1 354 626
714	45 219	29 880	—	—	75 812	820 870	2 463	71 876	767 895
1 040	18 346	26 993	39 670	—	86 050	656 783	2 880	81 999	614 083
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	68 377	572 550	1 380	64 046	524 386
2 144	82 383	67 032	—	—	151 559	1 661 093	5 460	137 950	1 524 472
835	54 015	19 636	—	—	74 486	939 372	3 309	69 644	871 506
83	1 824	23 402	—	—	25 309	178 095	379	25 482	174 178
2 498	35 791	33 973	21 169	—	93 430	972 109	4 011	89 119	918 943
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	90 864	894 289	4 638	79 591	820 915
10 405	257 786	253 677	30 923	—	552 791	5 888 974	21 248	504 351	5 421 564
1 276	95 421	30 564	—	—	127 261	1 414 508	4 121	116 005	1 290 520
1 661	66 780	32 259	—	—	100 700	1 223 057	4 293	93 769	1 134 122
202	17 356	9 201	—	—	26 759	304 146	884	24 666	277 388
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	48 642	443 267	1 549	45 290	411 711
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	33 420	271 561	555	32 585	254 226
1 997	28 505	55 445	55 809	—	141 756	1 161 250	3 670	136 995	1 102 814
3 988	10 422	34 639	—	—	49 049	556 640	3 286	42 212	496 977
912	41 378	14 581	—	—	56 871	723 804	2 547	53 363	678 659
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	128 194	1 330 890	5 140	121 326	1 244 310
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	59 671	508 707	1 391	57 977	473 726
5 701	52 836	102 432	—	—	160 969	1 773 740	9 642	139 803	1 727 063
637	44 929	31 739	—	—	77 305	865 965	2 599	71 886	799 695
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	32 172	365 075	1 116	32 126	343 066
534	67 685	33 879	47 283	—	149 380	1 323 901	3 348	138 621	1 228 605
199	15 430	3 291	—	—	18 921	240 618	702	17 185	214 936
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	82 297	961 410	3 064	76 319	887 433
590	27 976	41 676	—	—	70 242	684 043	1 778	66 868	641 237
387	21 988	20 429	—	—	42 804	467 590	1 327	39 117	428 297
5 175	178 113	111 138	15 164	—	309 591	3 606 039	13 846	291 956	3 373 970
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	359 477	4 270 245	18 968	338 078	4 016 613
13 923	67 256	112 971	40 565	—	234 715	2 548 095	11 725	216 658	2 369 399
3 630	89 429	51 569	—	—	144 628	1 801 413	7 361	133 795	1 670 885
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	538 499	5 383 387	20 916	501 218	5 016 999
3 025	57 599	48 306	—	—	108 930	1 229 823	4 513	101 963	1 141 541
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	207 230	2 200 614	8 318	192 389	2 043 950

ICS : Information Commercialement Sensible

** RA : Recettes d'acheminement

Code INSEE	Commune	Nombre de clients 2015					
		T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL
92020	CHÂTILLON	3 999	3 017	97	2	—	7 115
92022	CHAVILLE	1 733	2 844	55	1	—	4 633
92023	CLAMART	6 294	8 882	125	2	—	15 303
92024	CLICHY	6 989	3 377	80	—	—	10 446
92025	COLOMBES	9 753	11 527	201	2	—	21 483
92026	COURBEVOIE	7 028	4 490	217	2	—	11 737
92032	FONTENAY-AUX-ROSES	3 742	1 885	107	1	—	5 735
92033	GARCHES	1 511	2 185	73	2	—	3 771
92035	LA GARENNE-COLOMBES	2 432	3 253	78	1	—	5 764
92036	GENNEVILLIERS	8 722	4 629	152	7	—	13 510
92040	ISSY-LES-MOULINEAUX	5 394	4 923	160	—	—	10 477
92044	LEVALLOIS-PERRET	4 428	4 840	90	—	—	9 358
92046	MALAKOFF	4 761	3 316	83	—	—	8 160
92047	MARNES-LA-COQUETTE	80	425	5	—	—	510
92048	MEUDON	6 414	4 489	144	—	—	11 047
92049	MONTROUGE	6 301	3 813	170	—	—	10 284
92050	NANTERRE	11 616	9 596	270	11	—	21 493
92051	NEUILLY-SUR-SEINE	5 770	5 479	436	—	—	11 685
92060	LE PLESSIS-ROBINSON	3 394	2 360	76	1	—	5 831
92062	PUTEAUX	4 612	2 839	61	—	—	7 512
92063	RUEIL-MALMAISON	8 005	9 094	236	1	—	17 336
92064	SAINT-CLOUD	2 694	2 686	129	2	—	5 511
92071	SCEAUX	2 342	2 079	89	1	—	4 511
92072	SÈVRES	2 368	2 822	92	—	—	5 282
92073	SURESNES	3 552	6 085	73	1	—	9 711
92075	VANVES	3 181	2 207	109	—	—	5 497
92076	VAUCRESSON	661	1 237	35	—	—	1 933
92077	VILLE-D'AVRAY	1 132	992	50	2	—	2 176
92078	VILLENEUVE-LA-GARENNE	4 976	1 332	47	4	—	6 359
93001	AUBERVILLIERS	11 082	5 101	230	3	—	16 416
93005	AULNAY-SOUS-BOIS	9 664	11 574	119	6	1	21 364
93006	BAGNOLET	5 497	2 758	44	—	—	8 299
93007	LE BLANC-MESNIL	6 059	8 353	89	—	—	14 501
93008	BOBIGNY	6 281	4 758	119	1	—	11 159
93010	BONDY	7 564	6 046	128	1	—	13 739
93013	LE BOURGET	1 421	1 525	48	—	—	2 994
93027	LA COURNEUVE	4 503	2 700	89	6	—	7 298
93029	DRANCY	6 911	10 923	105	1	—	17 940
93030	DUGNY	1 460	1 119	33	1	—	2 613
93031	EPINAY-SUR-SEINE	7 775	5 050	131	2	—	12 958
93032	GAGNY	3 157	7 442	65	—	—	10 664
93039	L'ÎLE-SAINT-DENIS	1 026	671	21	—	—	1 718
93045	LES LILAS	2 795	2 223	48	3	—	5 069
93046	LIVRY-GARGAN	2 369	7 424	89	—	—	9 882
93047	MONTFERMEIL	1 193	4 205	36	1	—	5 435
93048	MONTREUIL	12 088	12 618	303	1	—	25 010

T1 : 0 à 6 000 kWh - T2 : 6 000 à 300 000 kWh - T3 : 300 000 à 5 000 000 kWh - T4 : Plus de 5 000 000 kWh - TP : Tarif de Proximité
* Les valeurs présentées pour 2014 intègrent la commune de Chennevières-sur-Marne qui a adhéré au SIGEIF en septembre 2015

Consommations 2015 (MWh)						Recettes d'acheminement 2015 (en €)	Année 2014*		
T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL		Nombre Clients	Total Conso	RA** (€)
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	178 877	1 794 452	7 199	176 449	1 685 633
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	131 157	1 261 760	4 697	122 212	1 187 946
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	324 399	3 883 157	15 351	304 331	3 600 954
9 691	59 276	43 898	—	—	112 865	1 708 993	10 664	105 442	1 611 390
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	441 765	5 110 942	21 794	416 121	4 784 845
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	392 154	3 177 364	12 029	362 579	2 951 760
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	173 660	1 566 619	5 790	160 795	1 434 520
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	148 248	1 317 129	3 821	137 893	1 218 585
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	127 599	1 492 149	5 866	116 985	1 378 536
14 761	71 418	167 254	95 462	—	348 895	3 160 440	13 554	328 145	2 986 587
9 002	89 989	123 103	—	—	222 094	2 573 849	10 693	206 320	2 404 933
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	173 356	2 033 206	9 538	196 593	2 022 396
5 628	63 708	85 986	—	—	155 322	1 782 293	8 299	143 859	1 660 626
139	14 183	3 153	—	—	17 475	193 421	491	16 396	176 081
5 448	101 667	98 847	—	—	205 961	2 401 783	11 266	191 173	2 231 189
7 339	70 652	134 709	—	—	212 699	2 336 562	10 511	195 482	2 165 957
17 064	164 223	247 351	159 811	—	588 449	5 471 957	21 680	553 093	5 097 022
4 725	144 865	318 236	—	—	467 827	4 259 458	12 015	430 726	3 915 996
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	135 818	1 430 647	5 873	132 089	1 357 743
5 254	46 763	64 207	62 897	—	179 121	1 609 033	7 621	179 174	1 534 361
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	445 395	4 768 604	17 499	416 803	4 438 917
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	223 189	1 992 226	5 617	204 115	1 818 137
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	137 905	1 397 174	4 590	128 286	1 291 532
2 672	67 883	74 841	—	—	145 396	1 536 727	5 360	134 028	1 415 735
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	181 328	2 267 707	9 791	166 616	2 116 998
3 206	43 361	77 719	—	—	124 286	1 334 423	5 627	118 136	1 256 097
577	41 342	34 874	—	—	76 793	742 006	1 956	70 974	678 958
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	90 416	774 426	2 216	84 376	718 338
7 648	22 567	46 978	62 839	—	140 032	1 232 719	6 450	133 071	1 158 378
18 399	89 458	220 004	29 757	—	357 619	3 750 847	16 567	321 173	3 415 226
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	542 917	5 126 278	21 293	506 445	4 747 535
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	246 007	1 746 776	8 401	249 606	1 642 229
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	243 037	3 306 753	14 480	222 276	3 071 359
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	207 264	2 451 001	11 250	195 766	2 287 396
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	235 111	2 940 400	13 856	221 225	2 751 619
2 036	27 959	45 436	—	—	75 431	809 875	3 038	69 589	747 281
7 505	52 903	91 203	92 466	—	244 077	2 032 932	7 351	223 855	1 861 798
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	318 459	4 215 628	17 947	301 482	3 948 938
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	69 601	687 614	2 618	65 601	638 061
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	239 505	2 813 882	13 087	223 290	2 635 731
4 678	141 214	54 693	—	—	200 585	2 666 138	10 701	185 928	2 477 608
2 116	9 579	19 280	—	—	30 975	374 509	1 709	28 205	343 897
3 064	40 274	40 145	20 090	—	103 573	1 139 195	5 107	101 029	1 075 441
3 392	144 688	67 496	—	—	215 576	2 712 325	9 894	201 085	2 525 592
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	126 880	1 549 019	5 409	118 295	1 439 969
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	518 399	6 083 815	25 187	482 376	5 641 428

ICS : Information Commercialement Sensible

** RA : Recettes d'acheminement

Code INSEE	Commune	Nombre de clients 2015					
		T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL
93049	NEUILLY-PLAISANCE	1 597	3 067	26	—	—	4 690
93051	NOISY-LE-GRAND	2 678	7 708	129	1	—	10 516
93053	NOISY-LE-SEC	6 382	5 421	110	2	—	11 915
93055	PANTIN	7 424	5 555	166	1	—	13 146
93057	LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	1 393	4 148	59	—	—	5 600
93059	PIERREFITTE-SUR-SEINE	2 618	3 289	47	—	—	5 954
93061	LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	1 999	1 709	50	—	—	3 758
93062	LE RAINCY	692	3 100	37	—	—	3 829
93063	ROMAINVILLE	2 723	3 806	78	1	—	6 608
93064	ROSNY-SOUS-BOIS	4 965	4 314	102	5	—	9 386
93066	SAINT-DENIS	9 380	7 341	162	5	—	16 888
93070	SAINT-OUEN	5 769	5 062	140	2	—	10 973
93071	SEVRAN	4 773	4 760	39	1	—	9 573
93072	STAINS	5 058	3 784	71	—	—	8 913
93073	TREMBLAY-EN-FRANCE	1 555	4 867	76	—	—	6 498
93074	VAUJOURS	99	1 002	15	—	—	1 116
93077	VILLEMOMBLE	2 778	5 082	72	2	—	7 934
93078	VILLEPINTE	1 551	4 285	58	—	—	5 894
93079	VILLETANEUSE	1 622	1 486	38	—	—	3 146
94002	ALFORTVILLE	4 601	4 961	80	1	—	9 643
94003	ARCUEIL	3 041	2 651	79	2	—	5 773
94004	BOISSY-SAINT-LÉGER	1 466	1 678	52	—	—	3 196
94011	BONNEUIL-SUR-MARNE	2 138	2 011	47	1	—	4 197
94015	BRY-SUR-MARNE	976	2 310	45	1	—	3 332
94016	CACHAN	3 597	3 383	48	—	—	7 028
94018	CHARENTON-LE-PONT	2 939	2 540	91	1	—	5 571
94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	2 015	1 777	53	2	—	3 847
94021	CHEVILLY-LARUE	2 488	1 372	25	—	—	3 885
94022	CHOISY-LE-ROI	4 685	4 806	76	1	—	9 568
94028	CRÉTEIL	11 434	4 565	144	9	—	16 152
94033	FONTENAY-SOUS-BOIS	4 710	6 413	94	1	—	11 218
94034	FRESNES	3 643	1 826	43	1	—	5 513
94037	GENTILLY	3 177	2 089	51	—	—	5 317
94038	L'HAÏ-LES-ROSES	4 416	3 058	43	—	—	7 517
94041	IVRY-SUR-SEINE	8 811	4 728	162	3	—	13 704
94042	JOINVILLE-LE-PONT	1 722	2 686	47	—	—	4 455
94043	LE KREMLIN-BICÊTRE	3 043	2 099	76	—	—	5 218
94044	LIMEIL-BRÉVANNES	1 660	2 087	46	1	—	3 794
94046	MAISONS-ALFORT	7 652	5 875	106	—	—	13 633
94047	MANDRES-LES-ROSES	50	598	19	—	—	667
94048	MAROLLES-EN-BRIE	6	222	5	—	—	233
94052	NOGENT-SUR-MARNE	2 432	4 044	127	—	—	6 603
94054	ORLY	3 037	1 867	30	—	—	4 934
94056	PÉRIGNY	13	368	2	—	—	383
94058	LE PERREUX-SUR-MARNE	2 173	5 847	67	—	—	8 087
94065	RUNGIS	490	678	52	1	—	1 221
94067	SAINT-MANDÉ	2 045	2 698	87	—	—	4 830

T1 : 0 à 6 000 kWh - T2 : 6 000 à 300 000 kWh - T3 : 300 000 à 5 000 000 kWh - T4 : Plus de 5 000 000 kWh - TP : Tarif de Proximité
* Les valeurs présentées pour 2014 intègrent la commune de Chennevières-sur-Marne qui a adhéré au SIGEIF en septembre 2015

Consommations 2015 (MWh)						Recettes d'acheminement 2015 (en €)	Année 2014*		
T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL		Nombre Clients	Total Conso	RA** (€)
1 986	63 529	33 367	—	—	98 882	1 209 327	4 681	93 186	1 129 944
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	248 951	2 995 146	10 499	228 073	2 762 580
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	228 900	2 686 079	12 031	220 160	2 518 873
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	301 932	3 126 348	13 252	277 321	2 875 092
2 325	83 175	32 212	—	—	117 712	1 528 803	5 566	110 361	1 418 822
4 674	60 714	47 687	—	—	113 075	1 420 675	6 054	106 022	1 325 814
2 950	28 155	34 957	—	—	66 062	818 987	3 783	60 179	756 784
1 215	70 937	19 877	—	—	92 029	1 149 361	3 754	85 901	1 063 719
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	143 159	1 660 926	6 611	122 518	1 503 521
6 967	79 734	113 970	28 833	—	229 504	2 400 818	9 533	208 571	2 209 982
12 063	122 472	112 728	118 599	—	365 862	3 713 055	17 070	343 249	3 481 312
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	247 964	2 563 452	11 188	240 250	2 419 470
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	191 749	2 009 746	9 680	190 102	1 905 014
7 345	65 784	65 652	—	—	138 780	1 796 874	9 022	126 389	1 664 852
2 775	93 289	61 124	—	—	157 188	1 886 046	6 545	147 825	1 761 087
366	19 681	9 466	—	—	29 513	363 376	1 120	27 662	339 540
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	175 604	2 100 393	7 930	160 649	1 935 658
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	132 612	1 647 184	5 902	122 732	1 532 842
3 031	20 579	46 542	—	—	70 153	776 788	3 148	64 631	717 600
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	168 094	2 064 425	9 699	158 798	1 950 786
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	130 708	1 483 112	5 830	119 904	1 368 364
1 899	34 096	49 277	—	—	85 272	899 158	3 237	79 486	831 461
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	113 255	1 138 687	4 291	115 684	1 111 251
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	111 398	1 117 909	3 359	107 599	1 054 067
5 628	62 676	42 929	—	—	111 234	1 479 730	7 087	97 221	1 348 552
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	119 935	1 334 813	5 657	111 609	1 262 288
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	135 356	1 115 255	3 895	125 072	1 024 962
2 704	25 585	25 741	—	—	54 031	699 408	3 979	40 807	605 200
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	155 634	2 037 608	9 630	147 556	1 905 282
15 459	87 099	121 422	263 359	—	487 339	3 845 350	16 447	463 143	3 713 090
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	221 397	2 632 354	11 316	198 585	2 430 573
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	172 037	1 283 640	5 659	167 184	1 212 815
5 885	32 889	46 064	—	—	84 838	1 086 931	5 411	80 464	1 027 571
5 878	66 518	60 744	—	—	133 140	1 598 074	7 614	111 230	1 417 279
13 312	77 088	305 712	68 486	—	464 598	3 950 155	13 988	306 600	3 016 854
2 620	52 771	39 271	—	—	94 662	1 147 358	4 487	88 437	1 067 785
5 063	30 997	64 744	—	—	100 804	1 177 011	5 355	93 150	1 098 250
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	97 233	1 005 426	3 758	94 062	945 863
9 669	109 160	79 061	—	—	197 890	2 656 336	13 844	184 747	2 487 193
112	12 428	10 973	—	—	23 513	252 983	634	21 749	232 357
27	7 069	1 556	—	—	8 652	96 947	227	7 611	86 191
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	171 224	1 910 456	6 735	158 122	1 774 421
3 456	37 898	38 904	—	—	80 258	974 597	4 993	68 284	869 182
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	8 138	113 226	381	7 388	103 941
2 786	123 179	45 380	—	—	171 344	2 177 458	8 076	158 250	2 012 072
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	74 945	590 608	1 228	76 319	569 264
2 321	51 737	64 730	—	—	118 789	1 312 293	4 938	111 169	1 222 424

ICS : Information Commercialement Sensible

** RA : Recettes d'acheminement

Code INSEE	Commune	Nombre de clients 2015					
		T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL
94068	SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	6 685	13 117	250	—	—	20 052
94069	SAINT-AURICE	647	1 279	25	1	—	1 952
94073	THIAIS	3 458	2 353	78	—	—	5 889
94076	VILLEJUIF	7 595	7 042	141	2	—	14 780
94080	VINCENNES	4 619	5 741	156	1	—	10 517
94081	VITRY-SUR-SEINE	12 062	9 673	118	3	—	21 856
95014	ANDILLY	105	427	9	—	—	541
95018	ARGENTEUIL	11 476	13 257	185	4	—	24 922
95019	ARNOUVILLE	569	2 640	17	—	—	3 226
95028	ATTAINVILLE	18	219	2	—	—	239
95042	BAILLET-EN-FRANCE	25	472	3	—	—	500
95056	BELLOY-EN-FRANCE	23	399	2	—	—	424
95061	BÉTHEMONT-LA-FORÊT	3	87	—	—	—	90
95088	BONNEUIL-EN-FRANCE	22	178	8	—	—	208
95091	BOUFFÉMONT	241	748	9	1	—	999
95151	CHAUVRY	6	76	—	—	—	82
95197	DEUIL-LA-BARRE	1 141	3 455	32	—	—	4 628
95199	DOMONT	1 153	2 791	32	—	—	3 976
95203	EAUBONNE	2 872	4 033	57	2	—	6 964
95210	ENGHIEN-LES-BAINS	744	2 277	38	—	—	3 059
95219	ERMONT	3 914	3 243	59	2	—	7 218
95241	FONTENAY-EN-PARISIS	10	196	3	—	—	209
95268	GARGES-LES-GONESSE	6 146	3 685	82	2	—	9 915
95277	GONESSE	2 615	3 254	76	2	—	5 947
95280	GOUSSAINVILLE	2 209	4 558	46	—	—	6 813
95288	GROSLAY	294	1 542	9	—	—	1 845
95351	LOUVRES	484	1 715	16	—	—	2 215
95369	MARGENCY	82	409	13	—	—	504
95409	MOISSELLES	17	266	1	1	—	285
95426	MONTLIGNON	71	619	2	—	—	692
95427	MONTMAGNY	1 047	1 313	26	—	—	2 386
95428	MONTMORENCY	2 034	3 072	59	1	—	5 166
95430	MONTSOULT	117	755	5	—	—	877
95489	PISCOP	11	120	1	—	—	132
95509	PUISEUX-EN-FRANCE	50	941	3	—	—	994
95527	ROISSY-EN-FRANCE	68	305	59	1	—	433
95539	SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT	905	1 091	30	1	—	2 027
95555	SAINT-GRATIEN	3 014	2 315	39	1	—	5 369
95566	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	35	381	4	—	—	420
95582	SANNOIS	1 973	3 167	37	—	—	5 177
95585	SARCELLES	10 023	4 301	75	—	—	14 399
95598	SOISY-SOUS-MONTMORENCY	2 025	2 568	43	—	—	4 636
95612	LE THILLAY	92	701	11	—	—	804
95660	VILLAINES-SOUS-BOIS	6	154	—	—	—	160
95678	VILLIERS-ADAM	10	177	—	—	—	187
95680	VILLIERS-LE-BEL	3 990	2 212	35	1	—	6 238
TOTAL		573 229	614 440	13 178	185	1	1 201 033

T1 : 0 à 6 000 kWh - T2 : 6 000 à 300 000 kWh - T3 : 300 000 à 5 000 000 kWh - T4 : Plus de 5 000 000 kWh - TP : Tarif de Proximité
* Les valeurs présentées pour 2014 intègrent la commune de Chennevières-sur-Marne qui a adhéré au SIGEIF en septembre 2015

Consommations 2015 (MWh)						Recettes d'acheminement 2015 (en €)	Année 2014*		
T1	T2	T3	T4	TP	TOTAL		Nombre Clients	Total Conso	RA** (€)
7 536	312 090	140 686	—	—	460 313	5 556 866	20 373	426 736	5 156 473
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	57 332	554 509	1 990	52 484	517 569
3 396	47 336	76 705	—	—	127 437	1 376 988	6 011	105 386	1 220 961
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	271 035	3 304 306	14 888	248 920	3 070 420
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	210 622	2 569 666	10 691	196 235	2 404 149
15 629	162 019	107 303	14 444	—	299 394	4 128 253	22 043	280 476	3 850 845
260	11 091	7 300	—	—	18 651	200 486	540	17 731	187 433
18 980	236 007	206 359	42 130	—	503 475	5 934 552	25 070	487 992	5 623 907
777	54 117	7 214	—	—	62 109	862 621	3 246	57 366	798 983
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	8 653	90 621	238	6 002	72 420
59	11 333	2 971	—	—	14 363	171 789	499	13 274	158 952
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	9 417	127 346	425	8 873	119 486
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	2 162	28 543	90	2 018	26 419
65	3 293	8 797	—	—	12 155	106 856	200	12 612	103 396
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	27 314	299 067	1 008	25 592	279 622
3	1 848	—	—	—	1 852	24 864	84	1 804	23 965
1 479	68 105	23 457	—	—	93 041	1 215 405	4 605	86 041	1 127 590
2 295	51 876	26 506	—	—	80 677	1 040 188	3 974	74 541	958 091
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	160 645	1 820 993	6 984	146 264	1 673 701
1 201	54 505	25 183	—	—	80 889	951 409	3 104	74 273	879 180
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	168 437	1 785 429	7 270	158 280	1 648 488
22	4 150	1 392	—	—	5 564	68 701	211	5 135	63 010
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	207 385	2 039 204	10 000	192 298	1 887 104
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	137 681	1 534 725	5 991	129 877	1 449 659
2 733	87 628	55 770	—	—	146 131	1 774 722	6 835	135 852	1 647 550
621	27 643	3 609	—	—	31 873	470 956	1 843	29 838	441 653
596	29 749	8 379	—	—	38 724	547 093	2 212	35 296	506 074
61	9 526	8 356	—	—	17 943	188 596	505	16 800	174 986
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	14 946	126 394	288	14 043	118 059
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	15 523	205 111	595	14 100	177 716
1 193	25 582	24 445	—	—	51 220	592 598	2 393	48 803	557 463
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	137 690	1 498 162	5 218	128 291	1 400 952
185	16 777	4 991	—	—	21 953	270 703	878	20 963	254 072
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	3 807	46 197	134	3 706	44 094
105	16 114	1 098	—	—	17 317	262 029	989	16 051	243 620
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	73 692	493 816	435	65 720	439 022
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	54 858	580 180	2 064	51 706	541 952
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	107 783	1 244 837	5 400	99 481	1 151 964
67	6 786	4 869	—	—	11 722	135 565	422	10 901	125 810
3 135	67 206	33 030	—	—	103 372	1 299 951	5 187	96 079	1 208 415
21 626	67 610	63 721	—	—	152 958	2 410 573	14 452	141 909	2 247 658
3 425	57 291	40 978	—	—	101 694	1 204 672	4 667	96 857	1 128 392
136	14 748	5 636	—	—	20 520	252 460	803	16 972	222 334
30	3 236	—	—	—	3 267	46 243	160	3 543	45 319
12	4 486	—	—	—	4 498	59 242	189	4 250	55 449
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	102 734	1 245 805	6 269	98 205	1 168 862
ICS	ICS	ICS	ICS	ICS	27 317 493	299 529 690	1 213 152	25 373 835	278 254 005

ICS : Information Commercialement Sensible

** RA : Recettes d'acheminement

BRANCHEMENT

Ouvrage assurant la liaison entre la canalisation de distribution et la bride amont du Compteur.

CLASSE DE PRÉCISION CARTOGRAPHIQUE DES OUVRAGES EN SERVICE

Selon l'arrêté du 15 février 2012, les classes de précision cartographique des ouvrages en service se définissent comme suit :

Classe A : un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe A si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est inférieure ou égale à 40 cm s'il est rigide, ou à 50 cm s'il est flexible ; l'incertitude maximale est portée à 80 cm pour les ouvrages souterrains de génie civil attachés aux installations destinées à la circulation de véhicules de transport ferroviaire ou guidé lorsque ces ouvrages ont été construits antérieurement au 1^{er} janvier 2011 ;

Classe B : un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe B si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est supérieure à celle relative à la classe A et inférieure ou égale à 1,5 mètre ;

Classe C : un ouvrage ou tronçon d'ouvrage est rangé dans la classe C si l'incertitude maximale de localisation indiquée par son exploitant est supérieure à 1,5 mètre, ou si son exploitant n'est pas en mesure de fournir la localisation correspondante.

CLIENT

Personne physique ou morale ayant accepté les Conditions Standard de Livraison.

COMPTEUR

Installation située à l'extrémité aval du Réseau de Distribution assurant la fonction de comptage du gaz livré au Client, complétée, le cas échéant, de la fonction de détente et de régulation de pression.

CONTRAT D'ACHEMINEMENT

Contrat conclu entre un GRD et un Fournisseur (ou son mandataire) en application duquel le GRD réalise une prestation d'acheminement de gaz.

CONTRAT DE FOURNITURE

Contrat conclu entre le Client et un Fournisseur en application duquel le Fournisseur vend au Client une quantité de gaz.

DISPOSITIF DE MESURAGE

Ensemble constitué du Compteur et des systèmes ou procédures utilisés par le GRD pour déterminer les quantités livrées au Point de Livraison. Les volumes mesurés par le Compteur sont, pour les besoins de la facturation et conformément aux normes professionnelles en vigueur en France, ramenés en Mètres Cubes Normaux et transformés en kWh par multiplication par le Pouvoir Calorifique Supérieur (P.C.S.) moyen. Cette valeur est une moyenne, sur la période considérée, des mesures et calculs que le GRD réalise ou fait réaliser dans le respect de la réglementation.

EXPLOITATION

Toutes actions techniques, administratives et de management destinées à utiliser un ouvrage dans les meilleures conditions de sécurité, de continuité et de qualité de service.

FOURNISSEUR

Prestataire de la vente de gaz au Client (pouvant également être dénommé « Vendeur »), mandaté par le GRD comme interlocuteur unique du Client.

GAZ

Gaz répondant aux spécifications techniques imposées sur le Réseau de Distribution en application des prescriptions réglementaires.

GRD

Gestionnaire du Réseau de Distribution.

INSTALLATION INTÉRIEURE

L'installation intérieure du Client commence (sauf dispositions particulières inscrites au cahier des charges de concession) à l'aval du Compteur. Dans le cas des conduites montantes sans compteur individuel, elle commence à l'aval du robinet de coupure individuel.

MÈTRE CUBE NORMAL OU M3 (N)

Quantité de gaz qui, à zéro degré Celsius et sous une pression absolue de 1,013 bar, le gaz étant exempt de vapeur d'eau (gaz sec), occupe un volume d'un mètre cube.

MISE EN SERVICE OU REMISE EN SERVICE

Opération consistant à rendre durablement possible un débit permanent de gaz dans une installation.

MISE HORS GAZ

Opération consistant à purger une installation du gaz combustible pour le remplacer par de l'air ou un gaz inerte.

MISE HORS SERVICE

Opération consistant à rendre impossible un débit de gaz dans une installation ou un réseau.

OUVRAGES DE RACCORDEMENT

Ensemble des ouvrages assurant le raccordement de l'Installation Intérieure à la canalisation de distribution. Les ouvrages de raccordement sont constitués du Branchement et du Compteur.

POINT DE LIVRAISON

Point où le GRD livre au Client du gaz en application des Conditions Standard de Livraison. Le Point de Livraison est la bride aval du Compteur ou le raccordement aval du robinet de coupure individuel en cas d'absence de compteur individuel.

PRESSION DE LIVRAISON

Pression relative du gaz au Point de Livraison.

QUANTITÉ LIVRÉE

Quantité d'énergie provenant des relevés réalisés au moyen du Compteur ou bien quantité corrigée en cas de dysfonctionnement du compteur.

RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Ensemble d'ouvrages, d'installations et de systèmes exploités par ou sous la responsabilité du GRD, constitué notamment de canalisations (réseaux MPC, MPB, MPA, BP), de branchements, d'organes de détente, de sectionnement, de systèmes de transmission, etc. à l'aide duquel le GRD réalise des prestations d'acheminement de gaz dans le cadre de Contrats d'Acheminement.

RÉSEAU MPB

Réseau de distribution dont la pression normale de service est comprise entre 0,4 (zéro virgule quatre) bar et 4 (quatre) bars.

Le plus long réseau de gaz naturel en Europe

197 928 km

de réseau de gaz naturel,
soit presque 5 fois
le tour de la terre !

277 TWh

de gaz naturel acheminé

747 millions

d'euros investis
pour développer, entretenir
et exploiter le réseau

1 million

d'euros consacré chaque jour
à la sécurité du réseau

Un vecteur d'énergie au service des territoires

10,9 millions de clients en France

9 528 communes

desservies par le réseau de distribution
de gaz naturel

77 % de la population

habite une commune desservie en gaz
par GRDF

130 opérateurs

de l'Urgence Sécurité Gaz diagnostiquent
24h/24 et 7j/7 chaque appel lié aux urgences
gaz

17 sites

d'injection de biométhane

Une entreprise dynamique

11 431 collaborateurs

582 collaborateurs recrutés et **1 040** alternants
qui vont être formés en 2016

3,029 milliards d'euros de chiffre d'affaires

QUEL QUE SOIT
VOTRE FOURNISSEUR



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF, Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros. Siège social : 6 rue Condorcet, 75009 Paris. RCS Paris 444 786 511



2015

Compte rendu économique
de la **Concession**



Sommaire

Les investissements sur votre Concession 5

- Une politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession 5
- Les investissements sur la concession : mises en service présentées par familles d'ouvrage 8
- Les investissements sur la concession : flux de dépenses présentés par familles d'ouvrages 10
- Les investissements sur la concession : mises en service présentées par finalités 12
- Les investissements sur la concession : flux de dépenses présentés par finalités 13
- Les prévisions d'investissement 15

Préambule sur la notion de compte d'exploitation 16

- Que reflète le compte d'exploitation pour une délégation de service public dont le tarif est péréqué et régulé ? 16
- Le principe de péréquation tarifaire 16
- La contribution de la concession à la péréquation tarifaire 17
- L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution 19
- La part locale de la performance nationale de l'opérateur 20
- L'affectation des charges d'exploitation 21

Le compte d'exploitation de votre concession 22

- Le compte d'exploitation synthétique 22
- Détail des produits 23
- Détail des charges d'exploitation 24
- Détail des charges liées aux investissements sur les biens concédés 25
- Détail des charges liées aux investissements sur les autres biens 26

Méthodes d'élaboration du compte d'exploitation 27

- Les recettes d'acheminement 27
- Les recettes liées aux prestations complémentaires 27
- Les charges d'exploitation de la concession 29
- Les charges d'investissement de la concession 31

La valorisation du patrimoine 33

- Les origines du financement 33
- La valeur nette réévaluée de votre concession 35

Vos données économiques en ligne sur la « Plateforme de données » 38

Préambule

Cette partie consacrée à l'économie de votre concession est entièrement nouvelle.

Elle résulte des travaux et conclusions du groupe de travail de concertation " Nouvelles données pour une nouvelle donne ".

C'est une nouvelle étape pour GRDF pour plus de transparence sur les données économiques au regard des 3 grandes thématiques : les investissements, le compte d'exploitation et la valorisation du patrimoine de votre concession.



• Les investissements sur votre concession

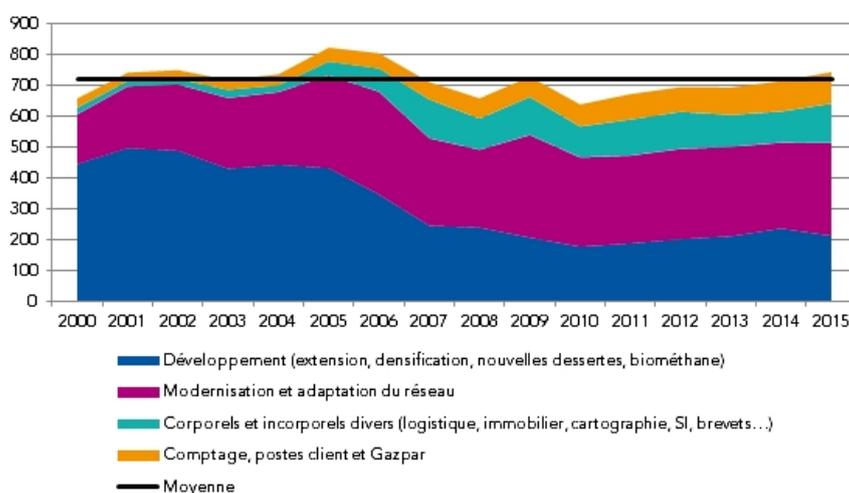
Une politique d'investissement nationale déclinée dans votre concession

L'une des missions essentielles du distributeur de gaz est de définir la politique d'investissement et de développement des réseaux de distribution de gaz naturel (article L. 432-8 du Code de l'énergie).

Au plan national, les investissements de GRDF sont stables, avec un peu plus de 700 millions d'euros d'investissement par an depuis le début des années 2000.

La nature de ces investissements a évolué dans le temps :

- Entre 2000 et 2007, ils étaient notamment consacrés à la résorption des réseaux en fonte grise et à de nouvelles dessertes.
- Depuis 2007, les investissements dans les systèmes d'information sont en forte croissance liés, pour l'essentiel, à l'ouverture à la concurrence des marchés de fourniture du gaz naturel.



À ce jour, les investissements de GRDF se décomposent en un tiers lié au développement du réseau, un tiers au renouvellement du réseau et un tiers à d'autres dépenses (compteurs et systèmes d'information). Avec le déploiement des compteurs communicants gaz sur l'ensemble du territoire desservi par GRDF, les niveaux d'investissement devraient croître, au cours des prochaines années.

Le mécanisme de régulation décidé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) repose sur plusieurs principes :

- il incite le distributeur à investir suffisamment. Seuls les investissements effectivement réalisés donnent lieu à une rémunération et le distributeur gaz ne perçoit pas de marge sur l'activité d'exploitation. La rémunération générée par un investissement décroît au cours du temps.
- il incite également le distributeur gaz à réaliser les trajectoires d'investissement sans dépassement et à maîtriser les coûts des programmes d'investissement.

Les projets d'investissement de GRDF s'inscrivent dans trois horizons temporels :

- **A court terme** : par la programmation des travaux en coordination avec les services des collectivités.
- **A moyen terme** : pour la prise en compte de ses investissements dans le tarif de distribution, GRDF dispose d'une visibilité stricto sensu de 4 ans en début de période tarifaire, puis cette visibilité diminue jusqu'à la fin de la période tarifaire.
- **A long terme** : les échanges réguliers avec la CRE permettent une vision à plus long terme, notamment sur les projets complexes. Le projet compteurs communicants gaz dispose ainsi d'un cadre de régulation spécifique courant sur plusieurs périodes tarifaires. GRDF, ayant par nature une activité qui s'inscrit dans la durée, définit également sa stratégie d'entreprise sur le long terme (promotion du raccordement des unités de production de gaz renouvelable sur le réseau, mise en place des *smart gas grids* à horizon 2030).

La politique d'investissement de GRDF est définie de manière globale à l'échelle nationale (confer : chapitre « la politique d'investissement de GRDF » du compte-rendu d'activité) et est ensuite déclinée et adaptée localement. Il est important de souligner que les investissements ne sont pas réalisés en tenant compte de l'équilibre économique de chaque contrat, mais en fonction des besoins et des priorités qui se dégagent à l'échelle de chaque concession.

Votre interlocuteur de proximité se tient à votre disposition pour vous éclairer sur la politique d'investissement locale.

Les données présentées ci-après montrent l'impact économique de la réalisation de la politique d'investissement à l'échelle de votre concession. Voici quelques clés de lecture des tableaux présentés.

GRDF prévoit ses investissements en fonction de la finalité de ceux-ci (développement du réseau, déplacements d'ouvrages, adaptation et modernisation du réseau, comptage, systèmes d'information,...) et non par famille d'ouvrages (canalisations, branchements, vannes...). Cependant pour plus de visibilité, les investissements réalisés à l'échelle de votre concession sont présentés ci-après selon les deux logiques. Notamment GRDF ne maîtrise pas le nombre de demandes de nouveaux raccordements qui sont à la seule initiative des clients.

Les flux de dépenses et les mises en service sont également présentés. Les deux approches sont complémentaires et sont équivalentes en moyenne sur une période longue. A l'échelle de 2 années consécutives, il peut cependant y avoir des différences.

Le flux de dépenses correspond au montant décaissé sur une année, alors que la mise en service correspond à la totalité de la valeur. Exemple : GRDF pose une canalisation dans une rue et le chantier commence en décembre 2014. GRDF dépense 7 000€ avant le 31 décembre pour ouvrir une tranchée et 3 000€ début janvier 2015 pour poser la canalisation et finaliser le chantier. L'ouvrage est mis en service en janvier. La dépense (ie le flux) pour l'année 2015 est de 3000€, mais la valeur mise en service pour 2015 vaut 10 000€.

Les investissements sur les biens concédés correspondent aux dépenses effectives pour la construction de biens qui se situent physiquement sur le territoire de la concession, et dont l'objet est prévu au cahier des charges de la concession.

Les investissements relatifs aux autres biens correspondent pour la plupart à une quote-part des investissements réalisés à une échelle plus large que celle de la concession. Ceux-ci sont tout de même utiles à la concession et contribuent à la continuité et à la qualité du service assuré par GRDF. Par exemple, les investissements relatifs aux systèmes d'information de gestion de la clientèle ne sont pas localisés physiquement sur une concession en particulier. Ils servent pour tous les clients, où qu'ils se situent. Pour rendre compte de la quote-part de ces investissements supportée par les clients de chaque concession, le groupe de travail « Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne » a préconisé d'utiliser une clé de répartition simple pour présenter une vision globale des investissements réalisés par GRDF. C'est la clé « nombre de PDL » (PDL : « points de livraison », proche de la notion de clients) qui a été retenue.



Les investissements sur la concession : mises en service présentées par familles d'ouvrages

Vous trouverez ci-après les mises en service des investissements par familles d'ouvrages pour les biens concédés et les autres biens.

	Année 2013		2014		2015	
	Montant K€	Quantité	Montant K€	Quantité	Montant K€	Quantité
▼ BIENS CONCÉDÉS	53.214,6		38.578,2		39.231,1	
▼ Premier établissement	15.867,0		13.190,8		13.813,0	
▪ Canalisations de distribution	5.322,7	25.896	5.096,3	24.493	5.508,4	22.475
▼ Branchements	7.385,0	3.538	7.279,7	3.232	7.050,4	3.116
▪ Branchements - Individuels	6.542,7	2.910	6.206,8	2.451	5.947,7	2.442
▪ Branchements - Collectifs	506,5	214	626,0	220	572,8	186
▪ Branchements - Conduites montantes	197,2	230	273,0	322	302,6	283
▪ Branchements - Conduites d'immeubles	138,6	183	173,8	240	227,4	204
▼ Installations techniques	3.159,3		814,8		1.254,2	
▪ Postes de détente	141,3	19	35,4	5	261,4	16
▪ Protection Cathodique	785,1	56	341,1	20	236,0	7
▪ Autres équipements	2.232,9	5.715	438,2	1.913	756,8	1.954
▼ Renouvellement	37.347,6		25.387,4		25.418,1	
▪ Canalisations de distribution	13.481,8	29.680	9.785,8	22.903	12.878,6	31.589
▼ Branchements	23.452,2	6.956	15.016,8	4.007	11.627,8	3.937
▪ Branchements - Individuels	6.089,1	2.843	3.957,6	1.724	4.749,4	2.379
▪ Branchements - Collectifs	7.162,0	2.145	4.715,0	1.172	2.803,8	849
▪ Branchements - Conduites montantes	1.818,2	353	1.492,8	244	1.910,0	322
▪ Branchements - Conduites d'immeubles	8.382,9	1.615	4.851,4	866	2.164,5	387
▼ Installations techniques	413,6		584,8		911,7	
▪ Postes de détente	276,5	15	430,0	15	632,2	17
▪ Protection Cathodique	137,0	4	154,8	6	279,5	8

	Année 2013		2014		2015	
	Montant K€	Quantité	Montant K€	Quantité	Montant K€	Quantité
▼ AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	18.809,4		14.642,3		16.422,0	
▼ Installations techniques	2.794,3		2.409,8		1.537,6	
▪ Postes clients et équipements de télérelevé	2.792,9	0	2.406,1	0	1.530,8	0
▪ Autres équipements	1,5	0	3,7	0	6,7	0
▪ Génie Civil	67,5	0	20,7	0		
▪ Terrains	0,3	0	6,7	0	0,2	0
▪ Mobilier et Matériels Divers	834,6	0	635,9	0	1.509,1	0
▪ Aménagements	3.030,5	0	1.717,7	0	1.951,5	0
▪ Compteurs	4.651,8	0	3.612,5	0	4.335,9	0
▪ Véhicules et engins d'exploitation	771,7	0	889,9	0	1.218,8	0
▼ Immobilisations incorporelles	6.658,7		5.349,0		5.868,9	
▪ Projets informatiques	6.658,7	0	5.081,2	0	5.821,7	0
▪ Autres immobilisations incorporelles			267,8	0	47,2	0

Les investissements sur la concession : flux de dépenses présentés par familles d'ouvrages

Vous trouverez ci-après les flux de dépenses des investissements par familles d'ouvrages pour les biens concédés et les autres biens.

	2013		2014		2015	
	Montant K€	Quantité	Montant K€	Quantité	Montant K€	Quantité
▼ BIENS CONCÉDÉS	48.852,3		40.659,1		43.849,8	
▼ Premier établissement	13.130,4		12.943,2		13.402,1	
▪ Canalisations de distribution	4.581,5	14.162	4.931,1	15.022	5.998,6	14.607
▼ Branchements	7.542,5	2.719	7.628,3	2.528	6.956,4	2.212
▪ Branchements - Individuels	6.637,2	2.280	6.466,3	2.089	5.851,6	1.885
▪ Branchements - Collectifs	541,1	152	664,9	137	591,8	102
▪ Branchements - Conduites montantes	205,8	161	311,9	181	289,4	129
▪ Branchements - Conduites d'immeubles	158,4	126	185,2	120	223,6	96
▼ Installations techniques	1.006,4		383,9		447,1	
▪ Postes de détente	109,1	14	15,8	3	182,0	13
▪ Protection Cathodique	372,8	27	172,5	8	113,8	3
▪ Autres équipements	524,5	1.064	195,6	241	151,3	241
▼ Renouvellement	35.721,9		27.715,9		30.447,7	
▪ Canalisations de distribution	11.687,5	15.866	10.247,2	13.851	15.489,8	23.319
▼ Branchements	22.930,8	4.888	16.164,0	2.824	13.548,1	2.675
▪ Branchements - Individuels	4.806,4	1.565	4.566,9	1.314	6.592,1	1.892
▪ Branchements - Collectifs	7.112,9	1.639	5.120,1	788	3.181,5	398
▪ Branchements - Conduites montantes	1.936,5	309	1.614,6	158	2.154,1	214
▪ Branchements - Conduites d'immeubles	9.075,1	1.375	4.862,4	563	1.620,5	171
▼ Installations techniques	1.103,6		1.304,7		1.409,8	
▪ Postes de détente	410,9	9	491,9	6	661,5	7
▪ Protection Cathodique	231,6	0	229,3	5	227,6	5
▪ Autres équipements	461,1	0	583,5	0	520,6	0

	2013		2014		2015	
	Montant K€	Quantité	Montant K€	Quantité	Montant K€	Quantité
▼ AUTRES BIENS (Premier établissement et Renouvellement)	19.237,0		20.877,2		24.087,4	
▼ Installations techniques	2.669,6		1.526,2		1.286,6	
▪ Postes clients et équipements de télérelevé	2.667,8	0	1.519,7	0	1.282,4	0
▪ Autres équipements	1,9	0	6,5	0	4,3	0
▪ Génie Civil	8,2	0	20,7	0		
▪ Terrains	0,3	0	0,0	0	1,2	0
▪ Mobilier et Matériels Divers	698,3	0	873,6	0	1.442,1	0
▪ Aménagements	2.420,6	0	2.145,6	0	1.908,1	0
▪ Compteurs	3.634,2	0	4.126,3	0	3.775,5	0
▪ Véhicules et engins d'exploitation	771,7	0	889,9	0	1.218,8	0
▼ Immobilisations incorporelles	9.034,2		11.294,9		14.455,1	
▪ Projets informatiques	8.850,8	0	10.181,2	0	13.954,0	0
▪ Autres immobilisations incorporelles	183,3	0	1.113,7	0	501,1	0

Les investissements sur la concession : mises en service présentées par finalités

Vous trouverez ci-après les mises en service des investissements par finalités. Les catégories " Développement du réseau " (hors " dont postes biométhane et/ou stations GNV hors concession "), " déplacements d'ouvrages à la demande de tiers ", " adaptation et modernisation des ouvrages " correspondent à des biens concédés.

	2013 K€	2014 K€	2015 K€
▼ TOTAL	72.024,0	53.220,5	55.653,1
▼ Développement du réseau	10.593,4	10.793,1	10.241,0
▼ Raccordements individuels de pavillons et petits professionn	5.208,0	5.505,9	5.220,7
▪ sans extension	4.404,2	4.506,8	4.193,7
▪ avec extension	803,8	999,1	1.027,1
▪ Lotissements, zones d'aménagement	1.060,6	1.323,6	1.375,8
▼ Raccordements de clients importants (logements collectifs..)	4.328,0	3.958,7	3.642,1
▪ sans extension	2.166,8	1.973,8	1.950,7
▪ avec extension	2.161,2	1.984,9	1.691,4
▪ Extension sur territoire concédé pour desserte autre commu	-3,1	5,0	2,3
▪ Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	7.007,2	4.989,3	5.630,3
▼ Adaptation et sécurisation des ouvrages	37.098,7	23.596,2	24.380,6
▼ Investissements de structure des ouvrages	4.389,0	2.234,8	2.555,7
▪ Dont restructurations et renforcements	1.521,0	610,4	583,0
▪ Dont schéma de vannage	2.868,0	1.624,5	1.972,7
▼ Modernisation des ouvrages	31.224,9	20.560,9	20.804,1
▪ Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux,...)	5.883,5	5.398,4	10.117,2
▪ Dont branchements et ouvrages collectifs	19.927,3	10.658,9	6.486,3
▪ Autres investissements de modernisation	5.414,2	4.503,6	4.200,6
▪ Modernisation de la cartographie	1.484,8	800,5	1.020,8
▼ Comptage	7.444,7	6.018,6	5.866,7
▪ Postes de livraison clients	2.166,7	1.848,6	1.480,9
▪ Compteurs et télérelevé	5.278,0	4.170,0	4.385,8
▼ Autres	9.879,9	7.823,3	9.534,5
▼ Logistique	4.441,1	3.315,7	4.686,4
▪ Véhicules	771,7	889,9	1.218,8
▪ Immobilier	3.091,2	1.743,2	1.949,5
▪ Autres (outillage, télécom, matériel informatique,..)	578,3	682,6	1.518,1
▪ Système d'information	5.438,8	4.507,6	4.848,1

Les investissements sur la concession : flux de dépenses par finalités

Vous trouverez ci-après les flux de dépenses des investissements par finalités. Les catégories " Développement du réseau " (hors " dont postes biométhane et/ou stations GNV hors concession "), " déplacements d'ouvrages à la demande de tiers ", " adaptation et modernisation des ouvrages " correspondent à des biens concédés.

Le tableau ci-après présente les investissements réalisés et les prévisions d'investissement.

	2013 K€	2014 K€	2015 K€	2016 K€	2017 K€	2018 K€
▼ Développement du réseau	10.603,7	11.221,4	10.853,8	10.903,0	10.853,0	10.953,0
▼ Raccordements individuels de pavillons et petits professionn	5.351,9	5.650,1	5.331,6	5.530,0	5.580,0	5.630,0
▪ sans extension	4.572,6	4.626,7	4.171,7	4.420,0	4.420,0	4.420,0
▪ avec extension	779,3	1.023,4	1.159,9	1.110,0	1.160,0	1.210,0
▪ Lotissements, zones d'aménagement	1.079,8	1.402,9	1.693,3	1.620,0	1.670,0	1.720,0
▼ Raccordements de clients importants (logements collectifs..)	4.173,9	4.164,9	3.690,0	3.603,0	3.603,0	3.603,0
▪ sans extension	2.129,3	2.093,7	1.910,1	1.903,0	1.903,0	1.903,0
▪ avec extension	2.044,6	2.071,2	1.779,9	1.700,0	1.700,0	1.700,0
▼ Raccordements biométhane (injection,...) et GNV			1,6	150,0	0,0	0,0
▪ Dont raccordement en concession			1,6	150,0	0,0	0,0
▪ Extension sur territoire concédé pour desserte autre commu	-2,0	3,6	137,3	0,0	0,0	0,0
▪ Déplacements d'ouvrages à la demande de tiers	5.666,0	5.020,0	5.577,4	6.816,0	5.810,0	5.810,0
▼ Adaptation et sécurisation des ouvrages	33.984,9	25.415,8	28.610,5	27.174,4	28.365,0	29.314,6
▼ Investissements de structure des ouvrages	4.159,3	1.932,4	2.972,2	2.950,0	2.350,0	1.750,0
▪ Dont restructurations et renforcements	1.471,6	619,5	574,2	150,0	50,0	50,0
▪ Dont schéma de vannage	2.687,7	1.312,9	2.397,9	2.800,0	2.300,0	1.700,0
▼ Modernisation des ouvrages	28.421,4	22.485,3	24.446,4	23.340,0	25.140,0	27.140,0
▪ Dont réseaux (fonte ductile, cuivre, autres matériaux,...)	5.312,4	5.681,6	13.802,5	15.000,0	15.000,0	15.000,0
▪ Dont branchements et ouvrages collectifs	18.359,5	12.254,5	6.356,2	4.510,0	6.510,0	8.510,0
▪ Autres investissements de modernisation	4.749,5	4.549,2	4.287,8	3.830,0	3.630,0	3.630,0
▪ Modernisation de la cartographie	1.404,2	998,1	1.191,8	884,4	875,0	424,6

	2013 K€	2014 K€	2015 K€	2016 K€	2017 K€	2018 K€
▼ Comptage	6.301,9	5.646,0	5.057,8	7.765,7	4.208,9	4.077,5
▪ Projet Compteurs Communicants Gaz			1,8	3.280,0	0,0	0,0
▪ Postes de livraison clients	2.055,7	1.519,2	1.281,0	1.300,0	1.300,0	1.300,0
▪ Compteurs et télérelevé	4.246,2	4.126,8	3.775,0	3.185,7	2.908,9	2.777,5
▼ Autres	11.530,9	14.233,1	17.837,8	20.257,8	19.278,7	16.302,4
▼ Logistique	3.962,6	3.977,3	4.574,5	6.234,5	7.492,7	5.284,9
▪ Véhicules	771,7	889,9	1.218,8	3.347,0	4.664,6	2.483,7
▪ Immobilier	2.427,4	2.164,2	1.903,6	1.058,2	1.170,8	1.184,8
▪ Autres (outillage, télécom, matériel informatique,..)	763,5	923,2	1.452,1	1.829,3	1.657,3	1.616,4
▪ Système d'information	7.568,3	10.255,8	13.263,3	14.023,3	11.786,0	11.017,5

Les prévisions d'investissements

Dans le cadre de la démarche de concertation " Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne ", GRDF s'est engagé à produire des prévisions d'investissements pour l'année en cours au moment de la publication du CRAC et les 2 années suivantes **pour les contrats dont les investissements de développement du réseau, de déplacement et d'adaptation des ouvrages en concession sont supérieurs à 100 K€/an en moyenne sur les trois dernières années (soit 300 K€ sur 3 ans).**¹

A l'échelle de GRDF, les investissements ainsi prévus représentent de l'ordre de 80% du montant total des investissements de la zone péréquée. Les prévisions présentées par GRDF ne sont pas engageantes, et comme toute prévision, elles sont soumises à des aléas (par exemple les autorisations de voirie, le nombre de demandes de raccordements des clients...) et ne se révéleront pas forcément exactes. Votre interlocuteur de proximité pourra vous expliquer l'an prochain les raisons expliquant les différences entre la prévision présentée dans les CRAC 2015 et les montants effectivement investis en 2016. Ces prévisions ne peuvent pas être totalement exactes par nature, notamment parce que certains investissements ne sont pas directement choisis délibérément par GRDF : c'est le cas par exemple pour les investissements de développement du réseau liés essentiellement au nombre de demandes de nouveaux raccordements et à la typologie des clients concernés (raccordement d'un client résidentiel, d'une ZAC, d'un client industriel). Ces derniers sont obligatoires et ne sont prévisibles que par tendance dès lors que la concession est suffisamment grande. Pour autant, un certain nombre de demandes de raccordement sont connues à l'avance (lotissements, ZAC, projets de rénovation urbaine). Les tendances de marché permettent également d'estimer le volume de raccordement potentiel. Ce volume est traduit en investissement. Plus l'horizon est proche, plus l'estimation est juste.

En ce qui concerne les investissements de déplacement d'ouvrages, les grands projets urbains (tramways, métros,...) permettent d'avoir une visibilité des investissements à 2 ou 3 ans. Le partage en amont avec les collectivités sur leurs projets d'aménagement de voirie (création d'un nouveau rond-point, élargissement de chaussées) permet également d'améliorer la visibilité à court terme.

Les investissements d'adaptation et de sécurisation des ouvrages se décomposent en :

- Investissements réglementaires au titre de l'amélioration de la sécurité industrielle (par exemple : investissements relatifs aux réseaux à " hautes caractéristiques ", pour lesquels la pression est supérieure à 16 bar). Ils sont également prévisibles à 2 ou 3 ans dans le cadre de programmes.
- Investissements volontaires et prévisibles. Ils sont décidés en fonction de plusieurs critères (exemple : nombre d'incidents, retour d'expérience suite à maintenance/surveillance...). Ils sont caractérisés en fonction de la garantie de sécurité des personnes, de continuité de service et de maintien en conditions opérationnelles des ouvrages. Les choix de renouvellement de réseaux sont décidés à partir de l'analyse de ces critères et de la nécessaire coordination des travaux avec les autres opérateurs et collectivités.

Plusieurs rubriques d'investissement prévisionnels sont estimées à partir d'enveloppes budgétaires définies à la maille régionale et/ou nationale qui sont ensuite réparties par concession :

- Les prévisions d'investissements " Modernisation de la cartographie " et " Compteurs et télé-relève " sont définies à la maille régionale et sont réparties par concession au prorata du nombre de PDL de la concession par rapport au nombre de PDL total de la région concernée.
- Les prévisions d'investissements " Logistiques (Véhicules, Immobilier, Autres) " et " systèmes d'information " sont définies à partir d'enveloppes budgétaires régionales et nationales. Selon que les enveloppes soient régionales ou nationales, elles sont réparties par concession au prorata du nombre de PDL de la concession par rapport soit au nombre de PDL total de la région concernée, soit au nombre de PDL total national.

¹ Pour les contrats ne remplissant pas ce critère, les investissements prévisionnels 2016, 2017, 2018 ne sont pas renseignés

• Préambule sur la notion de compte d'exploitation

Que reflète le compte d'exploitation pour une délégation de service public dont le tarif est péréqué et régulé ?

La construction d'un compte d'exploitation reflétant au plus près l'activité de votre concession est une étape importante dans le dialogue entre vous, autorité concédante, et GRDF. Ce compte d'exploitation est le fruit des travaux du groupe de travail " Nouvelles données pour une nouvelle donne ". Les spécificités du service public de la distribution de gaz naturel (péréquation tarifaire, maîtrise d'ouvrage des travaux assurée pour l'essentiel par GRDF, infrastructures diffuses...) se retrouvent dans les rubriques de ce compte d'exploitation. Pour bien appréhender ce qu'il reflète et ce qu'il contient, il convient de bien comprendre le cadre réglementaire dans lequel s'exerce l'activité, en particulier la notion de péréquation tarifaire.

Le principe de péréquation tarifaire

Pour aborder la notion de compte d'exploitation, il est essentiel de bien comprendre le mode de détermination du tarif de distribution de gaz naturel (ATRD) issu de la régulation actuelle et fixée par la CRE. Ce mode de calcul tient compte des spécificités des dépenses d'exploitation des réseaux et de la rémunération des investissements propres au secteur de la distribution de gaz naturel.

Le tarif de distribution péréqué de GRDF est déterminé par la CRE **à partir de l'ensemble des charges de GRDF** sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur de réseau efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession (confer : chapitre " La tarification du service de distribution du gaz naturel " du compte-rendu d'activité).

Ainsi, le tarif de distribution péréqué est le même pour toutes les concessions concernées quels que soient le nombre de clients, leur consommation de gaz naturel et les dépenses nécessaires à la gestion du service concédé. A contrario, en cas de " non péréquation ", un réseau peu dense (avec un faible nombre de clients et une faible consommation au kilomètre) présenterait normalement un coût d'exploitation par client élevé et à l'inverse, un réseau dense présenterait un coût d'exploitation par client relativement moins élevé².

Le tarif de distribution est identique quels que soient les réseaux de distribution en amont ou en aval de la concession, alors qu'en cas de " non-péréquation " certaines concessions éloignées du réseau de transport devraient normalement payer des charges de transit sur les réseaux de distribution amont.

Enfin, le tarif de distribution est identique quels que soient les investissements passés, l'âge des ouvrages de la concession, les investissements à venir et la durée résiduelle du contrat de concession. Le tarif péréqué est stable dans le temps pour chaque concession, ce qui préserve aussi la possibilité de réaliser d'importants programmes d'investissement.

² Hors cas de zones d'agglomérations très denses où les contraintes de circulation ou d'accessibilité des ouvrages sont telles qu'elles peuvent occasionner des surcoûts importants.

La contribution de la concession à la péréquation tarifaire

Si pour une délégation de service public dont le tarif est fixé par le contrat de concession, le compte d'exploitation permet de mesurer la marge du concessionnaire et de s'assurer que le tarif négocié est au bon niveau (et le cas échéant de rediscuter le niveau de tarif), cela n'est pas le cas pour un service péréqué, comme la distribution publique de gaz naturel, puisque l'équilibre économique n'est pas recherché concession par concession, mais à l'échelle nationale de toutes les concessions. Le groupe de travail " Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne " a cependant souligné l'importance de disposer d'un compte d'exploitation à l'échelle de la concession **pour que chaque autorité concédante puisse mesurer chaque année sa place dans le système de péréquation national.**

Pour mettre en lumière cette **contribution à la péréquation**, il est nécessaire que l'ensemble des recettes et des charges supportées par les usagers à travers le tarif de distribution soit calculé selon les mêmes méthodes que celles adoptées par la CRE, mais cela au périmètre de la concession. **Le compte d'exploitation constitue donc la déclinaison locale des principes de détermination tarifaire définis par la CRE.**

Il est toutefois apparu au groupe de travail que faire la différence entre les recettes et les charges de la concession et considérer cette différence comme la contribution (positive ou négative) de la concession à la péréquation tarifaire n'était ni exact, ni satisfaisant. Si le mécanisme tarifaire mis au point par la CRE est bien destiné à ce que les recettes du distributeur couvrent ses charges, cela est vrai en moyenne sur plusieurs années mais cela ne se réalise pas chaque année, pour les raisons suivantes :

- les recettes sont variables du fait d'un aléa climatique important : dans une année chaude les recettes ne seront pas suffisantes pour couvrir les charges, dans une année froide elles seront au contraire plus élevées que les charges.
- les aléas sur les charges et la régulation incitative (incitation de l'opérateur à la performance sur les dépenses d'exploitation, bonus/malus financiers liés à l'atteinte d'objectifs en matière de qualité de service et d'efficacité des actions de promotion du gaz, etc.) impliquent que le distributeur peut réaliser chaque année un gain ou une perte par rapport à l'équilibre tarifaire déterminé initialement par le régulateur.

Le groupe de travail en a conclu qu'il fallait scinder la différence entre les recettes et les charges en trois items :

- l'impact du climat sur les recettes ;
- la contribution (positive ou négative) à la péréquation tarifaire (dont la somme sur l'ensemble des contrats doit bien être nulle chaque année) ;
- la part locale de la performance de GRDF au regard des principes de régulation incitative.

La contribution à la péréquation est calculée selon la méthode proposée par le représentant de l'Ordre des Experts-Comptables dans le groupe de travail " Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne ".

Cette méthode consiste, une fois l'impact climatique sur les recettes mis en évidence, à répartir sur les contrats de concession les recettes totales (" à climat moyen ") sur la zone de péréquation au prorata des charges de chaque concession puis de faire la différence entre ces produits répartis et les recettes réelles : cette différence correspond à la contribution à la péréquation. Le résultat résiduel (c'est-à-dire la différence entre les recettes d'une part et les charges, l'impact climatique sur les recettes et la contribution à la péréquation d'autre part) représente alors la part locale de la performance de GRDF.

Pour comprendre simplement cette méthode, il suffit de se figurer que la répartition des recettes totales au prorata des charges de la concession représente le chiffre d'affaires que le concessionnaire devrait percevoir pour équilibrer recettes et charges s'il n'y avait pas de péréquation : la différence entre ce chiffre d'affaires " non péréqué " et le chiffre d'affaires réel au tarif péréqué permet de déterminer si la concession contribue au système de péréquation ou au contraire si elle en bénéficie.

Illustration :

Si la péréquation était construite sur 3 concessions fictives :

	Concession 1	Concession 2	Concession 3	National
Produits résultant de la facturation (recettes acheminement et hors acheminement)	110,0	176,0	154,0	440,0
Produits résultant de la facturation (recettes acheminement et hors acheminement) à climat moyen	100,0	160,0	140,0	400,0
Charges d'exploitation fixées par la CRE pour l'année				210,0
Charges d'exploitation (y compris performance de l'opérateur)	49,0	58,8	98,0	205,8
Charges liées aux investissements selon les principes de la CRE	40,0	60,0	90,0	190,0
Somme des charges	89,0	118,8	188,0	395,8
Total incluant la péréquation et de l'impact climatique et la performance	21,0	57,2	-34,0	44,2
Répartition au prorata des charges	23%	30%	48%	100%
Produits fictifs à climat moyen répartis au prorata des charges	90,0	120,0	190,0	400,0
Dont impact climatique	10,0	16,0	14,0	40,0
Dont contribution à la péréquation	10,0	40,0	-50,0	0,0
Dont part locale de la performance nationale de l'opérateur	1,0	1,2	2,0	4,2

Lorsque la contribution à la péréquation est positive, cela signifie que la concession participe au système de solidarité nationale. Inversement, si la contribution à la péréquation est négative, cela signifie que la concession bénéficie du système de solidarité nationale. La " valeur " de cette contribution permet à chaque autorité concédante de connaître la situation de sa concession dans le système de solidarité mais elle n'a absolument aucune incidence sur le niveau du tarif, le niveau des investissements ou le niveau de qualité de service.

La contribution à la péréquation mise ainsi en évidence dépend de plusieurs facteurs : du nombre de clients, de leur consommation, de l'activité d'exploitation sur la concession, de la quantité d'ouvrages, des valeurs initiales des ouvrages et de l'âge de ceux-ci.

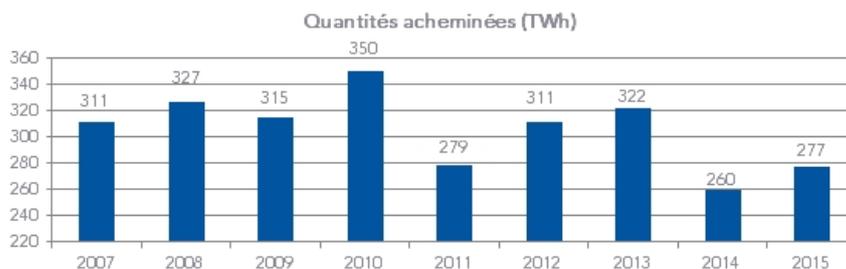
A noter :

1. Le tarif de distribution péréqué de GRDF est déterminé selon le principe de juste couverture des charges de l'opérateur par les recettes, la contribution à la péréquation au niveau national est donc nulle. Avec la méthode de calcul retenue et décrite ci-dessus, on vérifie bien que la somme des contributions à la péréquation de toutes les concessions en zone péréquée est nulle.
2. Pour une même concession, la contribution à la péréquation peut évoluer dans le temps. Même si les facteurs d'une concession donnée ne changent pas, leur évolution à la maille nationale aura un impact sur la contribution à la péréquation de toutes les concessions.

L'impact du climat sur les quantités de gaz naturel acheminées par le réseau de distribution

La mise en évidence de la contribution à la péréquation suppose également qu'il soit possible d'isoler l'impact des variations climatiques sur les recettes de la concession.

En effet, les quantités acheminées évoluent très fortement d'une année sur l'autre, comme le montre cet historique au niveau national :



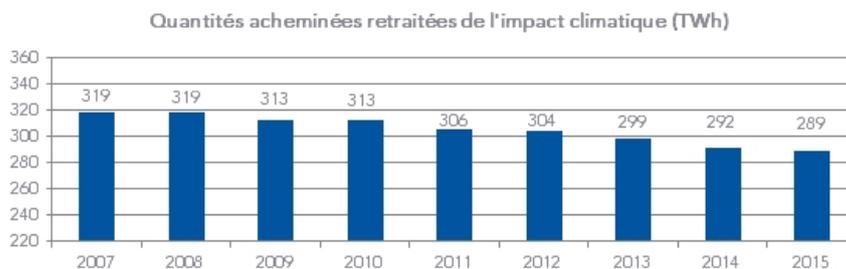
Ces variations sont dues à plusieurs effets : les variations du nombre d'utilisateurs, de la consommation spécifique de chaque utilisateur et surtout l'impact du climat. L'effet du climat est prépondérant et masque largement les deux autres : les quantités acheminées varient ainsi de plus ou moins 15% par rapport à la moyenne des 9 dernières années pour les années les plus froides et les plus chaudes.

Pour évaluer l'impact du climat sur les quantités acheminées (et donc sur ses recettes), GRDF utilise un modèle de calcul qui détermine " des quantités acheminées à climat de référence " (ou " climat moyen ") en s'appuyant notamment sur :

- Des données météorologiques quotidiennes : GRDF utilise les données météorologiques tri-horaires d'une trentaine de stations météo (chaque commune étant rattachée à une station météo - voir table des PITD sur gtg2007.com)
- Des températures de référence : la base de référence climatique utilisée est constituée des moyennes journalières des températures des stations sur un historique de 30 ans conformément à la préconisation de l'Organisation Météorologique Mondiale et redressée du réchauffement climatique.
- Des variables climatiques, qui permettent de prendre en compte le fait que tous les consommateurs ne réagissent pas de la même façon aux variations de températures en été ou en hiver.
- Des variables calendaires, qui permettent de prendre en compte les différences d'usages domestiques ou tertiaire/industriel (ces derniers ne consomment pas, ou peu, les jours non ouvrés par exemple) ainsi que l'effet des années bissextiles.

Ce modèle de calcul est un modèle statistique sophistiqué qui donne des résultats très satisfaisants à l'échelle régionale et est amélioré continuellement.

Au niveau national, les quantités acheminées (théoriques) à climat de référence sont les suivantes :



Ainsi entre 2014 et 2015 les quantités (théoriques) acheminées à climat de référence diminuent de 1% alors que les quantités réellement acheminées ont augmenté de 6,5%.

C'est le foisonnement sur l'ensemble des clients desservis par GRDF qui rend ce modèle statistique juste dans son ensemble. Autrement dit, l'application directe de ce modèle à l'échelle de la concession donnerait très probablement des résultats faux.

Afin de mettre au point une méthode d'évaluation de l'impact climatique qui puisse être utilisée à l'échelle de la concession, GRDF a développé une méthode alternative, qui simule une consommation " à climat moyen " client par client en s'appuyant sur la " **méthode publique des profils** " définie par l'instance de concertation gaz de la CRE (GTG 2007, groupe de travail mis en place par la CRE lors de l'ouverture du marché, réunissant les distributeurs et les transporteurs pour faire fonctionner le système gazier).

La méthode des profils permet de calculer une estimation de consommation journalière pour chaque point de comptage (PCE). Pour cela, la température moyenne journalière, la station météo, la zone climatique, la consommation annuelle de référence (CAR) et le profil de chaque client pour chaque concession sont pris en compte. L'application de cette méthode donne des résultats différents de la méthode statistique régionale. L'impact climatique ainsi calculé est recalé sur les résultats de la méthode statistique régionale.

Les consommations à climat moyen sont ensuite valorisées en euros. La différence entre les recettes d'acheminement effectivement constatées et cette valorisation constitue la ligne " impact climatique " du compte d'exploitation.

La méthode présente des imperfections, mais c'est la seule réalisable en l'état actuel des connaissances de GRDF. Elle permet toutefois d'apprécier l'impact climatique à l'échelle de la concession.

Lorsque le chiffre est négatif, cela signifie que GRDF n'a pas obtenu toutes les recettes que la CRE avait estimée sur la base d'une température moyenne et constitue donc un manque à gagner pour GRDF (et inversement).

La part locale de la performance nationale de l'opérateur

La part locale de la performance nationale de l'opérateur est donc calculée par différence entre les recettes, les charges de la concession, l'impact climatique et la contribution à la péréquation.

Elle n'est pas identique pour chaque concession et dépend réellement du niveau de performance de GRDF à l'échelle locale. Lorsque le chiffre est positif, cela signifie que GRDF a dépassé la performance nationale imposée par la CRE et réalise un gain sur la concession (et inversement).

L'affectation des charges d'exploitation

Pour estimer au plus juste la contribution à la péréquation de la concession, il est nécessaire de connaître précisément l'ensemble des charges de la concession, calculées selon les méthodes fixées par la CRE pour déterminer le tarif de distribution de GRDF. Il y a deux types de charges : les charges d'exploitation qui traduisent les coûts d'exploitation nécessaires à l'exécution du service et les charges liées aux investissements qui correspondent aux remboursements des investissements et à leur coût de financement.

S'agissant des charges d'exploitation, rappelons que ce tarif est construit à partir de l'ensemble des charges de GRDF sur le principe de la juste couverture des coûts d'un opérateur efficient, sans tenir compte des recettes et des charges propres à chaque contrat de concession.

Ainsi, GRDF ne tient pas une comptabilité spécifique à chaque concession : c'est le principe même de la délégation de service public que de confier la gestion du service concédé à une entreprise qui mutualise les moyens permettant de répondre aux missions qui lui ont été confiées sur plusieurs concessions, dans un souci d'optimisation opérationnelle et économique.

Pour certains services publics délégués, il est relativement facile de connaître les charges relatives à la gestion du service à partir des factures et dépenses de l'entreprise délégataire. C'est le cas notamment pour la gestion d'équipements et d'infrastructures localisées. A titre d'exemple, les factures de produits chimiques utilisés par un centre aquatique sont directement liées à la gestion du service.

Lorsque l'infrastructure concédée est plus diffuse sur le territoire, il devient plus complexe de rattacher directement des dépenses à la gestion d'un seul service/d'une seule concession. C'est le cas pour la gestion de réseaux interconnectés et maillés sur plusieurs concessions. Par exemple, les charges liées au salaire d'un agent d'intervention sont difficilement rattachables directement à telle ou telle concession si ce dernier intervient sur les réseaux de plusieurs concessions. Dans ce cas, il devient nécessaire d'affecter ces charges en utilisant des règles, qui doivent être identiques pour toutes les concessions, pour ne pas en pénaliser certaines et/ou ne pas compter plusieurs fois ces charges.

Le groupe de travail " Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne " a souhaité que les charges de chaque concession reflètent la réalité de l'exploitation, et a défini l'ensemble des nouvelles règles pour fournir la meilleure vision économique de l'exploitation aux autorités concédantes. Ces règles sont précisées à la suite de la présentation du compte d'exploitation.

S'agissant des charges liées aux investissements, il est primordial de connaître l'exhaustivité des charges supportées par les usagers et liées aux investissements réalisés par le concessionnaire. Pour cela, des informations sur ces investissements et leur amortissement ne suffisent pas : il faut également faire apparaître les frais financiers liés au coût de financement de ces investissements. Le groupe de travail " Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne " a donc souhaité que les charges d'investissement soient calculées selon les principes définis par la CRE, détaillés à la suite de la présentation du compte d'exploitation.

A retenir : les dépenses d'exploitation sont mutualisées, donc difficilement rattachables à une concession en particulier. Cela nécessite des règles d'affectation identiques pour toutes les concessions. A l'inverse, les charges liées aux investissements sont pour l'essentiel (95% en moyenne) directement rattachables à la concession car il s'agit d'ouvrages physiquement situés sur le territoire de la concession (c'est le cas pour les biens concédés, notamment). Pour les autres biens nécessaires à la concession mais qui ne sont pas situés physiquement sur celle-ci (5%), les charges d'investissement sont ventilées au nombre de PDL de la concession (Points De Livraison, proche de la notion de clients), conformément aux recommandations du groupe de travail.

- Le compte d'exploitation de votre concession

Le compte d'exploitation synthétique

	2014 K€	2015 K€	Variation %
▼ Produits	296.435,5	316.255,5	6,7
▪ Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	278.231,8	299.506,8	7,6
▪ Recettes liées aux prestations complémentaires	18.203,7	16.748,7	-8,0
▼ Charges	306.954,9	309.156,6	0,7
▪ Charges d'exploitation de la concession	166.689,0	168.848,8	1,3
▪ Charges liées investissements sur les biens concédés	119.294,7	118.687,3	-0,5
▪ Charges liées investissements autres biens	20.971,2	21.620,5	3,1
▼ Total	-10.519,3	7.098,9	
▪ Dont impact climatique	-25.700,4	-11.574,0	
▪ Dont contribution de la concession à la péréq. tarifaire	15.909,6	16.631,9	
▪ Dont part locale de la performance nationale de l'entreprise	-728,5	2.040,9	

Remarques :

- Un impact climatique négatif (respectivement positif) signifie que les recettes de GRDF ont été inférieures (resp. supérieures) à la prévision de la CRE en raison d'un climat globalement plus chaud (resp. plus froid) que le climat moyen.
- Une contribution de la concession à la péréquation tarifaire positive (resp. négative) signifie que la concession contribue (resp. bénéficie) au système de solidarité national.

Detail des produits

	2014 K€	2015 K€	Variation %
▼ Produits	296.435,5	316.255,5	6,7
▼ Recettes liées à l'acheminement du gaz naturel	278.231,8	299.506,8	7,6
▶ Recettes pour acheminement du gaz naturel (T1-T2)	202.718,5	216.067,2	6,6
▶ Recettes pour acheminement du gaz naturel (T3-T4-TP)	75.513,4	83.439,5	10,5
▼ Recettes liées aux prestations complémentaires	18.203,7	16.748,7	-8,0
▼ Recettes liées aux prestations du catalogue	14.521,5	14.812,3	-70,4
▼ Recettes liées aux prestations ponctuelles	6.717,4	7.020,0	4,5
▪ Extens°, créat° de racco ou déplct/modif/supp de brancht	3.251,9	3.474,6	6,8
▪ Prestations clients aux conditions standards de livraison	3.465,4	3.545,3	2,3
▪ Prestations clients ayant un contrat de livraison direct	0,1		-100,0
▼ Recettes liées aux prestations récurrentes	7.781,7	7.786,8	0,1
▪ Prestations clients aux conditions standards de livraison	5.738,9	5.862,2	2,1
▪ Prestations clients ayant un contrat de livraison direct	2.042,8	1.924,6	-5,8
▪ Rec. liées aux prestat. destinées aux product. de biométhane	22,4	5,6	-75,0
▪ Recettes autres travaux (déplact d'ouvrages, abandons)	1.735,1	1.936,4	11,6
▪ Autres recettes	1.947,1		-100,0

Detail des charges d'exploitation

	2014 K€	2015 K€	Variation %
▼ Charges d'exploitation de la concession	166.689,0	168.848,8	1,3
▪ Main d'œuvre	67.471,7	67.298,1	-0,3
▪ Achats de matériel, fournitures et énergie	11.119,6	11.201,0	0,7
▪ Sous-traitance	11.119,3	11.033,6	-0,8
▼ Autres charges d'exploitation	57.702,5	59.129,2	2,5
▪ Dont immobilier	14.251,3	13.671,6	-4,1
▪ Dont informatique, poste et telecom	11.082,7	10.682,9	-3,6
▪ Dont assurances	4.647,9	5.878,3	26,5
▪ Dont entretien des véhicules et carburant	923,0	975,2	5,7
▪ Dont communication et développement des usages du gaz nature	2.347,7	3.350,2	42,7
▪ Dont autres	6.246,2	7.822,1	25,2
▪ Dont charges liées aux prestations complémentaires	18.203,7	16.748,7	-8,0
▼ Redevances	3.117,8	3.194,6	2,5
▪ Dont redevance contractuelle	2.864,1	2.895,1	1,1
▪ Dont redevance d'occupation du domaine public	253,7	299,5	18,1
▼ Impôts et taxes	4.778,8	4.926,8	3,1
▪ Dont CVAE et taxes foncières	4.316,1	4.404,0	2,0
▪ Dont autres impôts et taxes	462,7	522,8	13,0
▪ Contribution des fonctions centrales mutualisées	11.379,3	12.065,5	6,0

Detail des charges liées aux investissements sur les biens concédés

	2014 K€	2015 K€	Variation %
▼ Charges liées investissements sur les biens concédés	119.294,7	118.687,3	-0,5
▼ Branchements (Premier étab. et Renouvellement)	45.299,0	45.981,2	1,5
▪ Branchements - Individuels	20.453,9	20.890,4	2,1
▪ Branchements - Collectifs	7.327,8	7.526,2	2,7
▪ Branchements - Conduites montantes	11.451,9	11.335,3	-1,0
▪ Branchements - Conduites d'immeubles	6.065,4	6.229,4	2,7
▼ Premier établissement hors branchements	32.351,0	31.338,7	-3,1
▪ Canalisations de distribution	29.893,6	28.834,3	-3,5
▼ Installations techniques	2.457,4	2.504,5	1,9
▪ Postes de détente	1.604,9	1.559,9	-2,8
▪ Protection Cathodique	341,9	359,6	5,2
▪ Autres équipements	510,5	585,0	14,6
▪ Génie Civil	0,0	0,0	X
▼ Renouvellement hors branchements	41.644,7	41.367,3	-0,7
▪ Canalisations de distribution	41.059,0	40.733,3	-0,8
▼ Installations techniques	585,7	634,1	8,3
▪ Postes de détente	459,7	488,0	6,2
▪ Protection Cathodique	123,8	143,9	16,3
▪ Autres équipements	2,2	2,1	-4,7

Détail des charges liées aux investissements sur les autres biens

	2014 K€	2015 K€	Variation %
▼ Charges liées investissements autres biens	20.971,2	21.620,5	3,1
▼ Installations techniques	2.949,0	2.951,4	0,1
▪ Postes de détente	24,4	23,9	-2,0
▪ Protection Cathodique	1,5	1,5	-3,4
▪ Postes clients et équipements de télélevé	2.900,1	2.908,9	0,3
▪ Autres équipements	22,9	17,2	-24,9
▪ Génie Civil	25,4	24,4	-3,8
▪ Terrains	41,3	41,0	-0,8
▪ Mobilier et Matériels Divers	1.375,4	1.405,4	2,2
▪ Aménagements	2.295,4	2.416,2	5,3
▪ Compteurs	5.871,8	5.727,5	-2,5
▪ Véhicules et engins d'exploitation	1.028,1	1.011,3	-1,6
▼ Immobilisations incorporelles	7.384,8	8.043,3	8,9
▪ Projets informatiques	7.361,9	7.992,7	8,6
▪ Autres immobilisations incorporelles	22,9	50,6	120,9

• Méthodes d'élaboration du compte d'exploitation

Les recettes d'acheminement

Pour les clients dont les compteurs sont relevés de manière mensuelle ou journalière, les recettes liées à l'acheminement sont directement disponibles dans le système de facturation de GRDF.

Pour les clients dont les compteurs sont relevés semestriellement (ayant choisi les options tarifaires T1 ou T2), les recettes d'acheminement sont reconstituées³.

Les recettes liées aux prestations complémentaires

Ces recettes contiennent les recettes liées aux prestations du " catalogue ", les recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages), le cas échéant les recettes pour l'acheminement du gaz vers un réseau aval n'étant pas dans la zone de desserte exclusive et les autres recettes.

Recettes liées aux prestations du " catalogue "

GRDF réalise un certain nombre de prestations à la demande des clients ou des fournisseurs de gaz naturel :

- Couvertes par le tarif d'acheminement (ex. : changement de fournisseur sans déplacement, intervention de sécurité et de dépannage, relevé cyclique, mise hors service suite à résiliation du contrat de fourniture)
- Payantes, facturées à l'acte ou périodiquement suivant leur nature (ex. : mise en service d'installations, modifications contractuelles, interventions pour impayés ou pour travaux, relevés spéciaux).

La CRE définit le tarif de chaque prestation dans le catalogue de prestations. La plupart des recettes est individualisée dans le système de facturation de GRDF par un " code frais " (confer " catalogue de prestations ", disponible sur www.grdf.fr) et sont enregistrées au périmètre de chaque concession. Lorsqu'une prestation est suivie par un code frais, un retraitement simple dans le système de gestion de GRDF permet de retranscrire directement les recettes afférentes dans le compte d'exploitation de la concession.

La présentation de ces recettes respecte la structure du catalogue de prestations.

- Les recettes liées aux prestations ponctuelles à destination des clients aux conditions standards de livraison sont identifiées par des " codes frais " et contiennent les recettes des prestations suivantes :
- Mises en service, coupures ou déposes du compteur à la demande du client et rétablissement, prestations liées à une modification contractuelle (changement de tarif acheminement et/ou de fréquence de relevé), interventions pour impayés facturées aux fournisseurs, relevés spéciaux et transmissions des données de relevé, vérifications des appareils de comptage, prestations suite à des absences multiples, et d'autres prestations facturées à l'acte (déplacement sans intervention, frais de dédit pour annulation tardive,...)

³ Les quantités facturées aux clients T3, T4, TP (connues à la maille de la concession) sont soustraites des quantités livrées, hors pertes sur le réseau de distribution, aux Points d'Interface Transport Distribution (chaque commune est rattachée à un seul de ces points d'interface). Le solde est reventilé aux communes rattachées à un PITD en fonction du rapport de la somme des Consommations Annuelles de Référence (CAR) des clients T1+T2 de la commune et de la somme des CAR des clients T1+T2 du PITD.

- Les recettes liées aux prestations récurrentes à destination des clients aux conditions standards de livraison sont identifiées par des " codes frais " et contiennent les recettes des prestations suivantes : locations matériel (comptage, poste de livraison), mises à disposition d'un équipement de comptage provisoire, fréquences de relevé supérieure à la fréquence standard, services de maintenance, services de pression non standard, relevés cyclique avec déplacement
- Les recettes liées aux prestations (ponctuelles ou récurrentes) à destination des clients ayant conclu un contrat de livraison direct ainsi que les recettes liées aux extensions et créations de raccordements ou déplacement/modification/suppression de branchements sont identifiées dans le système de gestion de GRDF par des natures comptables dédiées et retranscrites telles qu'enregistrées dans le compte d'exploitation de la concession.
- Les recettes liées aux prestations destinées aux producteurs de biométhane sont identifiées par des " codes frais " et sont constituées des prestations d'études, de raccordements, d'analyse de la qualité du biométhane, des services d'injection du biométhane.

Recettes liées aux autres travaux (déplacements d'ouvrages, abandons d'ouvrages)

Ces recettes sont identifiées dans le système de gestion de GRDF par des natures comptables dédiées et retranscrites telles qu'enregistrées dans le compte d'exploitation de la concession.

Recettes pour l'acheminement du gaz vers un réseau aval n'étant pas dans la zone de desserte exclusive

Lorsqu'une concession de la zone de péréquation (dite " concession amont " permet l'acheminement de gaz naturel vers une concession hors de cette zone (dite concession " aval "), la concession amont facture à la concession aval une charge correspondant à 50% du tarif ATRD en vigueur appliqué aux volumes transités vers la concession aval⁴.

Cette valeur de 50 %, applicable quel que soit l'opérateur amont, correspond à la couverture :

- des charges d'exploitation normatives, qui représentent en moyenne 47 % du tarif ATRD (charges d'exploitation / total des charges),
- et d'une quote-part des charges de capital normatives au titre des renforcements futurs, représentant en moyenne 3 % du tarif de distribution.

Dans les comptes d'exploitation des concessions aval, il s'agit d'une charge⁵, mais par convention celle-ci est présentée comme une « recette négative ».

Autres recettes

Seules les " autres recettes " ne sont pas directement rattachables à chaque concession. Il s'agit :

- de recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais qui ne sont pas identifiées par un code frais.

⁴ Confer arrêté du 2 juin 2008 approuvant les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel, modifié par l'arrêté du 24 juin 2009 approuvant les tarifs d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel, repris par les délibérations du 28 février 2012 (" ATRD 4 ") et du 10 mars 2016 (" ATRD5 ") portant décision sur le tarif péréqué d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF.

⁵ Lorsqu'une concession aval hors de la zone de péréquation a elle-même des concessions aval hors de la zone de péréquation, la charge supportée peut être " compensée " par les recettes engendrées par ces dernières.

- de recettes provenant d'activités régulées et dont le tarif est défini par la CRE dans le catalogue de prestations, mais qui ne sont pas liées à des activités sur le territoire de la concession (Exemple : recettes liées aux formations réalisées pour le personnel des fournisseurs).
- de recettes diverses provenant d'activités régulées, prises en compte par la CRE pour la détermination du tarif d'acheminement, mais qui ne sont pas liées à des activités sur le territoire de la concession.

Ces recettes représentent environ 13 M€ sur 200 M€ à l'échelle de GRDF.

Conformément aux recommandations du groupe de travail " Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne ", elles sont réparties sur chaque concession au prorata des PDL de chaque concession.

Les charges d'exploitation de la concession

Comme on l'a vu précédemment, lorsque l'infrastructure gérée est diffuse et maillée sur le périmètre de plusieurs contrats, il devient plus complexe de rattacher les dépenses à chacun des contrats de concession. En effet, bien que les temps de maintenance soient suivis acte par acte, lorsqu'un agent de maintenance sur le réseau part le matin de son lieu d'embauche et effectue un certain nombre d'interventions sur un nombre différent de contrats, comment affecter correctement la charge de main d'œuvre correspondant aux temps de trajet de cet agent ?

Le débat s'est tenu dans le groupe de travail " Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne ". Il en ressort que :

- Du fait de la mutualisation des moyens sur plusieurs concessions (générant des économies d'échelle), il n'existe pas de manière parfaite pour rattacher ces charges mutualisées à chacune des concessions.
- Plus la méthode d'affectation des charges est sophistiquée - dans le souci de refléter au mieux l'économie de la concession, moins elle est lisible (bien que la traçabilité soit assurée), et plus les erreurs d'enregistrement dans les systèmes de gestion ont un poids sur l'économie reflétée par le compte d'exploitation.

Le groupe de travail a convergé unanimement sur le fait que les charges d'exploitation de la concession doivent tout de même refléter au mieux la réalité de l'exploitation, et doivent varier en fonction de l'activité du concessionnaire au périmètre de la concession. Plusieurs ateliers ont porté spécifiquement sur la définition de la méthode d'élaboration des charges d'exploitation pour trouver le juste compromis entre finesse d'affectation et reflet de l'activité du concessionnaire au périmètre du contrat de concession.

Les principes retenus sont les suivants :

- L'exhaustivité des charges d'exploitation de GRDF relatives aux activités régulées doivent être affectées à l'ensemble des contrats de concession gérés par GRDF.
- Les charges des équipes de GRDF doivent être affectées sur les concessions en fonction de leur périmètre géographique d'activité (ex : les coûts d'une agence intervenant sur 3 départements seront répartis sur les concessions de ces 3 départements, les coûts des équipes mutualisées à un périmètre régional seront répartis sur les concessions de la région).
- Des clés de répartition opérationnelles, adaptées à la réalité de l'activité du distributeur et au plus près du contrat, doivent être utilisées dès que cela est possible. De manière générale, une clé opérationnelle est donc utilisée pour affecter les charges qui peuvent être rattachées à une activité opérationnelle. L'action opérationnelle est localisée, il est donc possible de connaître la concession sur laquelle elle a eu lieu. L'action génère un coût (inducteur de coût), qui lui-même peut être rattaché à la commune. Exemple : nombre d'actes de maintenance préventive sur poste de détente réseau sur la concession.
- Trois conditions doivent être réunies pour qu'une clé opérationnelle soit retenue. Il faut :
 - o Qu'elle génère un coût et que la charge associée soit enregistrée dans nos SI de gestion,
 - o Que ce qu'elle représente soit homogène,

- o Qu'elle soit enregistrée dans les SI des métiers (GMAO, SIG,...) de GRDF, au périmètre des communes et selon un processus normé.
- Des clés patrimoniales doivent être utilisées lorsqu'il n'existe pas de clés opérationnelles pertinentes pour une charge. Elles se basent sur des caractéristiques plus générales de la concession. Exemple : longueur du réseau sur la concession, nombre de clients.
- Enfin et en dernier recours, s'il n'y a ni clés opérationnelles, ni clés patrimoniales pertinentes, alors la charge est affectée par une clé financière. Exemple : répartition des charges de management local d'une agence réseau gaz au prorata des charges opérationnelles affectées sur chaque concession du périmètre de l'agence réseau gaz.
- L'information sur la nature de charges doit être conservée afin de refléter la répartition par nature de charges au plus près du contrat (autrement dit, par exemple : les charges de main d'œuvre du compte d'exploitation ne doivent contenir que des charges de main d'œuvre).
- Dans la mesure où les charges générées par les activités complémentaires ne sont pas comptabilisées en tant que tel dans les SI, un montant de charges équivalent aux recettes est affecté à chaque concession. Cette méthode permet d'illustrer le principe selon lequel les recettes complémentaires ne génèrent pas de marge commerciale. Ainsi, la première étape de construction des charges d'exploitation consiste à retirer, de manière homogène sur l'ensemble des charges de GRDF, la quote-part de charges correspondant à ces activités complémentaires.

Les redevances présentées dans le compte d'exploitation correspondent aux redevances réellement payées. Ces charges sont directement rattachables à chaque concession. Elles ne correspondent pas exactement au montant de la nature comptable " redevance " enregistré dans le système de gestion de GRDF car ce compte peut contenir des régularisations et des provisions diverses. L'écart (très faible) entre le montant réellement payé et le montant de la nature comptable est ventilé par des clés patrimoniales et est affecté à la rubrique " autres charges d'exploitation ".

La contribution des fonctions centrales est constituée des charges des directions fonctionnelles nationales sauf celles :

- ayant une activité très opérationnelle (direction en charge du déploiement des compteurs communicants gaz, l'unité comptable nationale, les unités opérationnelles d'approvisionnement, les unités opérationnelles informatiques)
- ayant une activité mise en évidence dans les rubriques du compte d'exploitation : direction de la communication, direction des systèmes d'information

La contribution est répartie au prorata des PDL de chaque concession.

A l'échelle nationale, le niveau moyen de cette contribution est de 6,7% pour 2014 et de 6,9% pour 2015.

Les types de clés opérationnelles retenues ont été déterminées par le groupe de travail " Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne ". Chaque type de clé permet d'affecter les charges d'un certain nombre d'activités à chaque concession (exemple : Le nombre d'acte de maintenance préventive sur poste de détente réseau permet d'affecter les charges de maintenance préventive sur poste de détente réseau). Les principaux types de clés utilisées sont les suivants :

- Nombre d'interventions avec déplacement suite à des demandes de clients
- Nombre de nouveaux clients domestiques
- Consommation prévisionnelle des nouveaux clients (marché d'affaires)
- Nombre d'interventions suite à appels de tiers
- Montant des investissements réalisés
- Nombre de déclarations de travaux
- Nombre d'actes de maintenance préventive (par familles d'ouvrages)
- Nombre de pose/dépose de compteurs industriels

Les charges imputées directement (redevances payées), les charges affectées par des clés opérationnelles, et les charges réparties au prorata des charges affectées par des clés opérationnelles constituent les charges directement liées à l'activité.

À l'échelle nationale, ces charges directement liées à l'activité représentent plus de 48,5% des charges d'exploitation de GRDF pour 2015.

Les types de clés patrimoniales utilisées sont les suivants :

- Nombre de PDL (Points De Livraison, notion proche du nombre de clients)
- Nombre de clients T1 et T2
- Nombre de clients T3, T4 et TP
- Longueur de réseau
- Longueur de réseau acier

En moyenne, à l'échelle nationale, les charges sont affectées de cette manière :

Maille / Type de clés	Directement liés à l'activité d'exploitation	Patrimoniales	Total
Contribution des fonctions centrales		6,9%	6,9%
Maille Nationale	1,1%	21,8%	22,9%
Maille Régionale	11,7%	15,9%	27,6%
Maille Infrarégionale	6,5%	4,6%	11,1%
Maille Locale	29,2%	2,3%	31,5%
Total	48,5%	51,5%	100,0%

Plus l'activité est réalisée à une maille locale, plus l'utilisation de clés opérationnelles augmente. Ceci traduit bien l'objectif de présenter des charges d'exploitation variant en fonction de l'activité sur le terrain au périmètre de la concession (confer : " une organisation à votre service " du CRAC).

Les charges d'investissement de la concession

Elles sont imputées directement au périmètre du contrat de concession lorsqu'elles concernent des ouvrages localisés sur la concession. Dans les autres cas, elles sont réparties au prorata des PDL de chaque concession.

Le mode de calcul des charges relatives aux investissements et de la valeur nette réévaluée des ouvrages est cohérent avec celui retenu par la CRE.

D'un point de vue théorique et légèrement simplifié par rapport au mode de calcul de la CRE, les charges d'investissement de l'année N (CIN_N) couvertes par le tarif sont composées de la somme du remboursement économique des investissements réévalué de l'année N (R_N) et du coût de financement de l'année N (C_N).

Tel que : $CIN_N = R_N + C_N$

La durée de remboursement des ouvrages est déterminée par la CRE en fonction de leur catégorie.

Le remboursement économique de la première année (R_1) est la valeur initiale financée par GRDF de l'ouvrage (V_1) divisée par la durée de remboursement des ouvrages (D).

Tel que : $R_1 = V_1 / D$

Le remboursement économique de l'année N (R_N) est la valeur nette réévaluée de l'ouvrage en fin d'année précédente (VNR_{N-1}) divisée par le nombre d'années de remboursement restant ($D-N+1$)

Tel que : $R_N = VNR_{N-1} / (D-N+1)$

La valeur nette réévaluée en fin d'année N (VNR_N) de l'ouvrage est :

- la valeur initiale de l'ouvrage (V_1) multipliée par le coefficient d'inflation cumulée depuis la mise en service de l'ouvrage (I_N)
- et diminuée
- du remboursement économique de la première année (R_1) multiplié par le nombre d'année écoulée depuis la mise en service (N) et multiplié par le coefficient d'inflation cumulée depuis la mise en service de l'ouvrage (I_N)

Tel que : $VNR_N = (V_1 \times I_N) - (R_1 \times N \times I_N)$

Le coût de financement de la première année (C_1) est la valeur initiale de l'ouvrage (V_1) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur la première année et fixé par la CRE (T_1)

Tel que : $C_1 = V_1 \times T_1$

Le coût de financement de l'année N (C_N) est la valeur nette réévaluée en fin d'année précédente (VNR_{N-1}) multipliée par le taux de rémunération du capital réel avant impôts en vigueur l'année N et fixé par la CRE (T_N)

Tel que : $C_N = VNR_{N-1} \times T_N$

Le calcul réel des charges d'investissement et de la valeur nette réévaluée des ouvrages tient compte des spécificités imposées par la CRE : à titre d'exemple, les investissements sont pris en compte par la CRE le 1^{er} juillet de chaque année, indépendamment de la date réelle de mise en service, et par conséquent la charge d'investissement de la première année n'est comptée que sur une demi-année.

A noter : Les charges d'investissement relatives aux branchements ne peuvent être découpées en premier établissement / renouvellement que pour les actifs construits depuis 2004 : cette information n'était pas enregistrée auparavant. La durée de remboursement des branchements étant de 45 ans, la grande majorité des charges d'investissement associées ne peut pas être présentée selon ce découpage.

Exemple : GRDF investit 450 en début d'année 1 pour un ouvrage qui sera remboursé sur une durée de 45 ans, le coût du financement étant fixé à 5% sur toute la durée, avec une hypothèse d'inflation de 1%, alors les charges liées à cet investissement se calculent ainsi :

Année	Valeur ouvrage en début d'année	Remboursement économique réévalué	Coût de financement	Charges d'investissement	Valeur nette réévaluée en fin d'année
1	450	450/45= 10	450x5%=22,5	10+22,5=32,5	(450-10)x1,01 = 444,4
2	444,4	444,4/44=10,1	444,4x5%=22,2	10,1+22,2=32,3	(444,4-10,1)x1,01=438,6
3	438,6	438,6/43=10,2	438,6x5%=21,9	10,2+21,9=32,1	(438,6-10,2)x1,01=432,7
...					
45	15,5	15,5/1=15,5	15,5x5%=0,8	15,5+0,8=16,3	(15,5-15,5)x1,01=0,0

• La valorisation du patrimoine

Lorsqu'un ouvrage est construit, il peut avoir été financé en partie par :

- GRDF,
- Les tiers (aménageurs, lotisseurs,...), grâce à la mise à disposition de tranchées par exemple. Ces mises à disposition de tout ou partie d'ouvrages sont valorisées grâce à un barème.
- L'autorité concédante

Le groupe de travail " Nouvelles données pour une nouvelle donne " a relayé la demande récurrente des autorités concédantes de connaître les montants financés par chacune des parties et GRDF s'est engagé à les fournir. Il en est de même des attentes liées au besoin d'informations permettant de connaître la valeur réelle du patrimoine de la concession déjà remboursé par les usagers via le tarif de distribution et la valeur qui reste à rembourser.

Les origines de financement

Les tableaux suivants présentent les origines de financement des investissements à fin 2014 et à fin 2015.

	Valeur initiale nette financée par GRDF K€		Valeur initiale financée par l'autorité concédante K€		Valeur init. financée par des tiers (aména..lotiss.) K€		Valeur nette réévaluée Fin d'année K€	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
▼ Biens concédés (Premier établissement et Renouvellement)	1.463.529,7	1.497.844,6	0	0	64.006,3	65.246,8	1.091.618,8	1.078.171,3
▼ Branchements (Premier établissement et Renouvellement)	584.772,0	603.161,6	0	0	45.680,5	46.555,2	456.938,8	458.335,7
▪ Branchements - Individuels	263.216,4	273.770,7	0	0	14.673,6	14.697,4	211.383,4	214.508,5
▪ Branchements - Collectifs	94.693,2	97.995,5	0	0	4.466,9	4.443,8	76.252,3	76.910,2
▪ Branchements - Conduites montantes	148.220,5	150.383,5	0	0	18.993,4	19.537,4	105.947,5	103.413,7
▪ Branchements - Conduites d'immeubles	78.641,8	81.011,8	0	0	7.546,6	7.876,7	63.355,6	63.503,3
▼ Premier établissement hors branchements	386.359,8	390.426,1	0	0	10.065,1	10.588,1	261.485,9	252.119,1
▪ Canalisations de distribution	355.513,6	358.640,1	0	0	9.756,3	10.279,3	239.909,0	230.629,7
▼ Installations techniques	30.796,7	31.736,5	0	0	308,8	308,8	21.576,9	21.489,5
▪ Postes de détente	21.084,8	21.046,1	0	0	114,0	114,0	14.669,3	14.091,8
▪ Protection Cathodique	4.080,8	4.300,8	0	0	193,3	193,3	2.711,9	2.759,9
▪ Autres équipements	5.631,2	6.389,6	0	0	1,5	1,5	4.195,8	4.637,8
▪ Génie Civil	49,5	49,5	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0
▼ Renouvellement hors branchements	492.398,0	504.257,0	0	0	8.260,7	8.103,5	373.194,0	367.716,5
▪ Canalisations de distribution	485.061,8	496.090,5	0	0	8.246,8	8.089,6	368.049,8	361.987,4
▼ Installations techniques	7.336,2	8.166,5	0	0	13,9	13,9	5.144,3	5.729,1
▪ Postes de détente	5.948,6	6.519,1	0	0	13,9	13,9	4.163,7	4.559,4
▪ Protection Cathodique	1.364,5	1.624,3	0	0	0,0	0,0	975,2	1.166,1
▪ Autres équipements	23,1	23,1	0	0	0,0	0,0	5,4	3,6

	Valeur initiale nette financée par GRDF K€		Valeur initiale financée par l'autorité concédante K€		Valeur init. financée par des tiers (aména.,lotiss.) K€		Valeur nette réévaluée Fin d'année K€	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
▼ Autres biens (Premier établissement et Renouvellement)	198.380,1	206.643,7	7	8	0,0	0,0	84.471,6	83.993,5
▼ Installations techniques	28.901,7	30.386,8	5	5	0,0	0,0	12.271,1	11.610,0
▪ Postes de détente	302,6	302,6	0	0	0,0	0,0	248,0	239,5
▪ Protection Cathodique	22,6	22,6	0	0	0,0	0,0	9,5	8,6
▪ Postes clients et équipements de télérelevé	23.181,3	24.693,1	5	5	0,0	0,0	11.957,7	11.313,5
▪ Autres équipements	5.395,3	5.368,5	0	0	0,0	0,0	55,9	48,5
▪ Génie Civil	514,2	509,3	0	0	0,0	0,0	227,0	214,2
▪ Terrains	90,7	90,0	0	0	0,0	0,0	688,2	682,9
▪ Mobilier et Matériels Divers	13.289,5	13.914,8	0	0	0,0	0,0	4.221,4	4.329,0
▪ Aménagements	16.495,5	18.202,0	0	0	0,0	0,0	10.232,1	10.270,3
▪ Compteurs	67.092,8	65.868,5	0	0	0,0	0,0	30.252,3	30.813,9
▪ Véhicules et engins d'exploitation	8.340,1	8.655,2	2	2	0,0	0,0	2.551,8	2.908,5
▼ Immobilisations incorporelles	63.655,5	69.017,1	0	0	0,0	0,0	24.027,7	23.164,5
▪ Projets informatiques	63.367,0	68.684,3	0	0	0,0	0,0	23.761,9	22.888,5
▪ Autres immobilisations incorporelles	288,5	332,9	0	0	0,0	0,0	265,8	276,0

La valeur nette réévaluée de votre concession

La valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire constitue une information utile et financière, porteuse de sens dans le domaine de la distribution du gaz régulée, à l'échelle de la concession. En effet, comme décrit précédemment, le système de régulation repose sur le remboursement et la couverture des coûts de financement relatifs aux investissements financés par le distributeur. La couverture des coûts de financement est calculée en multipliant le taux de rémunération du capital réel avant impôts à la valeur nette réévaluée des financements du distributeur (voir ci-avant « Les charges d'investissement de la concession »). La valeur nette réévaluée de la part des ouvrages financés par le concessionnaire représente les charges liées aux investissements que les usagers auront encore à payer par leur facture d'acheminement à venir.

Les tableaux suivants présentent la valeur nette réévaluée des investissements réalisés. La somme du remboursement économique réévalué et du coût de financement de l'année constitue la charge d'investissement présentée dans le compte d'exploitation.

	Valeur Nette Réévaluée Début d'année K€		Remb.Eco. Réeval. de l'année K€		Valeur Nette Réévaluée Fin d'année K€		Coût de Financement de l'année K€		Charges D'invest. de l'année K€	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
▼ Charges investissements sur les biens concédés	1.112.684,4	1.100.377,5	51.637,7	51.801,2	1.091.618,8	1.078.171,3	67.656,7	66.885,7	119.294,7	118.687,3
▼ Branch. (Premier étab. et Rvt)	455.918,3	461.961,4	17.400,4	17.843,8	456.938,8	458.335,7	27.898,9	28.137,5	45.299,0	45.981,2
▪ Branchements - Individuels	209.685,2	213.179,8	7.598,4	7.829,2	211.383,4	214.508,5	12.855,6	13.061,3	20.453,9	20.890,4
▪ Branchements - Collectifs	74.974,4	77.633,9	2.711,5	2.806,6	76.252,3	76.910,2	4.616,3	4.719,6	7.327,8	7.526,2
▪ Branchements - Conduites montantes	109.371,9	106.662,7	4.847,8	4.887,3	105.947,5	103.413,7	6.604,1	6.448,0	11.451,9	11.335,3
▪ Branchements - Conduites d'immeubles	61.886,8	64.485,0	2.242,6	2.320,7	63.355,6	63.503,3	3.822,8	3.908,6	6.065,4	6.229,4
▼ Premier établissement hors branchements	273.013,5	262.678,1	15.848,0	15.443,4	261.485,9	252.119,1	16.502,8	15.895,2	32.351,0	31.338,7
▪ Canalisations de distribution	250.785,3	240.488,7	14.737,9	14.283,8	239.909,0	230.629,7	15.155,6	14.550,3	29.893,6	28.834,3
▼ Installations techniques	22.228,2	22.189,4	1.110,2	1.159,6	21.576,9	21.489,5	1.347,2	1.344,8	2.457,4	2.504,5
▪ Postes de détente	15.332,2	14.584,7	684,4	679,3	14.669,3	14.091,8	920,5	880,6	1.604,9	1.559,9
▪ Protection Cathodique	2.672,8	2.799,7	175,2	187,3	2.711,9	2.759,9	166,7	172,3	341,9	359,6
▪ Autres équipements	4.223,2	4.804,9	250,6	293,0	4.195,8	4.637,8	260,0	292,0	510,5	585,0

	Valeur Nette Réévaluée Début d'année K€		Remb.Eco. Réeval. de l'année K€		Valeur Nette Réévaluée Fin d'année K€		Coût de Financement de l'année K€		Charges D'invest. de l'année K€	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
▼Renouvellement hors branchements	383.752,7	375.738,0	18.389,3	18.513,9	373.194,0	367.716,5	23.255,0	22.853,1	41.644,7	41.367,3
▪ Canalisations de distribution	378.747,0	370.378,6	18.116,0	18.221,0	368.049,8	361.987,4	22.942,6	22.511,9	41.059,0	40.733,3
▼Installations techniques	5.005,6	5.359,4	273,3	292,9	5.144,3	5.729,1	312,4	341,1	585,7	634,1
▪ Postes de détente	4.077,6	4.320,0	206,5	215,4	4.163,7	4.559,4	253,2	272,6	459,7	488,0
▪ Protection Cathodique	920,8	1.034,0	65,0	75,8	975,2	1.166,1	58,8	68,2	123,8	143,9
▪ Autres équipements	7,2	5,4	1,8	1,8	5,4	3,6	0,4	0,3	2,2	2,1

	Valeur Nette Réévaluée Début d'année K€		Remb.Eco. Réeval. de l'année K€		Valeur Nette Réévaluée Fin d'année K€		Coût de Financement de l'année K€		Charges D'invest. de l'année K€	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
▼ Charges invest. autres biens (Premier étab. et Rvt)	89.525,2	87.636,4	15.312,9	16.013,2	84.471,6	83.993,5	5.658,3	5.607,3	20.971,2	21.620,5
▼ Installations techniques	13.337,9	12.670,5	2.119,1	2.160,5	12.271,1	11.610,0	829,8	791,0	2.949,0	2.951,4
▪ Postes de détente	257,0	248,4	9,0	9,0	248,0	239,5	15,4	14,9	24,4	23,9
▪ Protection Cathodique	10,4	9,5	0,9	0,9	9,5	8,6	0,6	0,6	1,5	1,5
▪ Postes clients et équipements de télérelevé	12.999,7	12.356,8	2.090,6	2.136,9	11.957,7	11.313,5	809,6	772,0	2.900,1	2.908,9
▪ Autres équipements	70,9	55,7	18,7	13,7	55,9	48,5	4,2	3,5	22,9	17,2
▪ Génie Civil	238,1	225,1	11,1	10,9	227,0	214,2	14,3	13,5	25,4	24,4
▪ Terrains	688,2	682,9	0,0	0,0	688,2	682,9	41,3	41,0	41,3	41,0
▪ Mobilier et Matériels Divers	4.752,4	4.337,3	1.075,3	1.113,8	4.221,4	4.329,0	300,0	291,6	1.375,4	1.405,4
▪ Aménagements	10.639,9	10.967,0	1.621,9	1.729,2	10.232,1	10.270,3	673,5	687,0	2.295,4	2.416,2
▪ Compteurs	31.589,5	31.324,4	3.906,0	3.758,0	30.252,3	30.813,9	1.965,8	1.969,4	5.871,8	5.727,5
▪ Véhicules et engins d'exploitation	2.516,8	2.526,0	854,8	825,8	2.551,8	2.908,5	173,3	185,5	1.028,1	1.011,3
▼ Immobilisations incorporelles	25.762,4	24.903,1	5.724,5	6.414,9	24.027,7	23.164,5	1.660,2	1.628,3	7.384,8	8.043,3
▪ Projets informatiques	25.750,2	24.595,0	5.710,3	6.382,8	23.761,9	22.888,5	1.651,6	1.609,8	7.361,9	7.992,7
▪ Autres immobilisations incorporelles	12,2	308,1	14,2	32,1	265,8	276,0	8,7	18,5	22,9	50,6

• Vos données économiques en ligne sur la « Plateforme de données »

GRDF met à disposition sur grdf.fr un espace sécurisé dédié aux collectivités concédantes. Dénommé " Ma Concession Gaz " ce portail présente les documents contractuels de référence, tels que les contrats et les avenants, des données techniques relatives à votre concession, ainsi que les données de détail permettant d'élaborer les données économiques présentées ici.

Courant 2016, les données économiques 2014 et 2015 seront progressivement déposées sur le nouveau service, la " Plateforme de données ", intégré à " Ma Concession Gaz ". Ce service vous permettra de télécharger les données de détail sur le périmètre de compétence de votre collectivité.

Conformément aux engagements pris par GRDF lors de la démarche de concertation « Nouvelles Données pour une Nouvelle Donne », les informations suivantes seront mises à disposition :

- Les valeurs des mises en service, les flux de dépenses, les quantités, relatifs aux investissements seront fournis ouvrage par ouvrage pour les biens concédés. La quote-part relative aux investissements sur les autres biens sera présentée par catégorie d'immobilisation.
- Les valeurs initiales, les origines de financement, les charges d'investissement (y compris la part remboursement et la part cout de financement), la valeur nette réévaluée seront également fournis ouvrage par ouvrage pour les biens concédés. Les quotes-parts de chacune de ces valeurs seront présentées par catégorie d'immobilisation pour les autres biens.
- Dans le cas où votre contrat de concession concerne plusieurs communes, le compte d'exploitation sera également disponible commune par commune.

Retrouvez les données propres à votre collectivité sur la " Plateforme de données ", au sein de l'espace " Ma Concession Gaz " accessible sur www.grdf.fr.



Conception, création graphique et maîtrise d'œuvre : Atelier Patrick Guillon
Illustrations : Denis Clavreul • Infographies : Dominique Durand • Mise au format Word® : Optipage

QUEL QUE SOIT
VOTRE FOURNISSEUR



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

GRDF – Société Anonyme au capital de 1 800 745 000 euros – Siège social : 6, rue Condorcet 75009 Paris – RCS Paris 444 786 511